

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1970.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT -

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1971, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME I

LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

(1) *Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Yvon Coudé du Foresto, Georges Portmann, André Dulin, vice-présidents ; Jacques Descours Desacres, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Paul Driant, Yves Durand, Marcel Fortier, Lucien Gautier, Henri Henneguelle, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Modeste Legouez, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jean Sauvage, Robert Schmitt, Charles Suran, Louis Talamoni, Henri Tournan.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1376 et annexes, 1395 (tomes I à III et annexes), 1396 (tomes I à XVI), 1397 (tomes I à III), 1398 (tomes I à VII), 1399 (tomes I à V), 1400 (tomes I à XX) et in-8° 308.

Sénat : 53 (1970-1971).

Lois de finances. — Budget 1971 - Production - Emploi - Revenus - Prix - Pouvoir d'achat - Commerce extérieur - Finances extérieures - Entreprises nationalisées - Sécurité sociale.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	5
PREMIERE PARTIE. — LA SITUATION ECONOMIQUE	7
CHAPITRE PREMIER. — La production	11
I. — La production agricole	11
II. — La production industrielle	20
III. — Le marché de l'emploi.....	27
CHAPITRE II. — Les revenus et les prix	35
I. — Les revenus	36
II. — Les prix	41
CHAPITRE III. — Le pouvoir d'achat et le comportement des ménages	48
I. — Le pouvoir d'achat des ménages et la politique contractuelle.	48
II. — Le comportement des ménages.....	54
CHAPITRE IV. — Les échanges commerciaux	62
I. — Le rétablissement des échanges commerciaux.....	62
II. — Des facteurs cependant préoccupants.....	71
CHAPITRE V. — Les finances extérieures	74
I. — Analyse de quelques points importants de la balance des paiements entre la France et l'étranger durant l'année 1969..	74
II. — La situation des réserves de change.....	77
DEUXIEME PARTIE. — LA SITUATION FINANCIERE DES DIVERS SECTEURS DE L'ACTIVITE DE L'ETAT	83
CHAPITRE PREMIER. — Le secteur administratif	85
I. — L'évolution du budget.....	85
II. — Les charges de la trésorerie.....	87
CHAPITRE II. — Le secteur des activités industrielles de l'Etat	91
I. — Vue d'ensemble sur la situation actuelle des entreprises publiques	91

	Pages.
II. — La situation des grandes entreprises nationalisées.....	93
— Charbonnages de France.....	93
— Electricité de France.....	117
— Gaz de France.....	131
— Régie nationale des usines Renault.....	146
— Société nationale des chemins de fer français.....	158
— Régie autonome des transports parisiens.....	172
— Compagnie nationale Air France.....	191
III. — Observations générales.....	203
CHAPITRE III. — <i>Le secteur des activités sociales de l'Etat</i>	210
I. — La situation financière de la Sécurité sociale.....	210
II. — Observations générales.....	218
Conclusion	221

Mesdames, Messieurs,

Le rapport général sur la loi de finances pour 1971 est composé de trois tomes.

Le *premier tome* est consacré à l'exposé général de la situation économique et financière du pays et comprend deux parties :

— dans la première partie, votre Rapporteur général retrace l'évolution de l'économie en 1970 ; sont successivement passés en revue la production, les revenus, les prix, le pouvoir d'achat et les échanges avec l'étranger ;

— dans la seconde partie, il analyse la situation financière des divers secteurs de l'activité de l'Etat : secteur administratif traditionnel, secteur industriel et secteur social.

Le *second tome* contient la présentation du budget pour 1971 ; il est divisé en deux parties :

— la première traite, dans ses grandes lignes, des caractéristiques matérielles et comptables du budget ;

— la seconde retrace les observations qu'appelle l'équilibre général de la loi de finances pour 1971.

Le *troisième tome* comprend l'examen des dispositions spéciales de la loi de finances. Il rassemble, en outre, sous forme d'annexes, les rapports particuliers consacrés aux dépenses des différents départements ministériels ainsi que le rapport relatif aux comptes spéciaux du Trésor et celui consacré aux comptes et au budget de l'Office de Radiodiffusion-Télévision française.

PREMIERE PARTIE

La situation économique.

Il y a un an, votre Rapporteur général soulignait le fait capital que constituait la dévaluation du franc effectuée quelques semaines avant la présentation de la loi de finances au Parlement ; il observait que cette décision qui pouvait apparaître alors comme une mesure inéluctable, n'était pas suffisante en elle-même pour provoquer le rétablissement des déséquilibres profonds de nos échanges commerciaux ou la disparition des tensions enregistrées sur les prix et sur les salaires ; le problème de fond devait être traité en fonction de la consistance et des diverses options du budget.

Au printemps dernier, constatant la progression déjà alarmante des prix, votre Rapporteur général notait que le plan de redressement financier ne semblait avoir fait que reporter un peu plus loin dans le temps le train des hausses sans pouvoir toutefois en limiter la vitesse. Souhaitant que notre pays réussisse l'opération de dévaluation, il préconisait les moyens qui permettraient au Gouvernement de lancer à terme l'offensive du rééquilibre fondamental, non celle qui consiste à préserver seulement les effets de la dévaluation, mais celle qui permet la reconquête du niveau de parité ancien avec le dollar.

Quinze mois après la dévaluation du mois d'août 1969, le moment est venu de faire le point, de connaître, en scrutant les différents cadrans du tableau de bord de l'économie française, si la remise en ordre importante effectuée depuis cette date a permis d'obtenir un taux de croissance amélioré de la production, de préserver le pouvoir d'achat des citoyens, d'assurer la présence de nos industriels sur les marchés étrangers, bref, de donner à tous les Français, après l'épreuve subie, des raisons d'espérer que notre pays puisse retrouver un rang digne de lui parmi les grandes Nations industrielles.

CHAPITRE PREMIER

LA PRODUCTION

Les résultats présentement connus de la récolte céréalière et fruitière de 1970 sont essentiellement caractérisés par une baisse quasi générale des rendements. Aussi doit-on craindre que, malgré la majoration de prix de certaines productions agricoles — majoration néanmoins jugée insuffisante par l'ensemble des représentants des agriculteurs car elle ne permet pas encore de compenser le retard observé sur les prix agricoles des autres pays du Marché commun, à la suite de la dévaluation du franc survenue l'an dernier — le problème du « rattrapage » du revenu agricole ne soit plus que jamais un problème d'actualité.

Parallèlement, la production industrielle, après un essor consécutif à la compétitivité de nos prix sur les marchés étrangers au cours des mois ayant suivi le rajustement de notre monnaie, donne actuellement des signes de ralentissement : en effet, la demande étrangère s'est assez nettement réduite, les stocks se reconstituent et les carnets de commandes semblent moins bien fournis qu'il y a quelques mois. Sans doute la reprise de la consommation sur le marché intérieur devrait assurer la poursuite de l'expansion mais il faudrait, en matière de crédit, renoncer à un grand nombre des mesures de restriction imposées par le plan de rétablissement financier.

I. — La production agricole.

A. — LA PRODUCTION VÉGÉTALE

1° *Le blé.*

Les enquêtes établies par les Services du Ministère de l'Agriculture permettent de constater que si la maturation des céréales d'hiver a, essentiellement dans le nord de la France, profité de conditions météorologiques favorables au cours des mois de juin et de juillet 1970, les céréales de printemps autres que le maïs,

semées avec retard et généralement dans de mauvaises conditions, ont souffert de l'élévation de température survenue alors qu'elles n'avaient pas encore atteint un développement végétatif avancé. Aussi les rendements sont-ils, en 1970, généralement plus faibles que ceux des années précédentes.

En raison de ces baisses de rendement (34 quintaux à l'hectare contre 36 en 1969) et de la diminution des superficies ensencées (3,59 millions d'hectares contre 3,90 en 1969) la récolte de *blé tendre* devrait être d'environ 11 % inférieure à celle de l'année dernière (estimations au 1^{er} septembre : 123,51 millions de quintaux contre 138,43). En revanche, avec un rendement identique à celui de l'an dernier (28 quintaux à l'hectare) la collecte de *blé dur* serait nettement plus abondante que celle de 1969 (4,29 millions de quintaux contre 3,38) en raison de l'augmentation de plus de 25 % des surfaces consacrées à cette culture (0,15 million d'hectares contre 0,12).

2° L'orge.

Dans les Pays de la Loire, le Centre et la Région parisienne, les résultats de la moisson d'orge sont assez décevants ; ailleurs les rendements sont bons (Nord, Picardie) ou moyens (Sud de la France). Bien que les superficies ensencées aient été légèrement accrues par rapport à l'an dernier (2,84 millions d'hectares contre 2,80), la récolte sera moins importante que celle de 1969 (estimations au 1^{er} septembre : 79,78 millions de quintaux contre 91,16) par suite de la baisse sensible du rendement (28 quintaux à l'hectare contre 33 en 1969).

3° Le maïs.

Alors que, dans la moitié nord de la France, le maïs continue de bénéficier d'une pousse exceptionnelle et que les cultures présentent un excellent aspect, on constatait, selon les enquêtes établies au mois d'août dernier, que les plantations situées au sud d'une ligne Saint-Nazaire—Mâcon souffraient généralement de la sécheresse et que les chances d'une bonne récolte s'amenuisaient dans ces régions, le manque d'eau étant surtout préjudiciable aux semis tardifs.

Un facteur important doit être noté, c'est l'accroissement sensible des superficies réservées au maïs en 1970 par rapport à l'an dernier (1,43 million d'hectares contre 1,14). Les provisions de collecte établies au 1^{er} septembre sont généralement favorables : 68,70 millions de quintaux contre 53,94 en 1969.

4° *Les fruits.*

Les prévisions de récolte de fruits établies au 1^{er} août 1970 par les Services du Ministère de l'Agriculture permettent de penser que la production fruitière sera cette année abondante, comparée à celle de l'an dernier, surtout en ce qui concerne les raisins de table et les pommes et poires à cidre.

Pour les *abricots*, on constate que la pénurie des fruits premiers a facilité la vente et les cours ont été rémunérateurs. Pour les *pêches*, après un début de saison satisfaisant, l'offre est devenue importante en face d'une demande modérée, ce qui a provoqué une tendance à la baisse des cours sur les marchés de production bien que les prix au détail soient restés élevés : les fruits sont généralement de belle qualité, mais la faiblesse des rendements (50 % d'une récolte normale dans le Sud-Ouest) suscite l'inquiétude des producteurs sur les résultats de cette campagne.

En revanche, la récolte de *poires* est caractérisée par des rendements supérieurs à ceux de 1969 : les cours ont été relativement bas et on a dû procéder à quelques retraits dans le Sud-Ouest.

5° *La vigne.*

Le vignoble national présente un bel aspect, tant végétatif que sanitaire, et si les conditions climatiques demeurent favorables, on peut s'attendre à une excellente récolte, très supérieure certainement à celle de l'an dernier ; au 1^{er} août 1970, les prévisions des services du Ministère de l'Agriculture faisaient apparaître en effet une augmentation très sensible (66,8 millions d'hectolitres contre 52,6 pour 1969) due essentiellement au volume accru des vins de consommation courante.

B. — LA PRODUCTION ANIMALE

1° *L'élevage et la viande.*

L'état sanitaire du troupeau de *bovins* reste satisfaisant : le marché des veaux de boucherie est irrégulier et celui des animaux d'élevage adultes est calme. La consommation de *viande de bœuf* ayant légèrement diminué pour le premier semestre de 1970 par rapport à la période correspondante de 1969, le solde positif production-consommation est nettement supérieur à son niveau de l'année précédente (32.100 tonnes) : toutefois, le solde net exportable relevé au premier semestre de 1970 est en diminution de 15,7 % par rapport à celui du premier semestre de 1969.

La consommation de *viande de veau* continue de se ralentir de façon modérée, en raison notamment de la hausse des prix consécutive aux prélèvements italiens : en effet, les exportations d'animaux vivants, vers l'Italie essentiellement, ont augmenté de 72 % au premier semestre de 1970 par rapport à celles de la même période de 1969 et la balance de nos échanges, compte tenu de la baisse de 19 % des importations de carcasses dans le même temps, s'est sensiblement améliorée.

La production *porcine* du premier semestre de 1970 s'est accrue de 8,2 % par rapport au premier semestre de 1969 : la consommation ayant été dans le même temps plus élevée, le déficit en viande de porc n'a que légèrement diminué au cours de la période considérée (96.600 tonnes contre 110.500 un an auparavant).

On constate également une légère progression de la consommation de *viande de mouton* (+ 4 % pour l'ensemble du premier semestre de 1970) mais, la production s'établissant sensiblement au niveau de 1969, le taux d'auto-provisionnement ne cesse de diminuer (76,7 % en 1970 contre 78,6 % en 1969 et 85,4 % en 1968), d'où une augmentation du déficit en valeur de 12,7 %.

2° *L'aviculture.*

Sur le marché du poulet de chair, des arrivages très abondants à la fin du mois de juillet dernier ont fait baisser les cours et, sur celui de l'œuf de consommation, la concurrence très vive des œufs provenant de Belgique a provoqué une détérioration.

3° *Le lait et les produits laitiers.*

Les estimations de la production nationale de *lait de vache* confirment la tendance à la baisse régulière de la collecte (182,2 millions d'hectolitres pour les huit premiers mois de 1970 contre 184,8 pour la période correspondante de 1969, soit — 1,4 %). Dans le même temps, on note une régression sensible des stocks de produits laitiers, essentiellement des stocks publics qui sont passés de 144.200 tonnes à 72.800 pour le *beurre* et de 185.000 tonnes à 55.600 pour le *lait écrémé en poudre* de fin août 1969 à fin août 1970.

C. — EXAMEN DE QUELQUES PROBLÈMES AGRICOLES

Au terme de cette rapide étude concernant la production agricole telle qu'elle se présente en ce début d'automne de 1970, nous voudrions insister sur trois problèmes qui nous paraissent devoir retenir l'attention des Pouvoirs publics:

- la régularisation des marchés agricoles, notamment des fruits ;
- les incohérences de la politique de l'élevage ;
- le relèvement des prix agricoles.

1° *La régularisation des marchés agricoles.*

La nécessité de la régularisation des marchés agricoles apparaît urgente quand on constate l'anarchie qui règne sur certains marchés de fruits notamment. Certes, le mal n'est pas particulier à notre pays et dans le même temps où on observe que les agriculteurs français ont détruit en quinze jours 5.000 tonnes de pêches, 800 tonnes de poires et 1.200 tonnes de tomates, on apprend que les arboriculteurs italiens ont dû jeter à la décharge publique plusieurs milliers de tonnes de pêches et de poires. De telles constatations amènent à s'interroger sur le rôle du système de distribution et sur les solutions qui pourraient être envisagées pour éviter la fréquence de pareilles aberrations.

Commentant une enquête publiée en août 1968, dans le journal *Le Monde*, M. de Virieu montrait que dans le prix de revient du kilo de pêches au détaillant les frais de transport et les charges commerciales représentaient 65 %, soit respectivement 22 % et 43 %, le tiers restant devant couvrir les frais de production et de premier calibrage. Sans doute l'importance des prélèvements effectués par les intermédiaires, notamment sur les marchés de fruits et légumes, n'est-elle pas justifiée ; mais il faut souligner que le producteur dont l'offre est surabondante est en position de faiblesse : « il vend à la sauvette, le marchand achète à l'esbroufe et au bout du circuit le consommateur paie tout de même les fruits et légumes au prix fort » (1). Au-delà de l'intervention parfois scandaleuse de certains commerçants, c'est donc le problème de la surproduction fruitière qui est posé.

Certes, on peut s'étonner de voir que les retraits ou destructions subventionnées portent sur des quantités aussi massives de fruits alors que la demande de produits agricoles et alimentaires est prévisible et que la rigidité des habitudes de consommation est bien connue. La surprise paraît encore plus grande quand on sait que les variations essentielles affectant la consommation ont été longuement étudiées dans des modèles de projection par l'I. N. S. E. E. : ainsi, selon l'analyse menée dans le cadre de la préparation du VI^e Plan, la consommation annuelle moyenne de fruits passerait de 66,5 kilogrammes à 85 kilogrammes de 1965 à 1975, étant observé que la consommation en kilogrammes par personne et par an a été établie pour chaque fruit considéré.

Or, les destructions ne constituent plus un phénomène exceptionnel nécessité par une surproduction accidentellement surabondante ; elles se répètent, année après année, car elles résultent d'une surproduction quasi permanente, entretenue, semble-t-il, par la décision prise par le Fonds européen d'orientation et de agrantie agricoles (F. E. O. G. A.) d'assurer aux groupements de producteurs le remboursement sur la base de certains cours préfixés des sommes dépensées pour retirer du marché les quantités excédentaires — ce qui peut apparaître scandaleux et d'une efficacité très limitée à court terme. Comme l'a noté avec pertinence notre collègue, M. Pierre Lelong, député du Finistère, « l'effort financier du F. E. O. G. A. ne saurait croître indéfiniment

(1) P. M. Doutrelant : « Des fruits pour les dépôts d'ordures », *Le Monde* 13 août 1970.

et, de toute façon, les prix à partir desquels s'effectuent les retraits, en vertu de la réglementation de Bruxelles, sont bas et tendront nécessairement à être fixés de plus en plus bas » (1).

Il semble que la réorganisation de l'arboriculture française et de l'arboriculture communautaire ne saurait être effectuée que dans le cadre d'une politique sévère de contrôle de la qualité, la substitution à la procédure onéreuse et inefficace des retraits d'un système de distribution de primes à l'arrachage des mauvais vergers pouvant être par ailleurs envisagée.

2° *Les incohérences de la politique de l'élevage.*

D'un rapport présenté récemment devant le Conseil économique et social, il ressort que notre pays a, en 1969, accusé un déficit de 1.247 millions de francs (soit 124,7 milliards d'anciens francs) pour l'ensemble des viandes ; or, il y a quelques années, la France assurait elle-même son propre approvisionnement.

S'agissant des *bovins*, on constate des abattages massifs de veaux : ceux-ci ont été de l'ordre de 4.500.000 en France contre 1.500.000 en Allemagne fédérale, 600.000 au Royaume-Uni, pour des abattages de gros bovins à peu près équivalents en 1967. Ainsi le veau représente en France 23 % du tonnage de viande abattue en 1969, alors que, dans le même temps, il est seulement de 10 % environ dans les nations voisines. Aussi la densité des bovins par hectare est-elle, dans notre pays, l'une des plus faibles du Marché commun : 66 têtes pour 100 hectares contre 165 en Belgique et aux Pays-Bas et 103 en Allemagne fédérale.

Pour les *porcs*, le déficit actuel est grave : un porc sur cinq est importé. La croissance des élevages semi-spécialisés est encore trop lente pour compenser la disparition des trop petits élevages : la moyenne des truies par exploitation reste faible (quatre en France contre neuf aux Pays-Bas à la fin de 1968). Au surplus, la concurrence des porcs provenant des Pays-Bas ou de Belgique notamment a été facilitée par l'avance technique de ces pays et la grande concentration de leur production porcine (soit respectivement 217 et 154 porcs par 100 hectares contre 28 dans notre pays).

(1) P. Lelong : « Marchés agricoles et responsabilité des producteurs », *Le Monde* du 27 août 1970.

Ce sont des caractéristiques identiques que l'on retrouve sur le marché des *ovins* où le déficit est également particulièrement sensible (près d'un mouton sur quatre consommés en France est importé). Il est à craindre d'ailleurs que la diminution de la production ne se poursuive de manière inquiétante : en effet, le mouton est surtout élevé dans des zones de montagne où la population ne se renouvelle guère et où l'endettement est généralement plus lourd qu'ailleurs. L'organisation de la production y demeure le plus souvent embryonnaire et les circuits de commercialisation sont encore très traditionnels.

Il ne saurait être question dans le cadre de ce rapport d'indiquer les moyens à mettre en œuvre en vue de relancer la politique de l'élevage en France : cependant, comme à notre habitude, nous voudrions présenter quelques suggestions.

En ce qui concerne les bovins, il faudrait d'abord encourager l'exploitation de notre potentiel fourrager afin d'obtenir, dans ce domaine, des résultats aussi satisfaisants que ceux enregistrés dans les pays voisins. Il y aurait lieu, dans le même temps, d'assurer des prix de campagne rentables et un soutien efficace en cas de baisse excessive des cours, par exemple dans un cadre pluriannuel, pour permettre aux éleveurs d'effectuer les investissements à long terme nécessités par la production de viande : tant que ces garanties ne seront pas données aux producteurs, il est à craindre que ceux-ci ne continuent de céder à l'attrait de la vente des veaux de trois mois à la boucherie, ce qui, nous l'avons souligné, hypothèque lourdement le développement de notre élevage bovin.

Il conviendrait, ensuite, en s'appuyant sur les progrès de la technique, d'accroître le nombre de veaux vivants obtenus par vache (naissances gemellaires, amélioration de la fécondité des vaches, efforts accrus dans la lutte contre la brucellose et les causes de mortalité des veaux).

Par ailleurs, la formule du contrat de programme passé par les groupements de producteurs avec le Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (F.O.R.M.A.), définissant des objectifs de production non seulement de viande mais aussi de lait pourrait être avantageusement développée.

On aurait aussi recours à la voie contractuelle — préconisée d'ailleurs par le Conseil économique et social — afin d'établir des relations plus étroites entre les groupements de producteurs de porcs et les professionnels situés tant en amont (industrie de l'alimentation animale) qu'en aval (industrie de transformation, salaisons).

Au demeurant, des mesures de même nature que celles présentées pour les bovins et les porcins pourraient être mises en œuvre pour améliorer la production du mouton qui, dans le cadre d'une exploitation rationnelle des pacages, contribuerait à assurer la protection de la nature. De même, les possibilités de reconversion lait-viande seraient étendues à l'élevage ovin, surtout dans les régions de montagne et les zones de rénovation rurale.

3° *Le relèvement des prix agricoles.*

Alors que, dans la plupart des secteurs de production, il est tenu compte du glissement de la monnaie constaté lors de la dévaluation d'août 1969, il convient de souligner que l'agriculture n'a jusqu'ici bénéficié que partiellement d'une hausse des prix de ses produits.

Certes, au lendemain de la dévaluation d'août 1969, le Gouvernement avait la possibilité d'étaler le relèvement de 12,5 % des prix agricoles français sur trois campagnes de telle manière que la situation du marché unique agricole soit rétablie au 1^{er} avril 1971 pour les produits animaux et au 1^{er} août de la même année pour les produits végétaux; ainsi auraient pu être évitées une ascension brutale des prix à la consommation et l'aggravation des tensions inflationnistes.

Certes, le Gouvernement aurait eu raison d'intervenir avec prudence s'il s'agissait d'autoriser les producteurs à accroître purement et simplement leurs profits; mais tel n'est pas le cas, car les agriculteurs ont dû supporter les conséquences du renchérissement des produits nécessaires à leur exploitation, de la majoration des prix des services, de la hausse des taux d'intérêt alors que, dans le même temps, les ressources qu'ils étaient en droit d'attendre ont progressé dans des limites sensiblement inférieures.

Une telle politique accentuée en fait, pour le moment, l'écart qui sépare les revenus des agriculteurs de ceux des autres groupes socio-professionnels. Nous estimons que les craintes de voir l'indice des prix à la consommation accélérer son mouvement ascendant à la suite du relèvement complet de 12,5 % des prix agricoles ne sont présentement pas fondées. Nous pensons, à cet égard, que le Gouvernement aurait dû reprendre l'examen du dossier de l'indice des prix de détail sur des bases plus exactes que celles retenues actuellement : il n'est pas sérieux en effet de prétendre que, dans la contexture de ceux-ci, les produits alimentaires continuent de représenter 45 % alors qu'ils n'y entrent vraisemblablement que pour 30 % environ. Bien évidemment, c'est le poste des services qu'il conviendrait de majorer ! N'y a-t-il pas une faute lourde à conserver un outil inadapté sous prétexte que l'agriculteur, réputé pour sa patience et son goût de l'ordre, saura attendre sans trop de récrimination le relèvement progressif du prix de ses produits ? Le résultat d'une telle politique est décevant : au lieu du rattrapage des revenus agricoles inscrits comme objectif au V^e Plan, c'est l'aggravation du retard de ces revenus que l'on doit objectivement constater aujourd'hui.

II. — La production industrielle.

Plus larges ont été les perspectives ouvertes par la dévaluation à nos industriels : le développement des investissements, la pression de la demande étrangère, les possibilités de consolider leurs positions sur les marchés extérieurs ont été autant d'éléments d'incitation qui ont permis d'accroître la production industrielle au cours des derniers mois. Parallèlement, une montée des prix relativement forte chez nos principaux clients atténuait, en partie, les conséquences d'une poussée assez brutale de nos propres prix et nous assurait dans la grande compétition des exportations le maintien de certains avantages acquis à la suite de la dévaluation.

Cependant, depuis quelques mois, à l'emballement s'est substituée la décélération ; le ralentissement du rythme de production s'est poursuivi, mais il faut tout de même souligner que cette évolution ne nous paraît pas présentement très préoccupante : on ne saurait parler, en effet, de stagnation quand la croissance augmente actuellement au taux annuel de 6,2 % alors que l'objectif initialement fixé pour 1970 était seulement de 4 %.

A. — L'ÉVOLUTION MENSUELLE DE L'INDICE GÉNÉRAL

Depuis le mois de janvier 1970, un nouvel indice de la production industrielle sur base 100 en 1962 a été substitué à l'ancien indice qui était calculé sur base 100 en 1959. Le nouvel indice ne couvre plus que les seules branches d'activité pour lesquelles l'information est disponible à rythme mensuel, la production des autres secteurs étant reprise dans un indice trimestriel, de champ analogue à celui de l'ancien indice mais publié trois mois environ après la fin du trimestre en cause.

Le tableau ci-après retrace l'évolution de la production industrielle, sans le bâtiment et les travaux publics, depuis 1968 telle qu'elle ressort de la série des valeurs prises par le nouvel indice au cours de cette période, après correction des variations saisonnières.

Production industrielle (1968-1970).

*Indice général, bâtiment et travaux publics exclus,
séries corrigées des variations saisonnières.
Base 100 en 1962.*

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
1968	134	135	136	137	94	113	141	139	146	147	148
1969	149	147	146	152	153	149	153	153	156	152	155
1970	160	161	159	162	159	159	159				

Source : I. N. S. E. E.

Soulignons d'abord que l'indice de la production industrielle le plus récemment publié lors de la rédaction du présent rapport est celui des mois de juillet-août : les retards apportés dans l'établissement et la diffusion de cet indice paraissent difficiles à admettre, compte tenu de l'effort d'investissement en matériel électronique puissant effectué par le Ministère de l'Economie et des Finances.

De l'examen des statistiques figurant au tableau ci-dessus, il résulte que cet indice de la production industrielle était alors établi — après correction des variations saisonnières et en excluant le bâtiment et les travaux publics — à 159, marquant ainsi une baisse de 1,8 % par rapport au niveau du mois d'avril précédent et retrouvant ainsi son niveau de mars 1970.

La mise en moyenne mobile sur trois mois de cet indice (hors bâtiment) depuis janvier 1970 permet de dégager la tendance de son évolution :

Décembre 1969, janvier-février 1970.....	159	Avril-mai-juin 1970.....	159
Janvier-février-mars 1970.....	160	Mai-juin-juillet 1970.....	158
Février-mars-avril 1970.....	160	Juin-juillet-août 1970.....	158
Mars-avril-mai 1970.....	160		

elle confirme le tassement de la production. Toutefois, il faut rappeler que l'indication ainsi fournie doit être accueillie avec une certaine prudence pour le motif que l'indice ne prend pas en compte les industries produisant des biens d'équipement, celles précisément qui progressent encore de manière relativement satisfaisante.

Sans doute, la situation est-elle assez nettement différente selon les secteurs : en augmentation dans les industries intermédiaires, ralentie dans celles produisant des biens d'équipement, la production est demeurée stagnante dans celles produisant des biens de consommation.

B. — LA CROISSANCE DE LA PRODUCTION ET LA DEMANDE

1° *Le ralentissement de la croissance.*

Selon les résultats de l'enquête quadrimestrielle établie par l'Institut national de la statistique et des études économiques (I. N. S. E. E.) au mois de juillet dernier et la plus récemment publiée lors de la rédaction du présent rapport, la production n'a pas cessé d'augmenter mais à un rythme progressivement ralenti depuis le mois de mars dernier dans les *industries intermédiaires*, le ralentissement étant surtout perceptible dans les secteurs de la chimie, de la première transformation des métaux, des matériaux de construction.

Depuis le mois de mars 1970 également, la décélération observée dans la production des *industries de biens d'équipement* s'est accentuée et s'est étendue à toutes les branches d'activité dans ce groupe d'industries sauf à l'équipement général industriel. Même évolution,

mais beaucoup plus grave semble-t-il, en ce qui concerne les *industries de biens de consommation* qui, à l'exception de l'automobile et des industries agricoles et alimentaires, ont connu une diminution assez sensible de leur production.

Cependant, en dépit du ralentissement récent de sa croissance, la production industrielle est restée supérieure à la demande reçue.

2° *Les perspectives de la demande.*

Pour les raisons déjà rappelées, nous ne disposons à l'heure actuelle que des résultats de l'enquête de juillet dernier en ce qui concerne la demande tant extérieure qu'intérieure.

La demande étrangère demeurerait alors vigoureuse mais son rythme de croissance s'infléchissait assez fortement depuis deux mois. Si les perspectives des industriels touchant leurs propres exportations étaient alors presque aussi élevées que celles qu'ils formulaient l'an dernier au lendemain de la dévaluation, celles qu'ils présentaient pour l'ensemble de l'économie française étaient devenues particulièrement prudentes.

Certes, le maintien d'une demande étrangère à un haut niveau s'accompagnait d'une progression très lente de la demande intérieure. L'enquête précitée établissait que les intentions de commandes des commerçants, très faibles pendant tout le premier semestre, ont commencé à se raffermir en juillet et elle laissait prévoir que, selon les pronostics formulés par les industriels interrogés à l'époque, le rythme de progression de la demande intérieure au cours des prochains mois serait assez faible pour les biens d'équipement et pourrait être soutenu pour les biens intermédiaires tandis que la demande de biens de consommation plafonnerait. Déjà la tendance à la reconstitution des stocks et au retour des carnets de commandes à un niveau normal donne à penser que le ralentissement de la production observé est susceptible de se poursuivre.

C. — LES TENSIONS DE L'APPAREIL PRODUCTIF

Selon les résultats de l'enquête établie en juin dernier et qui reste à l'heure actuelle l'élément le plus récent dont nous disposons, malgré l'effort d'investissement en matériel électronique puissant

effectué par le Ministère de l'Economie et des Finances, 37 % des chefs d'entreprise se déclaraient incapables d'avoir une production plus abondante :

Proportion des entreprises qui seraient empêchées de produire davantage.

(Mars 1968 - juin 1970.)

	1968			1969			1970	
	Mars.	Juillet.	Novembre.	Mars.	Juillet.	Novembre.	Mars.	Juin.
Industries produisant :								
— des biens d'équipement	11	13	21	26	35	41	43	39
— des biens de consommation	15	22	33	38	46	47	33	31
— des biens intermédiaires	18	27	30	40	41	42	37	40
Ensemble des industries...	15	22	29	36	42	44	37	37

Source : I. N. S. E. E.

Ainsi qu'il apparaît dans le tableau de la page précédente, ce pourcentage qui était celui-là même constaté en mars 1969, traduisait cependant par rapport à la période ayant suivi la dévaluation de l'an dernier la première réduction observée pour les industries produisant des biens d'équipement ; le niveau des goulots était à peine inférieur pour les industries intermédiaires tandis que dans les industries de consommation il continuait de diminuer très lentement.

1° *Le manque d'équipement.*

Les précisions fournies au cours de l'enquête considérée et qui donnent l'aspect le plus récent de la situation de nos entreprises industrielles permettent de noter que le manque d'équipement constitue encore la cause principale de la limitation de la production comme on l'observe dans le tableau ci-après.

**Proportion des entreprises qui seraient empêchées de produire
par manque d'équipement.**

(Mars 1968-juin 1970.)

	1968			1969			1970	
	Mars.	Juillet.	Novembre.	Mars.	Juillet.	Novembre.	Mars.	juin.
Entreprises déclarant un goulot d'équipement	11	17	22	27	29	31	27	28

Source : I.N.S.E.E.

Au niveau des différents secteurs, les situations apparaissaient certes, très variables : dans la production des métaux et l'automobile, les marges de capacité disponible ne s'étaient pas reconstituées et restaient pratiquement nulles, dans l'équipement ménager et les industries agricoles et alimentaires elles avaient peu varié alors que dans l'habillement, l'imprimerie, le bois-meubles, elles étaient largement excédentaires.

Toutefois, compte tenu des importantes commandes de matériel livrées depuis plusieurs mois, on peut s'attendre à une diminution de ce goulot d'équipement et à un accroissement plus général des marges de capacité disponibles prochainement : en effet, d'après les indications chiffrées données par les industriels, l'évolution des commandes serait la suivante :

Evolution des commandes d'équipement (1969-1970).

Base 100 : commandes du 1^{er} semestre 1969.

	1969		1970	
	Premier semestre.	Deuxième semestre.	Premier semestre.	Deuxième semestre.
Commandes constatées	100	79	107	
Commandes prévues		79	102	103,5

Source : I.N.S.E.E.

Bien que la série statistique soit trop courte pour que l'on puisse éliminer le mouvement saisonnier (on sait que les commandes d'investissement sont généralement plus faibles au second semestre qu'au premier), on constate que les commandes après avoir fléchi dès l'automne de l'an dernier ont dépassé au cours des six premiers mois de 1970 le niveau exceptionnellement élevé atteint un an plus tôt ; étant donnée l'augmentation des prix, il est probable qu'en volume elles seront à peu près équivalentes. Par ailleurs, en raison de la baisse saisonnière habituelle, les commandes prévues pour le second semestre de 1970 apparaissent relativement importantes.

2° *Les difficultés d'approvisionnement.*

Sur la base du document le plus récent dont nous disposons, à savoir l'enquête menée en juin dernier par l'I. N. S. E. E. auprès des entreprises industrielles, celles-ci éprouvaient alors des difficultés d'approvisionnement pour 31 % de leurs achats et 11 % d'entre elles se trouvaient encore empêchées de produire davantage faute d'approvisionnements suffisants.

Difficultés d'approvisionnement des entreprises.
(Mars 1968-juin 1970.)

	1968			1969			1970	
	Mars.	Juillet.	Nov.	Mars.	Juillet.	Nov.	Mars.	Juin.
Pourcentage des achats pour lesquels les entreprises éprouvent des difficultés d'approvisionnement	6	9	17	26	32	43	41	31
Pourcentage des entreprises ne pouvant produire davantage faute d'approvisionnement	0,8	2,3	3,9	6,1	9,2	13,7	12,9	10,5

Source : I. N. S. E. E.

Si, dans la quasi-totalité des secteurs, le pourcentage des achats pour lesquels les entreprises déclarent éprouver des difficultés de ce type se réduit nettement, il dépasse encore 45 % dans la production des métaux, la première transformation, les biens d'équipement, l'équipement ménager, l'automobile et le papier carton.

3° Les situations de trésorerie.

Les industriels interrogés au cours de l'enquête de juillet dernier, la plus récemment publiée dans ce domaine lors de la rédaction du présent rapport, continuaient de prévoir une aggravation de leurs difficultés de trésorerie, ceux qui produisaient des biens de consommation étant un peu plus pessimistes que les autres.

Difficultés de trésorerie.

(Mars 1968-juin 1970.)

	1968			1969		1970		
	Mars.	Juillet.	Nov.	Juin.	Sept.	Mars.	Juin.	Juillet.
Pourcentage des entreprises éprouvant des difficultés de trésorerie	42	54	45	41	49	56	59	58

Source : I. N. S. E. E.

Ainsi, pour près de trois entreprises sur cinq, le resserrement des trésoreries posait à l'époque des difficultés complexes ; alors que celles employant moins de 500 salariés laissaient prévoir une amélioration relative de leur situation, les autres conservaient une attitude inquiète et envisageaient de faire un appel accru au crédit à court terme ou de se procurer des moyens supplémentaires grâce à des emprunts à long terme.

Le recours au crédit-bail restait un moyen fréquemment mentionné de réduire les charges de trésorerie sans renoncer aux investissements.

Enfin, les chefs d'entreprises étaient alors un peu plus nombreux qu'auparavant à avoir l'intention notamment de diminuer leurs effectifs : ce grave problème de la réduction du personnel employé constitue un des éléments de tensions de l'appareil productif qu'il nous faut actuellement examiner plus en détail en considérant la situation du marché de l'emploi.

III. — Le marché de l'emploi.

La mollesse de la demande intérieure actuellement observée ne devrait pas constituer un facteur préoccupant si, répondant aux suggestions présentées au printemps dernier par notre Commission des Finances, le Gouvernement se décidait enfin à lever

les restrictions imposées dans le domaine du crédit. En revanche, si celles-ci n'étaient pas supprimées en temps opportun, on pourrait, sous peu, enregistrer, ainsi que l'ont noté les experts de l'Organisation de coopération et de développement économique (O. C. D. E.) dans leur dernière analyse sur la situation économique française « une détérioration du marché du travail au fur et à mesure que l'action stimulante exercée par la balance extérieure s'atténuera ». Nous tenterons à la lumière des données statistiques récemment publiées, de connaître la situation actuelle sur ce marché et d'en déterminer les tendances.

A. — LA DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL

Cet indicateur reproduit assez fidèlement les tendances de l'activité économique ; mais il convient, pour en apprécier l'exacte portée, de tenir compte de la situation particulière du marché de l'emploi en France résultant essentiellement d'une pénurie quasi générale de main-d'œuvre qualifiée.

Durée hebdomadaire du travail (1968-1970).

Ouvriers et employés. Séries brutes.

	INDUSTRIES de transformation.		ENSEMBLE des activités (a).
	Y compris le bâtiment.	Non compris le bâtiment.	
	(En heures.)		
1968 :			
Janvier	45,2	44,7	45,3
Avril	45,7	44,9	45,4
Juillet	45,8	45 »	45,1
Octobre	46 »	45,2	45,1
1969 :			
Janvier	45,6	45,2	45,3
Avril	45,8	45 »	45,2
Juillet	46 »	45,2	45 »
Octobre	45,8	45 »	44,9
1970 :			
Janvier	45,2	44,7	45 »
Avril	45,3	44,5	44,8
Juillet	45,4	44,5	44,5

(a) Indices corrigés des variations saisonnières.

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Population.

Sur la base des statistiques corrigées des variations saisonnières, on constate pour l'ensemble des entreprises :

— que la baisse moyenne des horaires des ouvriers et employés entre le 1^{er} avril 1968 et le 1^{er} juillet 1970 a été de l'ordre de 0,9 heure ;

— et que la durée hebdomadaire du travail a diminué de 0,5 heure au cours du premier semestre 1970.

Cette réduction des horaires est observée dans la quasi-totalité des secteurs d'activité, les seules exceptions intéressant l'extraction et les industries agricoles et alimentaires ; importante dans les industries du « bois-meuble », des textiles, de l'habillement, de l'équipement ménager où la production diminue actuellement, elle est encore peu marquée dans les industries d'équipement, la première transformation des métaux et l'automobile.

B. — LES EFFECTIFS OCCUPÉS

Les enquêtes trimestrielles du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Population concernant les effectifs occupés fournissent des données statistiques intéressantes reportées dans le tableau ci-après :

Indice des effectifs du personnel salarié.

	BASE 100 au 1 ^{er} janvier 1970.			EVOLUTION en pourcentage.	
	Janvier 1970.	Avril 1970.	Juillet 1970.	Avril 1970 à juillet 1970.	Juillet 1969 à juillet 1970.
Ensemble des activités	100,0	100,0	100,9	+ 0,9	+ 0,1
Ensemble des activités corrigé des variations saisonnières	100,0	99,5	99,2	- 0,3	+ 0,1

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Population.

Après avoir régulièrement augmenté tout au long de l'année 1969, l'indice des effectifs salariés de l'industrie et du commerce sur la base des données corrigées des variations saisonnières avait enregistré une légère baisse au cours du premier trimestre 1970 (de l'ordre de 0,5 %). On constate, au second trimestre de 1970, une accentuation de ce mouvement : l'indice des effectifs salariés a, en effet, diminué de 0,8 % en juillet 1970 par rapport au mois de janvier précédent. Toutefois, cette évolution globale couvre, selon les branches d'activité, des situations très diverses.

En données corrigées des variations saisonnières on note :

— une augmentation importante des effectifs dans les industries mécaniques et électriques (+ 1,6 %), la production des métaux (+ 1,3 %) et l'industrie chimique-caoutchouc (+ 1,1 %);

— une reprise de la croissance de l'indice dans les industries agricoles et alimentaires (+ 0,9 %), les commerces agricoles et alimentaires (+ 0,8 %) et les transports (+ 0,5 %);

— une tendance à la réduction des effectifs dans l'habillement-travail des étoffes (— 1,9 %), les cuirs et peaux (— 1,3 %), l'industrie textile (— 1,2 %) et l'industrie du bois-ameublement (— 0,8 %).

C. — LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

Il convient d'abord de souligner les difficultés que l'on rencontre à comparer dans le temps les statistiques de l'emploi : on peut néanmoins suivre l'évolution du marché de l'emploi après la remise à jour de la correction des variations saisonnières.

1° *Les demandes et les offres d'emploi non satisfaites.*

A définition constante, l'évolution récente des demandes et des offres d'emploi non satisfaites serait la suivante :

Emploi de la main-d'œuvre (1969-1970).

Indices corrigés des variations saisonnières.

(Situation en fin de mois.)

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Demandes d'emploi non satisfaites :												
1969	243,4	238,2	232,0	223,5	218,5	214,8	215,2	217,0	216,8	218,6	217,8	219,3
1970	224,0	230,2	235,4	241,0	242,3	248,7	256,4	267,2	282,6			
Offres d'emploi non satisfaites :												
1969	64,5	62,9	64,8	73,8	76,2	83,6	83,8	78,8	88,1	86,0	91,6	90,3
1970	91,1	93,5	86,9	88,9	92,1	93,9	92,0	95,6	101,0			

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Population.

Après un dégonflement progressif qui permit d'atteindre en juin 1969 le seuil de 214.800 *demandes d'emploi non satisfaites*, une tendance à l'augmentation régulière de celles-ci n'a cessé d'être enregistrée : en septembre 1970, l'accroissement était de 30,3 % par rapport au mois de septembre de l'année précédente. Cette progression est très préoccupante.

Parallèlement, le nombre des *offres d'emploi non satisfaites* a été porté à son plus haut niveau en septembre dernier, marquant une majoration de 14,6 % par rapport à la période correspondante de 1969.

Cette situation ambiguë du marché du travail traduit, si besoin était, l'inadaptation des possibilités de la main-d'œuvre aux besoins de l'industrie et confirme l'existence d'une limite en dessous de laquelle, semble-t-il, le chômage ne peut guère descendre même si l'expansion économique est élevée. On observe, en effet, au cours de cette période :

— que les licenciements dont le nombre s'est accru ont provoqué dans certaines régions des difficultés d'emploi : le reclassement des travailleurs âgés, des cadres et agents de maîtrise atteints par ces licenciements ne peut être aisément réalisé ;

— et que, dans le même temps, les besoins en main-d'œuvre qualifiée et spécialisée dans les industries de biens d'équipement et de biens intermédiaires n'ont pu être entièrement satisfaits ; pour pallier ce manque de personnel, certaines entreprises ont dû décider de ne pas réduire les horaires de travail, procéder au recrutement, avant même la période des congés annuels, des jeunes issus des écoles et des centres d'apprentissage et accroître le volume des travaux donnés en sous-traitance. L'arrivée des jeunes sur le marché du travail constitue dans bon nombre de nos communes rurales et de nos villes un problème préoccupant. Les difficultés que rencontrent ces jeunes résultent à la fois des ralentissements conjoncturels d'activité et de la non-convergence entre créations d'emplois et besoins de l'économie, d'une part, aspirations et formations des individus, d'autre part.

Le très sensible accroissement du nombre de demandes émanant de jeunes de moins de 25 ans, qui passent de 48.600 à 56.500 de la fin mars 1969 à la fin mars 1970, est sans doute imputable, pour partie, à la régression d'activité dans les industries de biens de consommation qui sont de fortes utilisatrices de main-d'œuvre juvénile. De même constate-t-on un excédent considérable

de demandes d'emploi, émanant de jeunes, orientées vers les activités ou les secteurs tertiaires, alors que les offres déposées dans les services portent, pour plus des deux tiers, sur des métiers ou emplois industriels.

La tendance notée depuis le début de la présente année permet de penser que le gonflement des demandes d'emploi non satisfaites devrait se poursuivre, le nombre des chômeurs ayant augmenté alors même que la croissance industrielle était encore vive.

2° *Le chômage.*

Pour connaître le volume de la population disponible à la recherche d'un emploi, nous procéderons selon notre habitude en affectant le coefficient 1,65 au chiffre brut des demandes d'emploi non satisfaites ; ce faisant, nous employons la méthode de calcul utilisée par l'I. N. S. E. E. qui, depuis le recensement général de mars 1968, multiplie par ce coefficient le nombre des demandes d'emploi non satisfaites, étant entendu qu'il s'agit d'évaluer ainsi les ressources de main-d'œuvre disponibles et inemployées.

Sur cette base, les effectifs de chômeurs en France représentaient en septembre dernier, plus de 440.000 personnes ; or, ce nombre est supérieur de 32,2 %, soit de près d'un tiers, à celui enregistré il y a un an environ : c'est dire que le haut niveau de la production nationale enregistré en 1969 n'a pas atténué le mal du chômage dans notre pays.

Dans ces conditions, l'évolution du marché du travail risquerait de se ressentir assez vivement d'un ralentissement accentué de la croissance économique. Dans le cas où la reprise de la consommation sur le marché intérieur ne serait pas suffisante pour retourner cette tendance, il y aurait lieu d'adopter certaines mesures susceptibles d'enrayer l'aggravation du chômage en France.

Avant de reprendre quelques-unes des suggestions que nous avons précédemment présentées en vue de tenter de réaliser l'équilibre de l'emploi, nous voudrions rappeler les caractéristiques du marché du travail d'ici à 1975, telles qu'elles ont été présentées dans le rapport de la Commission de l'Emploi du VI^e Plan ; ce sont les suivantes :

— une sensibilité plus grande à la conjoncture en raison de la concurrence étrangère et du passage plus rapide de la population active vers des emplois non agricoles et tertiaires ;

- des risques croissants de distorsion entre l'orientation professionnelle des jeunes et la nature des emplois offerts ;
- une compétitivité plus importante entre demandeurs d'emplois, en raison de l'arrivée massive de promotions d'ouvriers qualifiés, de techniciens et de cadres ;
- une part plus large faite à la main-d'œuvre féminine ;
- une attention grandissante des salariés aux conditions du travail.

Compte tenu de ces observations, un effort nous paraît devoir être accompli rapidement, dans une double direction :

a) *Au niveau de la formation*, étant entendu que si la formation peut être donnée en fonction du marché de l'emploi, il faut convenir qu'elle est susceptible aussi de créer l'emploi : n'est-ce pas la pléthore de chimistes en Allemagne qui a permis d'édifier une grande industrie chimique ?

Pour faciliter cette formation, il serait fait application notamment d'un système de contrats permettant l'octroi d'avantages aux entreprises qui fourniraient un effort dans ce domaine au-delà de la charge légalement prescrite.

b) *Au niveau de l'actualisation des connaissances ou de la conversion professionnelle*, toute période de stage étant assimilée à un temps de travail. Ainsi, des conventions passées avec les entreprises devraient permettre aux salariés d'augmenter et de revoir leurs connaissances techniques.

Les accords sur la formation professionnelle élaborés quelques mois après que nous ayons présenté ces suggestions ont repris certaines de ces propositions : ils pourraient, par la suite, être complétés dans le sens préconisé.

Ainsi, pour assurer le développement global de l'emploi et préparer la main-d'œuvre nécessaire au maintien de l'expansion dans les secteurs dynamiques, il faut agir tant sur les emplois offerts, en volume et en qualité, que sur les demandeurs d'emploi, notamment par l'information, l'orientation, la formation, la conversion et le placement. C'est le problème du dynamisme de la politique de l'emploi, dans ses aspects à la fois conjoncturels et de plus long terme et dans ses dimensions interministérielles qu'il convient de résoudre.

L'outil privilégié de cette politique de l'emploi devrait être l'Agence nationale de l'emploi qui, au-delà de la connaissance

indispensable du marché du travail, devrait s'appliquer à mettre en concordance les offres et les demandes d'emploi en s'attachant d'abord à faire baisser le seuil de 210.000 demandes d'emploi non satisfaites au-delà duquel il semble que l'on ne puisse présentement descendre. A cet effet, outre l'extension de la couverture du « risque chômage » aux salariés agricoles et aux travailleurs indépendants, des garanties (sécurité, salaires, formation adaptée) seraient offertes pour le développement du travail temporaire qui — sous réserve de ces indispensables aménagements — serait susceptible de constituer un élément non négligeable d'une politique active du travail qu'il est urgent de mettre en œuvre.

*
* *

Une progression satisfaisante de la production industrielle mais qui marquerait une tendance au ralentissement, la reprise du chômage coexistant parallèlement avec une pénurie plus grande de main-d'œuvre qualifiée, telles sont les deux premières constatations que nous sommes conduits à faire au terme de cet examen des éléments constitutifs de la croissance économique de notre pays, en ce début d'automne 1970. Celle-ci reste soumise à des tensions vives suscitées notamment par la majoration des salaires et le dérapage des prix qui amènent à poser le problème de la compétitivité de nos produits et à rechercher quel est actuellement l'impact de notre économie sur les marchés extérieurs.

CHAPITRE II

LES REVENUS ET LES PRIX

Dans une étude consacrée à la croissance et à la politique des revenus, un de nos universitaires les plus avertis, M. Jacques Lecaillon, observe que malgré l'augmentation du niveau de vie moyen, les gouvernements en France ont été simultanément aux prises avec tous les groupes : « agriculteurs qui demandent des hausses de prix, industriels qui se plaignent du relèvement des coûts, salariés qui exigent une amélioration de leur rémunération. L'investissement risque d'en être réduit et la croissance nationale sensiblement freinée ».

Aussi, pour éviter ces difficultés qu'ils ont à surmonter, les Pouvoirs publics, après avoir utilisé pendant des années une politique des revenus qui, aux yeux des syndicats, apparaissait davantage comme une *police* des revenus, ont-ils décidé de faire appel à la collaboration des groupes organisés dans le cadre d'une politique nationale des revenus. Ce n'est pas dans la troisième voie indiquée par le Général de Gaulle, à savoir celle d'une participation, assez vide de sens, que le Gouvernement de M. Chaban-Delmas s'est engagé ; mais, se plaçant au niveau des entreprises, il a mis en œuvre une politique contractuelle dont les effets semblent avoir été sensibles, notamment en matière de revenus. Comment peut-on la juger un an après son entrée en vigueur ? C'est ce que nous tenterons d'examiner, en considérant les revenus des diverses catégories socioprofessionnelles et en comparant leur évolution à celle des prix afin de savoir comment apprécier le pouvoir d'achat des Français.

I. — Les revenus.

A. — LES REVENUS SALARIAUX

1° *Les modifications dans la structure des salaires après 1968*

En 1968, le salaire minimum interprofessionnel garanti (S. M. I. G.) avait été augmenté d'un coup de 35 % à Paris et de 37,8 % en province (à cause de la suppression de la dernière zone d'abattement).

Comme l'indique une enquête publiée récemment par l'I. N. S. E. E., ces mesures qui ont permis d'augmenter les salaires des employés et des ouvriers beaucoup plus que ceux des cadres, d'une part, les salaires des femmes plus que ceux des hommes, d'autre part, ont contribué à resserrer l'éventail hiérarchique des salaires tel qu'il existait avant les événements du printemps 1968. Ce n'est pas un des moindres avantages observés alors, que cette atténuation de disparités choquantes et peu justifiées entre les travailleurs de sexe différent à égalité de qualification.

a) Le resserrement de l'éventail des salaires entre hommes et femmes.

L'écart qui était en moyenne de 35,3 % en 1967 a été ramené, l'année suivante, à 33,6 % ; toutefois, il faut indiquer que le maintien de disparités de près d'un tiers en plus du salaire en faveur des agents masculins est aberrant. Si les cadres moyens de sexe féminin et les ouvrières ont enregistré un moindre retard de la progression de leur rémunération par rapport à celle de leurs collègues masculins, soit respectivement 25 % et 33 % (en 1970 : 746 F par mois contre 1.109 F) au lieu de 29 % et de 36 %, le handicap des cadres supérieurs féminins est demeuré à 35 % (en 1970 : 3.102 F par mois contre 4.734 F).

b) Le resserrement de l'éventail des salaires entre branches d'activité.

L'écart des salaires qui, avant 1968, était de 1 à 3,5 entre le secteur des services d'hygiène où le salaire était en moyenne le plus bas et celui des transports aériens où celui-ci était le plus élevé, a été légèrement diminué ; il est à un peu moins de 3,4 par

suite d'un taux de relèvement beaucoup plus fort des salaires dans le premier secteur considéré (+ 15,1 % en 1970 : 780 F par mois) que dans le second (+ 9,9 % en 1970 : 2.830 F par mois). Sans qu'il soit question de justifier une telle différence, il faut du moins constater qu'une plus grande technicité est généralement requise dans les transports aériens où, de plus, l'activité syndicale paraît beaucoup plus dynamique.

c) Le resserrement de l'éventail des salaires entre régions.

Le relèvement important du S. M. I. G. en 1968 et la conclusion de plusieurs conventions collectives favorables aux petits salariés ont permis de majorer de 13 % les salaires moyens dans les régions à bas salaires alors que la hausse de ceux-ci a été de 9 % dans les régions les plus industrialisées (Nord, Est, Région parisienne), d'où une réduction de l'écart considérable existant entre les salariés de la région parisienne et ceux de la Creuse, par exemple : près de 57 % en 1970 (respectivement 1.740 F et 1.100 F par mois) contre 67 % avant 1968.

d) Le resserrement de l'éventail des salaires
entre les qualifications.

Alors que les cadres administratifs supérieurs gagnaient avant 1968 environ 8 fois le salaire des femmes manœuvres, depuis la proportion a été ramenée à 7,5 fois (en 1970 : 4.960 F par mois pour les premiers contre 660 F pour les secondes) par suite d'une majoration proportionnellement plus forte des salaires dans cette deuxième catégorie de salariés.

S'il faut se féliciter de voir combler une partie des handicaps constatés, il convient de noter que cette orientation est inaccoutumée en France et il est à craindre, au vu des plus récentes statistiques, que ce tassement de l'éventail hiérarchique n'ait été que momentané.

Parmi les observations pertinentes que les analystes de l'I. N. S. E. E. ont présentées dans le commentaire accompagnant l'enquête susmentionnée, il a paru intéressant d'en relever deux. On est ainsi amené à constater que, actuellement,

— moins d'un Français sur quatre (23,5 %) gagne 1.500 F par mois ou davantage et plus d'un Français sur dix (12 %) perçoit moins de 600 F par mois ;

- un Français sur deux gagne entre 800 et 1.500 F par mois, à savoir :
 - 51 % des hommes salariés, dont 59 % des ouvriers, 65 % des employés et 17 % des cadres moyens ;
 - et 41 % des femmes salariées, dont 31 % des ouvrières, 55 % des employées, 32 % des cadres moyens et 14 % des cadres supérieurs.

2° L'évolution des salaires.

Les résultats de l'enquête établie le plus récemment par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Population à la date de rédaction du présent rapport, soit celle du second trimestre de 1970, sont reportés dans le tableau ci-après qui retrace l'évolution des salaires horaires depuis 1968.

Evolution des salaires horaires (1968-1970).

	1968	1969	1970
a) Indice général (base 100 au 1 ^{er} janvier 1956) :			
Janvier	237,5	274,2	298,4
Avril	240,5	279,1	307,2
Juillet	265,3	285,4	314,5
Octobre	270,4	291,3	
b) Hausse trimestrielle (en pourcentage) :			
Premier trimestre	+ 1,3	+ 1,8	+ 2,9
Deuxième trimestre	+ 10,3	+ 2,3	+ 2,4
Troisième trimestre	+ 1,9	+ 2,1	
Quatrième trimestre	+ 1,4	+ 2,4	
Majoration moyenne annuelle	+ 15,4	+ 8,8	

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Population.

L'examen de ces données statistiques permet d'observer que l'augmentation des salaires horaires, après une accélération au cours du printemps 1969, est restée rapide : la hausse des prix enregistrée pendant l'été suivant et les difficultés de la rentrée sociale de septembre 1969 d'une part, la conjoncture favorable observée alors d'autre part, ont en effet conduit à la conclusion d'un nombre relativement important d'accords de salaires.

Au surplus, malgré le haut niveau d'activité, la durée hebdomadaire du travail a continué à diminuer progressivement, ce qui

entraîne statistiquement une élévation du salaire horaire. Aussi, les salaires horaires ont-ils connu, au cours du premier semestre de 1970, une des plus fortes augmentations enregistrées depuis plusieurs années — exception faite bien évidemment de l'année 1968 — soit + 5,3 % ; celles-ci ont été très diversifiées selon les branches d'activités, allant de + 6,1 pour la production des métaux et de + 5,8 pour les industries mécaniques et électriques à + 4,7 pour les industries polygraphiques et + 4,5 dans le secteur de l'hygiène.

La répartition de ces augmentations de salaires horaires suivant le sexe se caractérise au cours de cette période par une croissance un peu plus rapide des salaires alloués aux hommes : ainsi, pendant les six premiers mois de cette année, l'écart s'est légèrement creusé pour les emplois où ces derniers percevaient déjà plus que les femmes à activité identique (+ 2,5 et + 2,7 points pour les manœuvres ordinaires et les manœuvres spécialisés, contre + 2,0 et + 2,5). Là où précédemment les femmes percevaient à qualification égale des salaires plus élevés que ceux des hommes, la tendance s'est parfois renversée : les ouvrières spécialisées qui, au début de l'année 1970, avaient une avance de 0,5 point se sont vu dépasser par leurs homologues masculins qui, au 1^{er} juillet suivant, avaient des salaires supérieurs de 1,4 point. Il faut le regretter d'autant plus qu'à la suite des accords de Grenelle, c'est — comme nous l'avons indiqué — l'orientation inverse qui avait été observée ; il est à noter cependant que sans doute la période considérée n'est pas suffisamment longue pour que l'on puisse conclure à une modification structurelle dans ce domaine par rapport à ce qui avait été constaté depuis 1968.

B. — LES REVENUS SOCIAUX

On sait que les prestations sociales et l'assistance constituent une part importante du revenu brut des ménages ; elle a été de 22 % en 1969.

1° *La progression des revenus sociaux en 1969.*

Selon le rapport sur les comptes de la Nation de l'année 1969, ces prestations ont été en forte accélération au cours de cette période.

a) Les prestations *maladie, maternité, décès* ont été majorées de 23,6 % par suite de l'accroissement :

- des consultations (+ 4,9 %), des visites (+ 4,7 %) et des journées d'hospitalisation (+ 7,9 %) ;
- des prix moyens de ces prestations, soit pour les consultations (+ 17,3 %), pour les visites (+ 16,9 %) et les journées d'hospitalisation (+ 21,7 %).

b) Les *allocations d'assistance* se sont accrues de 12,8 % en moyenne. Il faut noter que les indemnités de chômage ont progressé de 26 % par suite des remaniements de la législation ; en effet, les garanties accordées aux chômeurs, les conditions d'obtention d'une aide, le montant et la durée de l'allocation ont été profondément modifiés en juillet 1967 et les conséquences budgétaires de ces nouvelles dispositions se sont fait pleinement sentir en 1969.

c) Les *prestations familiales* ont fait l'objet de plusieurs mesures d'importance inégale qui se sont traduites par des augmentations annuelles très faibles (+ 2,3 % et + 4,8 % pour les familles respectivement de deux enfants et de cinq enfants à Paris). Cette revalorisation est illusoire, car elle ne correspond généralement pas à celle des prix ; d'où un amenuisement progressif du pouvoir d'achat de ces prestations alors qu'il est opportun d'encourager une politique de la natalité.

2° Les prévisions pour l'année 1970.

Si l'on se réfère au document regroupant les prévisions du budget social de la Nation pour 1970, on constate que les prestations fournies seraient en progression de 11,6 % par rapport à l'année précédente :

- pour la fonction « assistance-chômage » les dépenses seraient accrues de 14,6 % ; comme les effets de la modification législative de 1967 sont amortis, une telle prévision a de quoi inquiéter. Cela signifierait-il que les Pouvoirs publics attendent une montée assez nette du chômage ?
- pour la fonction « santé » la majoration serait de 14,1 % tandis que pour celle « invalidité-vieillesse-décès » le taux d'augmentation serait de 10,7 % ;
- pour la fonction « famille » qui d'ailleurs perd de son importance relative, les dépenses ne seraient accrues que de 7,5 % : dans ce dernier domaine, il faut souligner que la revalorisation

des allocations familiales a été de 4,5 % à compter du 1^{er} août dernier et qu'une majoration un peu plus substantielle a été allouée à partir de la même date aux familles ayant un troisième ou un quatrième enfant. Si cette dernière mesure paraît satisfaisante, il faut cependant regretter que le Gouvernement dont on sait avec quelle parcimonie il majore les prestations familiales (le taux moyen annuel de 1959 à 1969 a été de 3 % pour les familles de deux enfants à Paris) ait décidé, dans le même temps, d'opérer un transfert d'un point des cotisations d'allocations familiales à concurrence de 0,75 % au profit de l'assurance maladie et de 0,25 % au profit de l'assurance vieillesse.

II. — Les prix.

L'acquisition d'un certain nombre d'objectifs du plan de redressement financier a été progressivement effectuée dans une conjoncture défavorable à plusieurs égards : la persistance, au cours de ces derniers mois, d'une forte inflation à l'extérieure, le déséquilibre des marchés agricoles, le rythme élevé de la hausse des salaires. L'examen de l'évolution des prix de gros et du coût de la vie permettra de mieux analyser ces différents phénomènes.

L'évolution des indices de prix de gros et de détail depuis deux ans est retracée dans le tableau ci-après :

Evolution des indices de prix de gros et de détail (1968-1970).

ANNEES	PRIX DE GROS		PRIX de DETAIL	
	Indice base 100 en 1949.	Rythme annuel de hausse.	Indice base 100 en 1962.	Rythme annuel de hausse.
1968 (moyenne)	206,9	+ 1,5	122,5	+ 4,5
1969 (moyenne)	224,6	+ 8,6	130,4	+ 6,4
1970 :				
Janvier	240,4	+ 10,3	134,1	+ 5,6
Février	241,7	+ 10,5	134,7	+ 5,7
Mars	244,9	+ 11,8	135,2	+ 5,6
Avril	245,7	+ 11,8	135,9	+ 5,7
Mai	248,6	+ 10,5	136,6	+ 5,7
Juin	243,8	+ 10,5	137,3	+ 5,9
Juillet	243,7	+ 10,8	137,9	+ 5,9
Août	243,5	+ 8,5	138,1	+ 5,8
Septembre	243,4	+ 7,2	138,7	+ 5,7

Source : I. N. S. E. E.

L'examen de ces données statistiques permet de constater :

- l'importante progression des prix de gros au cours de 1969 puisque le rythme annuel d'augmentation est passé de 1,5 (moyenne 1968) à + 8,6 (moyenne 1969) : pour le mois de septembre 1970, le dernier dont l'indice a été publié à la date de rédaction du présent rapport, on observe une hausse annuelle de 7,2 % ;
- l'ascension à un haut niveau des prix de détail dont la montée s'accomplit au rythme annuel de + 5,7 % ainsi qu'il résulte des éléments les plus récents dont nous disposons (septembre 1970) ;
- la diminution progressive depuis le mois de juin 1970 de l'indice des prix de gros qui, en avril augmentait à la cadence annuelle de 11,8 % et dont la progression en septembre 1970, par rapport à septembre 1969, était ramenée à 7,2 % ;
- le ralentissement de la hausse des prix de détail, amorcé en juillet 1970 n'a pas été confirmé au mois de septembre dernier.

Cette évolution des prix de gros et de détail est trop récente pour que l'on puisse en tirer des conclusions. Il apparaît toutefois que pour les prix de gros elle est susceptible de se poursuivre encore quelque temps ; pour les prix de détail il y a une pause dans le glissement qui pourrait être ralenti au cours des prochains mois : les accords passés, ces temps derniers entre le Ministère de l'Economie et des Finances et les restaurateurs, les détaillants de fruits et légumes, les bouchers et les charcutiers laissent à penser que la normalisation qui en résultera dans l'approvisionnement se traduira pour le consommateur par une normalisation du niveau des prix ; c'est du moins l'objectif principal que cherchent à atteindre avec opiniâtreté et non sans quelque succès les pouvoirs publics en assouplissant le régime de la liberté conventionnelle des prix.

A. — L'INDICE GÉNÉRAL DES PRIX DE GROS

L'indice général des prix de gros (base 100 en 1949) a effectué deux bonds successifs en mars et mai 1970, et a marqué depuis le mois de juin 1970 une baisse continue : le rythme annuel de

hausse qui était de + 11,8 % en mars 1970 est retombé à 8,3 % en août dernier. Cette évolution générale affecte différemment les principaux secteurs d'activité :

1° Pour les *produits industriels* (45 % de l'indice général des prix de gros), les prix sont soumis, dans leur très grande majorité, au régime de la liberté contractuelle : des réunions périodiques pour certains produits, le dépôt obligatoire des barèmes modifiés ont permis de veiller à l'application correcte des contrats de programme.

Le taux de progression des prix de ces produits est néanmoins élevé (+ 11,5 % de juillet 1969 à juillet 1970) en raison essentiellement de l'augmentation :

a) *Du prix des matières premières*, sous l'influence de la dévaluation. Toutefois, depuis le début de l'année, les cours mondiaux sont globalement stabilisés, si ce n'est légèrement détendus : si certains produits alimentaires (oléagineux : arachide, soja ; denrées : sucre et surtout café) connaissent encore des hausses importantes, l'orientation à la baisse est très nette pour les matières premières industrielles, particulièrement pour les métaux.

MATIERES PREMIERES	JUIN 1970/JUIN 1969	JUIN 1970/ DECEMBRE 1969
Ensemble des matières premières.....	+ 13,9 %	+ 3,2 %
Dont matières premières industrielles importées	+ 8,4 %	+ 2,8 %

L'accalmie saisonnière de l'été devrait normalement accentuer cette tendance à la baisse ; mais la persistance dans l'économie internationale d'un climat inflationniste pourrait contrarier dès l'automne cette orientation ;

b) *Du coût de la main-d'œuvre*, fortement affecté par le rythme rapide de la hausse des salaires horaires dû lui-même à l'allure soutenue de la production, à une certaine inadaptation des offres et des demandes d'emploi et à un comportement des partenaires sociaux encore marqué par l'inflation ;

c) *Des tarifs S. N. C. F.* au début de l'année et tout récemment de ceux du gaz et de l'électricité.

Certains des chefs de hausse énumérés plus haut ont cessé de jouer dès le début de 1970, comme nous l'avons indiqué pour les matières premières ; mais en dehors de ceux concernant les biens de consommation, les marchés restaient pour la plupart en situation de pénurie, ce qui explique que les hausses des prix de gros industriels aient encore été au cours des premiers mois de 1970 parmi les plus vives enregistrées depuis dix ans.

2° Pour les *combustibles et l'énergie* (15 % de l'indice général des prix de gros) on observe depuis le dernier trimestre de 1969 une montée rapide de l'indice (de 218 en septembre à 231 en octobre 1969, après une majoration mensuelle de 6 % en janvier 1970 [250] et une baisse d'avril à juin 1970 [237-239] un nouveau bond à 256 est enregistré en juillet 1970, soit + 7,1 % par rapport au mois précédent).

3° Pour les *produits alimentaires* (qui interviennent encore pour 40 % dans le calcul de l'indice général des prix de gros), l'évolution a été marquée par une croissance continue des prix jusqu'en mai 1970 (248) suivie d'un recul assez sensible au cours des deux mois suivants (respectivement de — 4,9 % et de — 2,5 %).

L'irrégularité constatée dans l'évolution des prix de gros alimentaires est essentiellement due à de fortes variations saisonnières résultant des conditions climatiques. Si l'on fait abstraction des changements ainsi intervenus, on observe que, dans l'ensemble, l'augmentation des prix de gros alimentaires en juillet 1970 est de 7,5 % par rapport à la période correspondante de 1969.

Le déséquilibre de plusieurs marchés a fortement influencé les cours concernés : c'est essentiellement le cas du vin et des pommes de terre. Une certaine tension s'est également manifestée sur les produits animaux mais ceux-ci ont surtout été directement affectés par la réalisation de la seconde étape de rapprochement avec les prix européens.

Les prix européens de la campagne précédente ayant été reconduits pour la campagne 1970-1971 en matière de produits laitiers, de viande bovine, de céréales, de sucre et d'oléagineux, des différences entre prix français et prix communautaires demeurent encore relativement importantes même après que le Gouvernement français ait décidé de relever au 1^{er} août dernier les prix d'intervention de 3 % pour le blé, de 4 % pour l'orge et les autres céréales

secondaires, de 4,5 % pour le maïs et de 2 % pour la betterave et les oléagineux, d'une part, et d'augmenter la semaine dernière les prix d'intervention et d'orientation de la viande de bœuf et le prix indicatif du lait, d'autre part.

B. — L'INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION

L'indice des prix à la consommation des familles de condition modeste (259 articles) a connu en 1969 une montée continue et sensible (de 127,0 en janvier 1969 à 133,0 en décembre 1969) et pour les sept premiers mois de 1970, une forte majoration passant à 137,9 en juillet 1970.

Ainsi, l'ensemble des prix à la consommation a progressé de 3,7 % de décembre 1969 à juillet 1970, alors que la hausse prévue pour l'année 1970 entière se situait initialement à 3,9 % ; le rythme annuel de hausse se situait en juillet dernier à 5,9 %.

L'analyse par produits montre que de juillet 1969 à juillet 1970 :

1° Les prix des *produits alimentaires* (45 % de l'ensemble de l'indice des prix de détail) ont augmenté le plus (7,2 % de juillet 1969 à juillet 1970). Ceci s'explique par la situation particulière de la production agricole : les hausses les plus importantes concernent les prix des boissons (vins + 11,2 %), des viandes de boucherie (+ 10,7 %), et des fruits et légumes (+ 9,0 %) ;

2° Les prix des *produits manufacturés* (35,6 % de l'ensemble de l'indice des prix de détail) ont enregistré une hausse relativement limitée (3,5 %) cependant plus sensible au cours du premier semestre de cette année qu'au cours du second semestre de 1969 soit respectivement + 1,9 % contre + 1,2 % ;

3° La croissance du *prix des services* (16,5 % de l'ensemble des prix de détail) a été relativement contenue (+ 6,9 %) si on la compare à la hausse moyenne observée au cours des années antérieures (+ 8 % l'an de 1962 à 1968) : les hausses les plus perceptibles résultent du relèvement des loyers (+ 7,3 %) et des tarifs de la R. A. T. P. (+ 11,9 %).

Rythme moyen de la hausse des prix de détail (1969-1970).

	JANVIER 1969 AOÛT 1969	AOÛT 1969 DECEMBRE 1969	DECEMBRE 1969 JUIN 1970
	(Taux mensuels moyens.)		
Aliments et boissons.....	0,45 %	0,60 %	0,70 %
Services	0,40 %	(1) 0,35 %	(1) 0,70 %
Produits manufacturés.....	0,30 %	0,35 %	0,30 %
Ensemble	0,40 %	0,50 %	0,55 %
	(Taux annuels moyens.)		
Ensemble	5,0 %	6,0 %	6,5 %

(1) Pour les services, la différence entre les deux dernières périodes est exagérée par un effet saisonnier, les hausses de loyer et de tarifs publics étaient généralement plus importantes de décembre à juin que d'août à décembre.

En définitive, la vive croissance de l'indice des prix de détail vient surtout des hausses des produits alimentaires (6,6 % d'août 1969 à juin 1970). Une augmentation aussi forte s'explique notamment par le rattrapage des prix européens à la production, le déséquilibre de certains marchés, la majoration des cours des produits tropicaux.

En tout état de cause, la décélération des prix de détail escomptée par les pouvoirs publics n'a pas encore lieu ; le taux de progression de ceux-ci sera sans doute supérieur de plus de 1 point aux dernières prévisions (4 %) effectuées en mai 1970 par la Direction de la prévision du Ministère de l'Economie et des Finances. Cette évolution constitue présentement un des problèmes les plus préoccupants : « C'est, dans la situation économique actuelle, l'élément de préoccupation et d'insatisfaction » a récemment reconnu M. Giscard d'Estaing.

Certes, malgré les efforts traduits notamment par le régime des conventions négociées entre pouvoirs publics et professions, le Gouvernement ne semble pas encore en mesure de maîtriser une inflation qui, il est vrai, est quasi générale dans le monde occidental. Celle-ci apparaît cependant beaucoup plus accentuée en France que dans les autres pays du Marché Commun, même mesurée à l'aide de l'instrument combien imparfait que constitue l'indice des prix à la consommation dit des 259 articles. Quel

ménage français accepterait, en effet, de reconnaître qu'au cours du mois d'août dernier, la hausse des prix des produits consommés ou les services utilisés n'a été que de 0,1 % ? Le tableau ci-après rappelle le rythme annuel de majoration de ces prix pour les différents pays de la Communauté économique européenne, au cours du premier semestre de 1970, sur la base des éléments statistiques les plus récents, dont nous disposons pour ces nations lors de la rédaction du présent rapport.

**Rythme annuel de hausse des prix de détail
dans les pays de la C. E. E. (juin 1969-juin 1970).**

	(En pourcentage.)
France	+ 5,9
Italie (1)	+ 5,2
Belgique	+ 3,8
Pays-Bas	+ 3,8
Allemagne fédérale	+ 3,7

L'écart déjà important observé antérieurement entre la progression de ces prix en Allemagne fédérale et le dérapage de ceux-ci en France s'est encore accentué ; la même remarque vaut notamment pour la comparaison entre notre pays et la Belgique ou les Pays-Bas.

Ainsi peut-on constater que malgré la persistance de l'inflation dans les pays voisins, la France, dans la compétition engagée avec ses principaux partenaires du Marché commun, a commencé à perdre la compétitivité que lui avait restituée la dévaluation de l'an dernier.

(1) Pour l'Italie, c'est le mois de mai — dernier mois connu — qui a été retenu.

CHAPITRE III

LE POUVOIR D'ACHAT ET LE COMPORTEMENT DES MENAGES

I. — Le pouvoir d'achat des ménages et la politique contractuelle.

Si on compare sur la période de juin 1969 à juin 1970 le mouvement des salaires et des prix, on est amené à constater que le pouvoir d'achat des diverses catégories socio-professionnelles s'est accru d'une manière générale mais suivant des rythmes différents, ce qui conduit quelquefois à accentuer les disparités entre les secteurs d'activité.

A. — L'AUGMENTATION DIFFÉRENCIÉE DU POUVOIR D'ACHAT

1° *La progression du pouvoir d'achat des salariés.*

Sur la base d'une majoration annuelle, de juin 1969 à juin 1970, des salaires horaires (+ 10,2 %) et des prix (+ 5,9 %), le pouvoir d'achat des titulaires de salaires horaires a progressé de 4,3 %.

Dans le même temps, la courbe du salaire minimum interprofessionnel de croissance (S. M. I. C.) s'est rapprochée de celle du salaire moyen : porté à compter du 1^{er} juillet dernier à 3,50 F l'heure — ce qui représente pour une semaine de quarante heures de travail un salaire mensuel de 607 F et de 783 F si l'on tient compte de la durée effective du travail — le S. M. I. C. intéresse 750.000 personnes environ — dont les jeunes, les femmes et les étrangers constituent le plus grand nombre. Ainsi, si l'on se réfère aux indices et aux statistiques, en deux ans le salaire des travailleurs autrefois les plus défavorisés a été amélioré de 60 % et le pouvoir d'achat de ces derniers consolidé.

2° *La moindre augmentation du pouvoir d'achat des agents des services publics.*

Si, pour la période de juin 1969 à juin 1970, on compare les montants des traitements afférents à l'indice de base 115, ou aux indices majorés 296 et 531 correspondant respectivement aux indices nets 300 et 500 de la fonction publique, on est conduit à constater que leur majoration a été uniforme, soit de 8,1 %. Certes, on doit, pour les catégories C et D des fonctionnaires, tenir compte des améliorations dans la structure des emplois qui ont provoqué une hausse des rémunérations ; mais ces modifications n'ont pas concerné les agents des catégories moyenne et supérieure. Ceux-ci ont observé en effet que, pendant la période considérée, leur pouvoir d'achat était majoré de 2,2 % alors que, rappelons-le, celui des salaires horaires a progressé dans le même temps de 4,3 %. Sans doute, le Gouvernement s'est-il engagé à faire le point en fin d'année afin de garantir le maintien du pouvoir d'achat : son souci d'effacer ces disparités est louable. Il faut cependant aller au-delà de cette position et mettre tout en œuvre pour éviter qu'elles se produisent : l'objectif principal d'une réelle politique des revenus est, en effet, de chercher à établir par ce moyen l'équilibre social.

B. — LA POLITIQUE CONTRACTUELLE

Il semble que l'un des succès à mettre à l'actif de la politique suivie par le Gouvernement de M. Chaban-Delmas soit d'avoir permis l'ouverture d'un véritable dialogue entre le patronat, qu'il soit d'origine privée ou publique, et les salariés. Cette politique véritablement contractuelle, qui se situe au niveau des réalités, n'abuse pas, par on ne sait quelle inspiration théorique, de troisième voie ; assez éloignée d'une participation à tout prix, elle s'est traduite par une série de mesures résultant de plusieurs mois de négociations. Certaines ont été rendues possibles par suite d'un climat nouveau dans les relations industrielles que le Gouvernement a su habilement susciter et discrètement entretenir.

1° *D'importants accords sociaux.*

Au cours des derniers mois, de grands progrès ont été enregistrés dans les relations entre patronat et salariés et cette colla-

boration fructueuse encouragée par les pouvoirs publics a permis de placer la France dans certains domaines (formation professionnelle, mensualisation) à l'avant-garde des nations les plus industrialisées.

a) *La formation professionnelle* : désormais, en application de l'accord national interprofessionnel sur la formation et le perfectionnement professionnels signé le 9 juillet dernier, les jeunes travailleurs de moins de dix-huit ans et tous les apprentis jusqu'à l'âge de dix-neuf ans pourront suivre pendant le temps de travail des cours professionnels dans la limite de 320 heures par an et 8 heures par semaine : leur indemnisation sera au moins égale à 30 % du salaire minimum interprofessionnel de croissance (S. M. I. C.) pendant la première année, 50 % pendant la seconde, 75 % pendant la troisième.

Les travailleurs adultes bénéficieront également de formations complémentaires : ceux qui sont touchés par des mesures de licenciement collectif auront droit, sans condition, à un congé-formation et, grâce à un système de garantie, percevront, pendant cette période, des ressources égales à leur rémunération antérieure. Les autres travailleurs se voient reconnaître un droit individuel de congé-formation : pour les stages agréés par elle, l'entreprise assure, compte tenu des aides de l'Etat, le maintien des ressources du travailleur au niveau de sa rémunération antérieure pendant les quatre premières semaines ou les 160 premières heures de la formation.

Dans une période où il n'est question que de mutations profondes des structures, où la mobilité professionnelle constitue un élément et non des moindres de la croissance économique, il y a lieu de souligner l'importance considérable de cet accord. On constate, en effet, qu'il fournit dans deux domaines au moins des réponses particulièrement satisfaisantes à la préoccupation légitime de nombreux salariés :

- *en cas de licenciement*, notamment à l'occasion d'une concentration d'entreprises, le salarié qui devrait changer d'emploi disposera d'un an pour apprendre un nouveau métier et percevra pendant ce temps le salaire qui lui était versé durant sa dernière période d'activité ;
- *en vue d'améliorer leur qualification ou d'actualiser leurs connaissances*, le technicien, le cadre pourront obtenir des congés-

éducation qui, s'ils étaient bloqués sur une période de douze ans, représenteraient une année entière d'absence avec maintien des ressources antérieures.

b) La « mensualisation » des salaires a fait l'objet de conventions entre patronat et syndicats dont certaines, très importantes (industries minières et métallurgiques), ont été signées en juillet dernier. C'est une ancienne revendication des salariés qui intéresse 60 à 90 % du personnel payé à l'heure, c'est-à-dire 7 millions environ de salariés, selon la durée d'ancienneté qui sera fixée pour en bénéficier. Cette mesure vise à la valorisation morale et matérielle du travail et notamment du travail de l'ouvrier ; elle tend à assurer la régularité des ressources et aussi une plus grande stabilité de l'emploi.

Certes, cette réforme doit être appliquée par étapes et avec prudence.

Dans le rapport sur la mensualisation publié par le Gouvernement, on lit notamment :

« Si l'on veut une transformation profonde et réelle des conditions du travail ouvrier, il faut rejeter le principe de mesures qui se voudraient à la fois uniformes, impératives et d'effet immédiat... Au terme d'un examen approfondi et compte tenu des avis recueillis, c'est, semble-t-il, au niveau des branches professionnelles — et parfois de leurs organisations régionales — que des négociations ont le plus de chance de déboucher efficacement. »

Le choix de la voie contractuelle, d'ailleurs conforme à l'esprit de la loi du 11 février 1950 sur les conventions collectives, à la doctrine maintes fois exposée de laisser aux partenaires sociaux la liberté — et la responsabilité — de définir eux-mêmes la nature et le contenu de leurs rapports, au souci que s'instaure entre eux une concertation permanente, a permis d'obtenir rapidement d'importants résultats : les accords actuellement conclus touchent un nombre important de salariés et comportent des dispositions très complètes — plus complètes en tout cas que celles figurant dans la plupart des textes antérieurement signés.

Aussi, dans la plupart des cas, le statut des personnels mensualisés comporte les clauses générales suivantes :

— le maintien du salaire pendant une durée de trois mois et du demi-salaire pendant trois autres mois en cas de maladie ou d'accident du travail ;

- l'indemnisation, à 90 % du salaire plafonné, du congé maternité de quatorze semaines ;
- l'alignement sur les régimes des mensuels des régimes de préavis, indemnité de licenciement, indemnités de départ à la retraite, congés familiaux, absences militaires et jours fériés ;
- l'application aux ouvriers mensualisés du régime des primes d'ancienneté des mensuels.

Les raisons économiques justifiant l'attitude prudente des pouvoirs publics sont connues : nous indiquerons seulement que l'amélioration de la protection sociale entraîne une aggravation des coûts salariaux d'environ 6 % selon les rédacteurs du rapport sur la mensualisation, ce qui correspondrait à une élévation de 20 % des charges annexes aux salaires. Toutefois, la dose d'inflation par les coûts ainsi injectée ne semble pas devoir nécessairement provoquer une inflation à peu près équivalente par la demande : la mensualisation, par la régularisation des revenus qu'elle procure, est, en effet, susceptible de susciter une demande moins sujette à des emballements conjoncturels.

Au demeurant, le Gouvernement a décidé de donner l'exemple et d'introduire la mensualisation de manière progressive à la Régie nationale des usines Renault. L'accord de principe signé, à cet effet, le 11 mars 1970, prévoit que tous les ouvriers ayant trois ans d'ancienneté bénéficieront du paiement au mois et du statut des mensuels d'ici à mars 1973 : à cette date 60 % des travailleurs de la Régie seraient « mensualisés ».

L'application de cette réforme fondamentale au secteur privé pourrait, selon le Ministre du Travail, être complètement réalisée en 1975.

2° *La clause exceptionnelle de garantie du pouvoir d'achat dans le secteur nationalisé et dans le secteur public.*

a) *Dans le secteur nationalisé*, un important accord est intervenu sur l'évolution des conditions de travail et des salaires au cours de l'année 1970 : dans ce dernier domaine, il faut noter que les Pouvoirs publics ont accepté que la masse salariale, à effectifs constants, soit répartie en 1970 de telle sorte que les niveaux de salaires au cours de cet exercice soient majorés de 6 %. En outre,

un crédit supplémentaire égal à 0,25 % de la masse salariale serait affecté soit à une première étape de la réforme de la rémunération, soit à des mesures catégorielles.

A titre exceptionnel, en raison du caractère particulier de l'exercice 1970, il est prévu d'assurer la garantie du pouvoir d'achat : ainsi, le salaire de base serait majoré au 1^{er} janvier 1971 de la différence constatée entre les hausses effectivement enregistrées de l'indice national des prix à la consommation et le taux d'accroissement de 3,9 % de celui-ci initialement calculé. D'ores et déjà, compte tenu de l'accélération constatée dans ce domaine, il a été décidé de majorer le relèvement des salaires qui avait été prévu au 1^{er} octobre 1970 : par exemple, à la S.N.C.F., l'augmentation devant intervenir à cette date a été portée à 3,6 %, soit un supplément de 1 % par rapport au taux de progression de 2,6 % antérieurement fixé ;

b) *Dans le secteur public*, après le rattrapage de 1 % en janvier 1970 au titre de la hausse des prix de 1969, les salaires ont été accrus de 3 % au 1^{er} avril 1970 et, de nouveau, de 2,75 % en moyenne au 1^{er} octobre 1970. Outre la suppression de la sixième zone de salaire à compter de la même date et l'intégration dans le traitement de base d'un point de l'indemnité de résidence le 1^{er} avril — ce qui a entraîné une augmentation des retraites — l'institution de la clause de sauvegarde déjà indiquée pour le secteur nationalisé doit garantir un progrès du pouvoir d'achat. Compte tenu des engagements pris, la majoration des salaires des fonctionnaires, à compter du 1^{er} octobre 1970, a été abondée de 1 %. Cet acompte, à valoir sur la révision du pouvoir d'achat pour l'année 1970, a été accordé dès le début du quatrième trimestre, le Gouvernement reconnaissant que l'évolution des prix pour les neuf premiers mois de l'année était déjà alors supérieure au taux de 3,9 % prévu dans les accords de salaires.

Il convient de souligner le bien-fondé d'une telle garantie : toutefois, il faut regretter que le Gouvernement n'ait pas décidé de choisir — comme il l'a fait pour le S.M.I.C. — la solution la plus libérale : celle-ci consisterait à accompagner la hausse des prix, alors que l'apurement en fin d'année peut conduire à constater une progression du salaire des agents du secteur public, moins forte que l'accélération des prix, d'où le risque d'un amenuisement temporaire de leur pouvoir d'achat.

Cette politique contractuelle dont on ne saurait nier les avantages nous paraît satisfaisante : cependant, on doit regretter que

des mesures aussi favorables n'aient pas été appliquées en matière de politique des revenus en agriculture, domaine où persiste un malaise ressenti depuis plusieurs années déjà.

Quoi qu'il en soit, selon une enquête effectuée en juillet dernier par l'Institut français d'opinion publique (I.F.O.P.), le pourcentage des personnes interrogées qui estiment avoir des difficultés à « boucler leur budget » est en baisse d'un quart environ par rapport à l'enquête précédente d'avril 1970 : il représente néanmoins encore 21 % des Français. Sans doute, le Gouvernement a-t-il pris l'initiative, à compter du 1^{er} octobre 1970, de porter à 3.000 F par an le montant des allocations que reçoivent les personnes âgées et les grands infirmes, sous réserve d'un certain plafond des ressources. Sans doute aussi, en reprenant une de nos anciennes propositions, le Gouvernement, par la suppression de l'allocation de salaire unique aux familles aisées et l'augmentation substantielle de cet avantage en faveur des moins favorisés, s'est-il engagé dans la bonne voie. Cette voie, tracée par certains économistes américains, a été, rappelons-le, il y a peu de temps mise en relief dans le « Manifeste radical » : le versement d'un revenu minimum devrait être garanti aux personnes vraiment pauvres ou à celles qui, victimes des modifications structurelles de notre économie, n'ont plus les moyens physiques ou les capacités suffisantes pour retrouver un emploi. Une plus juste et plus humaine répartition des revenus est, à ce prix, dans notre pays où l'inégalité des groupes socio-professionnels devant la croissance est encore trop accentuée !

II. — Le comportement des ménages.

A. — L'ÉVOLUTION DE LA DEMANDE DES MÉNAGES

Si l'on considère l'ensemble des revenus salariaux (salaires des secteurs privé et public) et sociaux (prestations familiales et retraites) qui représentent plus de la moitié des revenus perçus par les ménages, on constate que la croissance du pouvoir d'achat de la masse de ces revenus n'a pas été exceptionnelle depuis un an (5,6 % du premier semestre 1969 au premier semestre 1970 contre 3 % en 1967, 6 % par an en 1965-1966 et 8 % par an de 1960 à 1964).

Les accroissements trimestriels des revenus salariaux et sociaux d'une part, de la consommation d'autre part, sont rapprochés dans le tableau ci-après :

Evolution des revenus et de la consommation (1968-1970).
(Variation en pourcentage par rapport au trimestre précédent.)

	1968				1969				1970	
	Trimestres.				Trimestres.				Trimestres.	
	Premier.	Deuxième.	Troisième.	Quatrième.	Premier.	Deuxième.	Troisième.	Quatrième.	Premier.	Deuxième.
Revenus salariaux et sociaux (francs constants)	+ 0,4	- 1,9	+ 13,4	- 1,1	+ 0,2	+ 0,8	+ 1,1	+ 2,3	+ 1,0	+ 1,1
Consommation (volume) ...	+ 0,3	- 1,4	+ 6,1	+ 4,1	- 1,4	+ 1,9	+ 2,5	- 0,3	+ 0,1	+ 0,6

Source : I. N. S. E. E.

1° *Le point de vue des ménages.*

Nous avons déjà indiqué que les Français, plutôt que de privilégier la consommation comme ils l'avaient fait depuis mai 1968 ont, à partir de l'automne 1969, tiré les conséquences des contraintes auxquelles ils étaient soumis, à savoir :

a) *Le prélèvement fiscal.*

Ainsi, au cours du dernier trimestre de 1969 et du premier semestre 1970, les ménages ont dû déboursier plus de 3 milliards de francs de plus (+ 15 %) que lors de la même période, un an auparavant, elle-même marquée par un fort prélèvement fiscal.

Impôt sur le revenu des personnes physiques (1968-1970).
(Prélèvements trimestriels.)

	PREMIER trimestre.	DEUXIEME trimestre.	TROISIEME trimestre.	QUATRIEME trimestre.	TOTAL
	(En milliards de francs.)				
1968	7,5	5,8	3,2	5,1	21,6
1969	9,1	7,1	2,8	6,1	25,1
1970	10,5	7,9			

Source : I. N. S. E. E.

b) Les conditions restrictives du crédit à la consommation
et le taux d'intérêt élevé.

Au dernier trimestre de 1969, les crédits consentis aux ménages ont sensiblement diminué tandis qu'augmentaient les remboursements, ce qui s'est traduit par une amputation de leurs disponibilités d'environ 0,8 milliard ; un phénomène du même ordre s'est produit au premier semestre de 1970 malgré les allègements décidés à la fin du mois de janvier 1970.

Cette dernière observation conduit à penser que de la levée plus ou moins complète des entraves du crédit dépendra l'ampleur de la reprise de la consommation, notamment de celle des biens durables et des biens d'équipement ménager qui, à l'heure actuelle, paraît stagner. Ainsi, la diffusion de l'automobile était-elle sensiblement plus lente qu'auparavant et l'enquête de juin 1970 concernant l'évolution de ce marché avait permis d'enregistrer, par rapport à la situation observée un an plus tôt, une diminution du nombre des intentions les plus assurées. Cette inflexion prévisionnelle de la demande a été corrigée par le Ministre de l'Economie et des Finances qui, il y a quelques jours, a assoupli mais encore insuffisamment, les modalités du crédit dans ce domaine : le montant des crédits consentis par rapport au prix au comptant a été relevé et porté à 60 % pour les voitures automobiles particulières, à 80 % pour les appareils de télévision et les appareils ménagers et à 70 % pour tous les autres biens : la durée totale des crédits a, elle aussi, été étalée et peut atteindre désormais 21 mois, quel que soit l'objet du financement.

Par ailleurs, s'agissant des biens d'équipement ménager, l'enquête précitée révèle que la demande potentielle d'ici à la fin de l'année pourrait être assez sensible, la reprise en fin d'année étant relativement importante pour les récepteurs de télévision, plus modérée pour les réfrigérateurs et plus encore pour les machines à laver le linge.

2° *L'opinion des commerçants.*

De l'enquête menée par l'I. N. S. E. E. auprès des commerçants au mois de juillet 1970, il ressortait que si certains jugeaient l'activité encore faible, beaucoup estimaient généralement qu'il y avait un progrès par rapport aux trimestres précédents : le

nombre de ceux qui prévoyaient une évolution favorable du volume des affaires s'était, en effet, amélioré en juillet dernier et les intentions de commandes, en constante dégradation depuis l'automne 1969, s'étaient à nouveau affermies à la fin du premier semestre de 1970.

Les résultats d'une enquête récemment publiée par l'I. N. S. E. E. relative aux attitudes des particuliers en juin 1970, s'ils enregistrent une appréciation favorable des ménages de leur situation financière personnelle, ne permettent pas de conclure que le comportement des ménages s'orienterait plus ou moins rapidement vers un accroissement de leur consommation. A la question de savoir quelle serait l'utilisation d'une augmentation notable de leurs ressources, les ménages ont répondu dans une proportion, qui est la plus élevée de celles observées depuis novembre 1968, qu'ils préféreraient réaliser des placements financiers ou des investissements.

B. — L'ÉPARGNE DES MÉNAGES

On aurait pu penser que la forte croissance des revenus des ménages (+ 13,5 %) en 1969 se traduirait par une progression substantielle de l'épargne brute : or celle-ci, au cours de l'année 1969, n'a été majorée que de 8,6 %, les ménages inquiets devant l'évolution des prix ayant préféré alors consacrer à la consommation plutôt qu'à l'épargne leurs nouvelles ressources.

Aussi, au lendemain de la dévaluation, le Gouvernement tenant compte du niveau de développement de l'économie française, a estimé à juste titre que les Français devraient épargner plus qu'ils ne le font : à cet effet, dans le cadre de la politique de redressement économique et financier, il a mis en œuvre des mesures tendant à inciter au développement de l'épargne et à assurer aux particuliers qui placent de l'argent à long terme une garantie contre l'érosion monétaire.

1° *La situation de l'épargne à court terme.*

Trois sortes de dispositions visent à favoriser la collecte des placements à court terme :

a) Une prime temporaire d'épargne, calculée au taux de 1,50 % sur l'accroissement du solde moyen des avoirs pendant la période du 1^{er} septembre 1969 au 31 mai 1970 ;

b) Une modification du régime de l'épargne-logement : le taux de rémunération des dépôts d'épargne a été relevé et les conditions d'octroi des prêts améliorées. Un nouveau système de plans d'épargne-logement a été institué à compter du 1^{er} janvier 1970 (rémunération de 8 % l'an de l'épargne et prêts immobiliers consentis selon des modalités plus libérales en contrepartie d'un blocage des fonds déposés pendant quatre ans) ;

c) L'autorisation donnée aux caisses d'épargne ordinaires — réunies au sein de groupements régionaux d'épargne et de prévoyance — d'émettre dans le public des bons dont le produit sera, en priorité, affecté au soutien du marché hypothécaire.

2° *L'encouragement à l'épargne à long terme :*

Trois mesures ont été également adoptées dans le domaine de l'épargne à long terme ; elles concernent :

a) L'abattement consenti sur les intérêts des valeurs à revenu fixe ;

b) L'assouplissement du régime de déductibilité fiscale des primes versées pour les contrats d'assurance-vie ayant une durée minimum de dix ans ;

c) L'octroi du bénéfice de l'avoir fiscal attaché aux produits des valeurs mobilières aux ressortissants d'Etats ayant conclu avec la France une convention sur les doubles impositions.

3° *La croissance de l'épargne des ménages.*

Tenant compte des conditions restrictives de crédit et des taux d'intérêt élevés, les ménages ont dû reporter leurs achats de biens durables ou de logements : ils se sont montrés, dès lors, disposés à répondre aux incitations d'épargne et à placer leurs disponibilités sur le marché financier :

a) *L'épargne à vue et à court terme.*

A partir de l'automne 1969, après le relèvement du taux d'intérêt versé aux nouveaux dépôts, on a observé un développement très rapide des dépôts dans les caisses d'épargne : ainsi, en septembre 1969, les excédents dans l'ensemble des caisses d'épargne se sont élevés à 1.648 millions de francs, soit le quintuple des

résultats constatés pour le même mois en 1968 et le triple de ceux de 1967. Parallèlement, on a enregistré une décroissance des comptes sur livret dans les banques et moins de faveur dans le public pour les souscriptions de bons du Trésor et de la Caisse nationale du Crédit agricole.

Pour l'année 1969, malgré la médiocrité très marquée des résultats du premier semestre, le montant global des excédents des caisses d'épargne s'est élevé à 9.427 millions de francs contre 5.058 l'année précédente ; pour les sept premiers mois de 1970, l'accroissement des dépôts a atteint 5.104 millions de francs contre 2.633 millions pendant la période correspondante de 1969. Rappelons que, compte tenu de la hausse des taux d'intérêts constatés tant en France qu'à l'étranger, celui servi par les caisses d'épargne aux déposants a été majoré et porté à 4,25 % à compter du 1^{er} juillet 1970 et que la prime de fidélité instituée en faveur des clients dont les dépôts présentent un certain caractère de stabilité a été fixée à 0,75 % en 1970.

Sur la période récente, il faut noter également le succès rencontré par les plans d'épargne-logement qui, en raison des conditions intéressantes de rémunération, se sont développés, semble-t-il, au détriment de l'épargne-logement ordinaire, voire de l'épargne ordinaire et des comptes sur livrets.

b) Les achats de logements et les placements financiers.

Après être restées à peu près stables de 1965 à 1968, les dépenses à la charge des ménages pour leurs achats de logements se sont brusquement accrues en 1969 : alors que l'on peut estimer à un demi-milliard de francs environ les versements correspondant à la majoration des taux d'intérêt, on constate que pour 1969 la charge nouvelle que les ménages ont dû supporter pour leurs achats de logement est de près de 3 milliards de francs.

Dans le même temps, on enregistre aussi une forte augmentation des achats de valeurs mobilières à un moment où les entreprises, et notamment les entreprises industrielles désireuses de financer leurs investissements en forte croissance, sont conduites à avoir plus massivement recours au marché financier : ainsi, pour le premier semestre 1970, le montant des émissions d'actions et d'obligations s'est élevé à 12,7 milliards de francs contre 9 milliards pour la période correspondante de 1969.

*

* *

L'orientation donnée depuis quelque temps à la politique économique, tendant à la canalisation de l'épargne vers des emplois correspondant aux investissements nécessaires, doit être pleinement approuvée. Cependant, il ne faut pas se dissimuler que l'augmentation de l'épargne affectée à l'investissement implique une transformation des intermédiaires financiers et un élargissement du marché financier, ainsi que l'a pertinemment indiqué la Section des Finances du Conseil économique et social dans l'étude qu'elle a consacrée aux options du VI^e Plan.

Or, le climat de confiance indispensable en bourse ne pourra s'installer qu'après une profonde modification des mentalités des dirigeants de sociétés et des intermédiaires financiers : l'exemple du redressement récent de Wall Street souligne que l'on peut, en faisant preuve d'un optimisme raisonné, attirer une clientèle nombreuse et l'inciter à participer à l'indispensable essor des investissements productifs : au contraire, nos agents financiers semblent se complaire à chercher des raisons de désespérer.

Qui ne voit cependant les heureuses conséquences que pourrait avoir un marché financier animé ? Il est navrant, en effet, que 7 % des Français environ, pour se prémunir contre la hausse des prix, préfèrent stériliser leurs avoirs par la thésaurisation de pièces ou de lingots d'or dont le pouvoir d'achat a généralement baissé : il est difficilement admissible que, selon les estimations, 26 milliards de francs environ soient retirés ainsi du circuit financier alors que si ces avoirs étaient investis, non seulement ils deviendraient rémunérateurs pour les épargnants mais encore ils serviraient à financer des capacités de production plus grandes. Dès lors, il serait possible d'adapter sans-à-coup l'offre à la demande et d'éviter une des causes, et non des moindres, du dérapage des prix.

Pour inciter les détenteurs d'or à transformer leurs avoirs, peut-être le Gouvernement devrait-il considérer avec intérêt la proposition présentée par M. Sudreau de créer une société d'investissement à capital variable (SICAV) dont les actions seraient payables moitié en billets, moitié en or. Encore faudrait-il, préalablement, qu'il marque de manière nette sa volonté de freiner l'ascension des prix en levant certaines contraintes du plan d'austérité, en remédiant à la mauvaise gestion de certaines entreprises publiques et en renonçant à affecter de trop importantes

ressources budgétaires à des dépenses moins productives. En donnant, de cette manière, l'exemple de l'efficacité et de l'austérité, les Pouvoirs publics susciteraient — on ne saurait en douter — les conditions propices à la réanimation de notre marché financier.

CHAPITRE IV

LES ECHANGES COMMERCIAUX

Des trois équilibres que le Ministre de l'Economie et des Finances désirait atteindre, à savoir celui du budget, celui de la production et celui des échanges extérieurs, c'est ce dernier qui nous paraissait le plus urgent d'instaurer, car il est en rapport direct avec la croissance économique. Nous n'insisterons pas sur le caractère aléatoire des deux premiers équilibres et notamment sur celui du budget tant il est vrai qu'il est relativement aisé de présenter un état prévisionnel équilibré des recettes et des dépenses de l'Etat : une gestion budgétaire équilibrée nous paraît, à cet égard, un élément d'appréciation plus décisif — encore que nous ne soyons pas du tout certains de l'infaillibilité du dogme de l'équilibre budgétaire.

Si les données de l'équilibre budgétaire peuvent être modifiées en cours d'exercice, l'équilibre des échanges commerciaux est une constatation qui résulte des faits, car le taux de couverture des importations par les exportations — qui doit être au moins égal à 93 % pour que cet équilibre soit réalisé — ne saurait faire l'objet d'une modification ultérieure ; aussi permet-il de prendre la vraie mesure de la compétitivité de nos entreprises à l'étranger. C'est pourquoi il nous paraît indispensable, avant de porter un jugement d'ensemble sur la politique économique et financière du Gouvernement, de retracer l'évolution de nos échanges extérieurs depuis un an.

I. — Le rétablissement des échanges commerciaux.

Si l'on considère la situation de notre balance commerciale pendant le premier semestre de 1970 et que l'on établisse une comparaison avec celle enregistrée pendant la période correspondante de l'année précédente, on note depuis un an le redressement et l'assainissement de nos échanges extérieurs.

A la veille de la dévaluation, le taux de couverture des échanges avec l'étranger s'établissait à un niveau de l'ordre de 80 % ; la progression des exportations était freinée par d'importants goulots d'étranglement de la production et surtout par la cherté des prix tandis que les importations étaient particulièrement élevées, en raison notamment des tensions intérieures et des anticipations défavorables à la monnaie nationale. Au cours du premier semestre de cette année, on observe au contraire le retour à l'équilibre (le taux moyen de couverture est pour cette période de 92,5 %) en raison d'une progression beaucoup plus rapide de nos ventes (+ 30 % en valeur en un an) que de nos achats (+15 à 16 % en un an) et aussi de l'amélioration de la structure de nos échanges (forte croissance de nos ventes de biens de consommation et de demi-produits). Cependant, si importants que soient les résultats déjà acquis, il y a lieu d'indiquer que le rétablissement de notre équilibre commercial apparaît encore précaire et doit être confirmé.

A. — LE RETOUR A L'ÉQUILIBRE DE LA BALANCE DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

Afin d'atteindre l'équilibre du commerce extérieur dont la restauration avait été prévue pour le 1^{er} juillet 1970, le Gouvernement a décidé la mise en œuvre de mesures vigoureuses.

Deux séries d'action ont joué dans ce sens :

- *la dévaluation du franc* dont les effets conjugués avec ceux de la réévaluation du deutschmark ont donné aux exportateurs français un avantage de prix important et entraîné, compte tenu d'une demande étrangère alors très soutenue, un accroissement rapide de nos ventes sur les marchés extérieurs.
- *la stabilisation de la demande intérieure* qui a permis un ralentissement non négligeable de nos achats extérieurs et autorisé un développement de nos ventes.

1° *La plus forte progression des ventes à l'étranger.*

La progression des exportations et le ralentissement de la demande interne ont permis, dès le premier trimestre de 1969, une réduction spectaculaire du déficit commercial, les importations notamment de produits finis, plafonnant au niveau atteint au trimestre précédent.

Ce redressement s'est confirmé tout au long du premier semestre de 1970 et le taux de couverture corrigé des variations saisonnières, avec les pays hors zone franc, a évolué de la façon suivante :

Evolution du taux de couverture (premier semestre 1970).

Pays hors zone franc.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Taux de couverture	93 »	92,4	100 »	87 »	94 »	91 »

Source : Ministère de l'Economie et des Finances.

Ce retour à l'équilibre du commerce extérieur est imputable à la forte progression de nos ventes à l'étranger qui ont augmenté de près de 41 % au premier semestre de 1970 par rapport à la même période de 1969 tandis que nos achats, tout en demeurant importants en raison de l'activité économique soutenue, progressaient moins rapidement (+ 29 %). Aussi, notait-on un mouvement inverse de celui qui avait été observé dans nos échanges depuis le second semestre de 1968 :

De juillet 1968 à juillet 1969 :

importations	+ 30 %
exportations	+ 16 %

D'août 1969 à juin 1970 :

importations	+ 16 %
exportations	+ 22 %

2° L'amélioration de la balance des produits finis.

Le redressement de nos échanges a été essentiellement provoqué par l'orientation nouvelle de la balance des produits finis : en effet, alors que celle-ci n'avait pas cessé de se dégrader depuis 1965 de façon de plus en plus accélérée, on constate au cours du premier semestre de 1970 un changement de tendance notable (+ 308 millions de francs contre — 2.180 en 1969).

Cependant, cette amélioration est due exclusivement au suréquilibre de la balance des biens de consommation, dont le taux de couverture passe de 99,4 % pour le premier semestre de 1969 à

122,6 % pour les six premiers mois de 1970 ; en revanche, le solde négatif de la balance des biens d'équipement s'est légèrement aggravé au cours de la période considérée.

Parmi les produits finis, l'automobile s'affirme comme l'élément moteur essentiel de notre redressement : l'évolution détaillée des échanges hors zone franc de produits finis s'analyse en effet comme suit :

Evolution des échanges hors zone franc des produits finis
(1^{er} semestre 1969 - 1^{er} semestre 1970).
(En millions de francs.)

	PREMIER SEMESTRE 1969			PREMIER SEMESTRE 1970				
	Impor- tations.	Expor- tations.	Solde.	Importations.		Exportations.		Solde.
				Valeur.	Evolu- tion. (En pour- centage.)	Valeur.	Evolu- tion. (En pour- centage.)	
<i>Biens d'équipement</i>	9.604	7.467	— 2.137	12.433	+ 29,5	10.089	+ 23	— 2.344
Ouvrages en métaux.....	799	492	— 307	984	+ 23,2	736	+ 49,6	— 248
Machines-outils.....	737	531	— 206	1.164	+ 57,9	612	+ 15,3	— 552
M.T.P.S.	711	727	+ 16	888	+ 24,9	1.084	+ 49,1	+ 196
Matériel de précision.....	1.584	1.078	— 506	2.142	+ 35,2	1.478	+ 37,1	— 664
Autres machines mécaniques..	2.406	1.855	— 551	2.861	+ 18,9	2.239	+ 20,7	— 622
Matériel électrique.....	2.070	1.542	— 528	2.705	+ 30,7	2.423	+ 57,1	— 282
Tracteurs.....	576	255	— 321	623	+ 8,2	356	+ 39,6	— 267
Avions et bateaux.....	721	987	+ 266	1.066	+ 47,9	1.161	+ 17,6	+ 95
<i>Biens de consommation</i>	7.541	7.498	— 43	8.142	+ 8	10.794	+ 44	+ 2.652
Automobiles.....	2.580	3.334	+ 754	2.935	+ 13,8	5.279	+ 58	+ 2.344
Textiles et cuirs.....	2.270	2.359	+ 89	2.298	+ 1,2	3.145	+ 33,3	+ 847
Bois ouv., papier.....	1.357	552	— 805	1.435	+ 5,7	764	+ 38,4	— 671
Industries diverses.....	1.334	1.253	— 81	1.474	+ 10,5	1.606	+ 28,2	+ 132
Total produits finis	17.145	14.965	— 2.180	20.575	+ 20	20.883	+ 39,5	+ 308

Source : Ministère de l'Economie et des Finances.

Ce tableau met en évidence trois facteurs :

a) L'effet de la politique gouvernementale visant à discipliner la consommation des ménages et à reporter sur les marchés extérieurs les surplus de production rendus compétitifs par la dévaluation.

Alors que l'ensemble des importations de produits finis progresse, par rapport à la période correspondante de l'année précédente, de 20 %, les achats de biens de consommation

n'augmentent que de 8 % ; inversement, nos exportations de produits finis progressent de près de 40 % et parmi ces derniers les ventes de biens de consommation augmentent de + 44 % (à noter également, pour les biens d'équipement, la bonne tenue de nos ventes de matériel électrique : + 57,1 %, de matériel de précision : + 37,1 %, et des autres machines mécaniques : + 20,7 %).

b) Le niveau élevé de la production industrielle stimulée par une forte demande d'investissements entraîne une progression très vive des importations de biens d'équipement : + 29,5 % (dont machines-outils + 57,9 %). En fait, c'est l'ensemble de la consommation intermédiaire des entreprises qui empêche le freinage de l'ensemble de nos importations, car la production exige un volume accru d'énergie, de matières premières et produits bruts, de demi-produits et de biens d'équipement, tandis que l'inflation mondiale a pour effet d'en renchérir le coût. Ce phénomène, observable pour toutes les importations de biens nécessaires à la consommation intermédiaire des entreprises, pèse très lourdement sur l'amélioration de notre balance commerciale car la progression spectaculaire de nos ventes de biens d'équipement est plus que compensée par l'augmentation plus grande de nos achats de ce type de produits.

c) L'importance des ventes du secteur automobile : celui-ci, en effet, réalise à lui seul plus de 88 % du solde positif de la balance des biens de consommation : il compense exactement le solde négatif de la balance des biens d'équipement : l'augmentation de nos ventes d'automobiles (+ 58 %) est responsable de 26 points dans la progression de nos ventes de biens de consommation (+ 44 %), soit environ les trois cinquièmes, de 13 points dans celle de nos ventes de produits finis (+ 39,5 %), soit le tiers et de presque 5 points dans celle de l'ensemble de nos exportations hors zone franc (+ 33,8 %).

Cette performance est certes exemplaire et contribue très fortement à l'amélioration de la structure de nos exportations, mais cette concentration sectorielle de nos ventes peut rendre l'ensemble de notre commerce extérieur vulnérable.

En définitive, ces résultats ont pu être obtenus grâce à la conjonction de trois facteurs : la déflation intérieure, le surcroît de compétitivité apporté par la dévaluation qui, dans certains

secteurs, a permis un redémarrage des exportations et a, en général, apporté une salubre reconstitution des marges bénéficiaires et, surtout, l'existence d'une très forte demande extérieure qui a permis de réaliser rapidement le transfert souhaité de la demande interne vers la demande externe et a autorisé le maintien d'un niveau d'activité élevé malgré le ralentissement de la consommation intérieure.

B. — L'ASSAINISSEMENT DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

Au fur et à mesure que se précisait le redressement de nos échanges, leur composition par produit marquait également une sensible tendance à l'amélioration, la part des produits finis dans nos achats tendant à se stabiliser et enregistrant même une certaine décroissance dans le cas des biens de consommation tandis que la place de ces mêmes produits dans nos ventes était, au contraire, en augmentation.

1° Les modifications de la structure des échanges.

Le tableau ci-après comparant la structure de nos importations au premier semestre de 1969 et au premier semestre de 1970 permet d'apprécier cette évolution. Il fait clairement ressortir la diminution du poids des biens de consommation dans nos achats qui n'avaient cessé de progresser depuis plusieurs années.

Importations par produits en provenance des pays hors zone franc.
(En millions de francs.)

	SIX PREMIERS MOIS 1969.		ANNEE 1969		SIX PREMIERS MOIS 1970.	
	Valeur.	Pourcentage.	Valeur.	Pourcentage.	Valeur.	Pourcentage.
Agriculture	4.558	11,6	9.753	12	5.392	11,3
Energie	3.937	10,1	7.737	9,5	4.744	9,9
Matières premières et produits bruts...	5.675	14,5	11.797	14,5	6.899	14,4
Demi-produits	7.473	19,1	15.325	18,8	9.613	20,1
Produits finis.....	17.145	43,7	36.044	44,2	20.575	43
— Biens d'équipement	9.604	24,5	20.607	25,3	12.433	26
— Biens de consommation.....	7.541	19,2	15.437	18,9	8.142	17
Autres divers.....	402	1	932	1	614	1,3
Total	39.190	100	81.588	100	47.837	100

Source : Ministère de l'Economie et des Finances.

La structure de nos exportations s'améliore également, les demi-produits tenant une part très importante dans nos ventes en raison du fort niveau d'exportation de produits sidérurgiques, consécutif aux tensions qui pesaient sur le marché international au cours des derniers mois. La part tenue par les biens d'équipement et surtout les biens de consommation est en forte progression.

Exportations par produits en direction des pays hors zone franc.

	SIX PREMIERS MOIS 1969.		ANNEE 1969		SIX PREMIERS MOIS 1970.	
	Valeur.	Pourcentage.	Valeur.	Pourcentage.	Valeur.	Pourcentage.
Agriculture	6.296	19,2	12.687	18,4	7.173	16,4
Energie	908	2,8	1.921	2,8	1.056	2,4
Matières premières et produits bruts..	2.907	8,9	6.099	8,9	3.880	8,9
Demi-produits	7.263	22,2	15.139	22	10.097	23,1
Produits finis.....	14.965	45,8	31.982	46,5	20.883	47,7
Biens d'équipement.....	7.467	22,9	16.176	23,5	10.089	23
Biens de consommation.....	7.498	22,9	15.806	23	10.794	24,7
Autres divers.....	371	1,1	961	1,4	687	1,5
Total	32.710	100	68.789	100	43.776	100

Source : Ministère de l'Economie et des Finances.

Ainsi, par rapport à l'année dernière, nous importons relativement moins de produits agricoles et de produits finis tandis que nous vendons, au contraire, davantage de biens d'équipement et surtout de biens de consommation.

2° L'évolution géographique de nos échanges est restée marquée par les tendances antérieures.

a) La concentration de nos échanges commerciaux vers les pays de la Communauté économique européenne s'est poursuivie.

Alors que la part de nos échanges avec les pays de la zone franc continue régulièrement de diminuer, que la part de notre commerce avec l'ensemble des pays hors communauté et zone franc est quasiment stationnaire avec, toutefois, une légère tendance à la diminution, notamment à l'exportation, le poids des pays de la Communauté devient toujours plus prépondérant.

Si, à l'importation, les difficultés italiennes et la hausse des prix aux Pays-Bas ont entraîné une légère diminution des importations en provenance de l'ensemble des pays de la Communauté économique européenne, cette diminution est sans doute provisoire et, malgré la hausse des prix allemands (ce phénomène traduisant d'ailleurs la dépendance de notre économie avec l'économie voisine), la part des livraisons de l'Allemagne fédérale s'est encore légèrement accrue.

A l'exportation, la part de la Communauté économique européenne a augmenté. Il faut en particulier signaler que l'Italie devient un meilleur client (nos ventes y ont augmenté d'un semestre sur l'autre de 17,1 %), que la part de l'Allemagne fédérale s'est stabilisée malgré une excellente conjoncture : nos exportations vers ce pays n'ont, en effet, progressé que de + 32,1 % alors qu'elles ont augmenté de + 34,8 % vers l'ensemble de la Communauté économique européenne.

b) *Cette concentration masque l'effort méritoire mais encore trop isolé de quelques exportateurs qui cherchent à gagner certains marchés lointains et qui, quelquefois, n'hésitent pas à s'y installer avec l'appui des pouvoirs publics.*

Il est, en effet, intéressant de noter la progression de nos ventes sur les différents marchés, sans oublier, bien sûr, la disproportion des bases de cette progression :

Evolution des exportations du 1^{er} semestre 1970-1^{er} semestre 1969.

(En pourcentage.)

Finlande	+ 67,1
Afrique du Sud	+ 60
Italie	+ 47,1
Suisse	+ 44,4
Japon	+ 44
Pays de l'Est.....	+ 42,4
Autriche	+ 41,9
Danemark	+ 39,8
U. E. B. L.....	+ 36,4
Portugal	+ 35,4
Norvège	+ 35

c) *Mais surtout, le déficit commercial avec les pays de la Communauté économique européenne s'est sensiblement réduit, ainsi qu'il apparaît dans le tableau ci-après :*

Soldes commerciaux pour le 1^{er} semestre des années 1969 et 1970.

	PREMIER SEMESTRE 1969	PREMIER SEMESTRE 1970
	(En millions de francs.)	
C. E. E.	— 3.724	— 1.485
Dont :		
R. F. A.	— 1.502	— 1.300
Italie	— 929	+ 639
Pays-Bas	— 486	— 310
U. E. B. L.	— 807	— 514
A. E. L. E.	— 26	+ 670
Autres pays d'Europe	+ 623	+ 741
Pays de l'Est	+ 280	+ 800
Amérique du Nord	— 1.654	— 2.979
Moyen-Orient	— 1.264	— 1.294
Autres pays développés	— 408	— 112
Autres pays hors zone franc	— 307	— 402
Ensemble hors zone franc	— 6.480	— 4.061
Ensemble zone franc	0	+ 528
Total	— 6.480	— 3.533

Source : Ministère de l'Economie et des Finances.

Si l'économie française n'a pas profité sur le marché américain de l'amélioration de la position commerciale qu'aurait dû normalement entraîner la modification de la parité monétaire (1), elle a amélioré cette position sur l'ensemble des pays industrialisés (A. E. L. E., autres pays d'Europe, pays de l'Est, autres pays développés) et, surtout, elle a sensiblement diminué son déficit avec ses partenaires de la Communauté économique européenne.

(1) Il est vrai que le niveau des importations américaines de toute origine a plafonné au cours du premier semestre et que l'excédent commercial des U. S. A. s'est sensiblement accru au cours de cette période.

II. — Des facteurs cependant préoccupants.

A. — LE REDRESSEMENT EST PRÉCAIRE

Le rétablissement de notre équilibre commercial, consécutif à la politique menée depuis août 1969 et dont les premiers effets ont été perçus dès le quatrième trimestre 1969, a été rapide.

Cependant, les remarquables résultats obtenus ne doivent pas masquer certains phénomènes préoccupants :

1° L'excessive concentration sectorielle de nos exportations de biens de consommation sur l'automobile, secteur fragile sur les marchés étrangers ;

2° La place prépondérante de l'Allemagne fédérale comme partenaire commercial est un autre facteur de vulnérabilité : on savait déjà qu'une légère récession chez nos voisins avait des répercussions fâcheuses sur notre économie. On apprend que lorsque l'Allemagne fédérale discipline difficilement ses prix, elle devient, chez nous, un excellent diffuseur d'inflation.

3° Enfin, l'équilibre commercial restauré est, certes, le fruit d'une politique adaptée et rigoureuse, mais qui s'est elle-même inscrite dans une conjoncture exceptionnellement favorable : la surconsommation antérieure des ménages en biens durables (automobiles, appareils électroménagers) a permis un tassement rapide de la demande interne de biens de consommation dès que la confiance dans la monnaie a été rétablie ; le développement de nos ventes à l'étranger rendu possible par la moindre consommation interne et stimulé par la dévaluation résulte surtout du niveau exceptionnellement élevé de la demande étrangère. L'inflation généralisée entraîne une forte accélération des échanges et autorise nos exportateurs à pratiquer des prix rémunérateurs.

Dans ces conditions, il est préoccupant de constater que, malgré le rétablissement de notre compétitivité et le handicap qu'aurait dû entraîner pour les Allemands la réévaluation du Deutschmark, la progression de nos ventes, pour satisfaisante qu'elle soit, a été inférieure à celle des exportations de nos principaux partenaires (sauf l'Italie et la Suisse). Dès lors, notre position relative sur les marchés des pays industrialisés s'est, sauf exceptions (l'Italie, la Grande-Bretagne et l'U. R. S. S.), légèrement détériorée.

Déjà au cours du troisième trimestre de 1970 une partie du capital produit par la bonne situation de nos échanges au cours du premier semestre a été entamée. Pour les pays hors zone franc, sur la base des données corrigées des variations saisonnières, le taux de couverture est assez nettement déficitaire.

Taux de couverture des échanges (3^e trimestre 1970).

Pays hors zone franc :

Juillet	83,0 %
Août	87,0 %
Septembre	92,0 %

Sans doute, le Ministère de l'Economie et des Finances considère qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer : la dépression du solde de notre balance commerciale, au cours des mois de juillet et août, serait due essentiellement à l'activité ralentie alors enregistrée. La baisse de nos ventes aurait été plus forte que celle de nos achats en raison du fait que l'appareil productif français est, à cause des vacances, largement empêché de livrer.

Certes, le non-étalement des vacances, qui constitue une aberration du point de vue économique, permet-il d'expliquer une partie du déficit observé, mais nous estimons que cette situation défavorable souligne que le rétablissement de notre équilibre commercial demeure encore précaire et qu'il doit être confirmé.

B. — LE REDRESSEMENT DOIT ÊTRE CONFIRMÉ

Les perspectives pour les prochains mois peuvent apparaître encore satisfaisantes, compte tenu de la fermeté de la demande étrangère, notamment dans les pays partenaires du Marché commun (les carnets de commandes étrangères restent bien fournis) et en raison de l'augmentation des capacités de production résultant de l'effort d'investissement accompli par nos entreprises. Toutefois, pour préserver l'avantage acquis au cours des derniers mois, une double action devrait, semble-t-il, être menée :

1° L'une tendant à la *diversification de nos débouchés*.

Pour éviter que notre économie soit exagérément sensible aux accidents conjoncturels survenant dans les pays partenaires de la Communauté économique européenne, il y a lieu de ne pas

poursuivre l'accentuation de la concentration de nos échanges vers ces nations. Déjà à l'horizon se profile la menace d'un freinage des achats de l'Allemagne fédérale qui, rappelons-le, absorbe 23 % de nos exportations. Au cas où les progrès de la production industrielle dans ce pays continueraient à un rythme ralenti, il faudrait éviter que nos entreprises pâtissent de la décélération des importations allemandes, comme ce fut le cas lors de la brève récession allemande de 1966 : en juillet dernier, les exportations de la France vers l'Allemagne fédérale se sont élevées à 1,5 milliard de francs contre 1,78 en juin, 1,6 en mai et 1,7 en avril 1970.

2° L'autre tendant au *développement de nos ventes dans des pays hautement industrialisés.*

Ainsi, le redéploiement de nos exportations à destination de nations telles que les Etats-Unis et le Japon, nous paraît particulièrement opportun : à cet effet, la connaissance des canaux de distribution dans ces Etats devrait être améliorée tandis que l'on procéderait au renforcement des implantations commerciales et industrielles et à l'intensification des ventes de brevets.

Au demeurant, la compétitivité apparente des entreprises françaises est restée favorable depuis la dévaluation dans la mesure où la hausse des prix mondiaux à l'exportation au cours des derniers mois leur a permis de conserver à peu près intégralement l'avantage de prix apporté par le réaligement de notre monnaie : du premier trimestre de 1969 au premier trimestre 1970 l'augmentation des prix de gros des produits manufacturés — importante en France (+ 5,8 %) — a été plus rapide chez nos principaux concurrents, à l'exception des Pays-Bas (+ 4,4 %), des Etats-Unis (+ 4,9 %) et du Royaume-Uni (+ 5,5 %). Dans ce contexte favorable, il est donc opportun de procéder à l'adaptation des autres éléments de compétitivité de nos entreprises notamment par l'amélioration des méthodes commerciales et par le renforcement des réseaux de commercialisation.

CHAPITRE V

LES FINANCES EXTERIEURES

Le rééquilibre (1) de la balance commerciale aura eu un effet particulièrement favorable sur notre balance des paiements : ainsi pour le premier semestre de 1970, le déficit des règlements commerciaux aura diminué de près de moitié par rapport à celui enregistré au cours de la même période de 1969 soit respectivement — 3,5 milliards de francs contre — 6,5. Il serait intéressant d'analyser de la sorte les principaux postes de la balance des paiements pour le premier semestre de 1970 ; cependant il nous faut observer que les statistiques concernant cette situation ne sont pas publiées à la date de rédaction du présent rapport et qu'à la fin du troisième trimestre de 1970 aucune information statistique n'a été diffusée, même pas pour le premier trimestre de l'année en cours. Il est paradoxal de constater que, malgré l'importance des moyens d'investigation dont dispose le Ministère de l'Economie et des Finances, seule une note rapide concernant notre balance des paiements en 1969 a pu être établie en juillet dernier. Nous ne reprendrons pas les éléments qu'elle contient, mais nous essaierons, sur la base des renseignements qui y sont inclus, de faire le point sur quelques questions importantes relatives à la balance des paiements de 1969 avant d'examiner la situation actuelle de nos rentrées de devises.

I. — Analyse de quelques points importants de la balance des paiements entre la France et l'étranger durant l'année 1969.

Au cours de l'année 1969, la balance des paiements entre la France et l'étranger (à l'exclusion des pays d'Outre-Mer de la zone franc) a laissé un déficit de 9,7 milliards de francs, sensiblement inférieur à celui constaté l'année précédente qui était de 15,8 mil-

(1) On sait qu'il y a équilibre des échanges commerciaux quand le taux de couverture des importations par les exportations est de 93 % : il peut donc y avoir rééquilibre de la balance commerciale, nonobstant un déficit, dès lors que celui-ci est égal ou inférieur à 7 % de nos achats.

liards de francs. La comparaison de ces deux chiffres ne rend cependant pas exactement compte du redressement intervenu depuis la dévaluation. Nous voudrions à cet égard suivre l'évolution de différents postes de cette balance afin de connaître les effets sur ceux-ci du réajustement monétaire effectué l'an dernier.

A. — L'ÉVOLUTION DE LA BALANCE DES SERVICES

L'évolution de la balance des services est depuis des années caractérisée par le déficit du poste « voyages » et l'aggravation régulière de celui du poste « revenus du travail ». A cette tendance s'étaient ajoutés en 1968 et au premier semestre de 1969 les effets des mouvements spéculatifs : d'où une lourde détérioration du solde des règlements sur services, enregistrée alors en même temps que s'observait la dégradation de notre balance commerciale.

Toutefois, depuis la dévaluation, au fur et à mesure que revenait la confiance dans notre monnaie les « services » ont connu une amélioration importante qui a laissé pour les six derniers mois de 1969 un léger excédent. Ces modifications favorables sont imputables :

1° Aux *services commerciaux* (transports, frais accessoires sur marchandises, assurances, autres services) dont l'évolution suit habituellement celle des transactions sur marchandises (+ 158 millions de francs au second semestre contre — 509 au premier).

2° Aux postes « *revenus de capital* » et « *voyages* » particulièrement sensibles aux phénomènes de confiance monétaire, dont les excédents ont été réalisés au cours du second semestre de 1968 : l'excédent est passé de 825 millions de francs en 1968 à 1.341 millions de francs en 1969.

B. — L'ÉVOLUTION DES MOUVEMENTS DE CAPITAUX A LONG TERME ENTRE LA FRANCE ET LES PAYS ÉTRANGERS

En 1968, les opérations de portefeuille des résidents avaient entraîné pour la balance des paiements une charge beaucoup plus lourde que précédemment tandis que les recettes nettes tirées des prêts et investissements directs de l'étranger en France

s'étaient considérablement réduites, cette évolution qui traduisait un mouvement de défiance contre le franc s'était produite notamment au cours de la période de liberté des changes.

La remise en place du contrôle des changes en novembre 1968 puis le retour à la confiance dans notre monnaie à partir d'août 1969 ont modifié complètement cette situation : d'une part, le déficit des opérations des résidents a été très sensiblement résorbé, d'autre part l'excédent des opérations des non-résidents s'est fortement accru : d'où un redressement très net pour l'ensemble du poste en 1969 se traduisant par un excédent de 1.672 millions de francs contre un déficit de 3.516 millions l'année précédente. Cette amélioration est due notamment :

1° A la diminution des sorties de capitaux afférents aux *transactions sur valeurs mobilières étrangères* à la suite de la mise en place du contrôle des changes en fin novembre 1968 et aux *achats de valeurs mobilières par des étrangers* : ces transactions se sont soldées par un excédent net de 461 millions de francs qui contraste avec l'important déficit de 918 millions de francs enregistré à ce titre en 1968 ;

2° Aux *investissements directs* du secteur privé non bancaire à l'étranger et du secteur privé étranger en France qui ont suivi une évolution comparable : réduction des sorties imputables aux investissements français à l'étranger et élargissement notable des recettes procurées par les investissements étrangers en France.

C. — EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS FRANÇAIS A L'ÉTRANGER LIÉS A DES EXPORTATIONS

Le développement des investissements français à l'étranger constituait une des orientations du V^e Plan : toutefois en 1968, il a représenté dans une large mesure un phénomène spéculatif, notamment en période de liberté des changes. Aussi le rétablissement du contrôle des changes et le retour à la confiance dans le franc après le 10 août 1969 expliquent-ils le chiffre relativement faible des investissements français à l'étranger au cours de l'année dernière (1.014 millions de francs contre 1.544 en 1968 et 1.904 en 1967).

Ces investissements ont été essentiellement orientés par le développement des recherches pétrolières et minières, opérations qui peuvent entraîner dans un premier temps des exportations de

biens d'équipement, mais qui visent à la diversification des approvisionnements de l'économie française et contribuent ainsi à terme à l'accroissement des importations.

En revanche, les investissements commerciaux qui, nous l'avons déjà souligné, ont un effet favorable sur le développement des exportations, ont moins rapidement progressé. Or, ce sont ces investissements liés aux exportations qui devraient croître de manière accélérée : rappelons à cet égard qu'ils assurent le maintien voire le gonflement des courants commerciaux, alors que l'investissement à l'étranger proprement dit peut produire à plus ou moins brève échéance l'interruption d'exportations traditionnelles de produits finis.

D. — ÉVOLUTION DES OPÉRATIONS DE TRANSFERT RÉSULTANT DES ACHATS ET VENTES DE BREVETS ET DES REDEVANCES DE FABRICATION

Après avoir connu une sensible réduction en 1967 par rapport à 1966 du fait de la contraction des dépenses, le déficit de la balance au titre des ventes et achats de brevets et redevances de fabrication s'est accentué en 1968 et en 1969, soit respectivement — 528 millions de francs et — 645 millions de francs.

Le déficit constaté est essentiellement imputable au déséquilibre de la balance des redevances de fabrication, lui-même en liaison avec l'accroissement des investissements étrangers en France alors que les paiements de l'étranger à la France à ce titre marquent une tendance au plafonnement d'une année à l'autre. Le déficit de ces opérations, quasi permanent avec les Etats-Unis et la Suisse notamment, intéresse essentiellement :

- le matériel de précision, l'horlogerie et l'optique (18 % environ) ;
- la construction électrique et électronique (15,5 % environ) ;
- les industries chimiques (de l'ordre de 13 %).

II. — La situation des réserves de change.

Nous retraçons dans le tableau ci-après l'évolution de nos réserves de change depuis la dévaluation de l'an dernier qui a entraîné, rappelons-le, la réévaluation de l'encaisse or de la Banque de France. Les avoirs en or ont été en effet revalorisés à la date

du 31 décembre 1969 sur la base de 6.250 F par kilogramme d'or fin tandis que les avoirs en devises et les avoirs en francs des organismes internationaux ont été majorés sur la base des parités correspondant au prix du métal précieux: la plus-value ainsi dégagée soit 2.351,6 millions de francs a été portée à un compte provisoire.

Evolution des réserves de change.

(Août 1969-septembre 1970.)

EN FIN DE MOIS (sauf le 8 août 1969).	RESERVES brutes annoncées.	ENDETTEMENT A DEDUIRE			CREANCES à ajouter. Prêts à court terme en devises à des banques.	RESERVES nettes de la France.
		Fonds monétaire international.	Banques françaises.	Banques centrales étrangères.		
		(En millions de dollars.)				
8 août 1969	3.580	— 1	769	1.520	»	1.292
Août 1969	3.781	»	739	1.550	»	1.492
Septembre	4.006	500	707	1.485	»	1.314
Octobre	3.913	499	704	1.496	»	1.214
Novembre	3.988	499	687	1.388	»	1.414
Décembre	3.832	499	546	1.113	»	1.674
Janvier 1970	3.885	499	509	740	»	2.137
Février	3.957	984	460	290	»	2.223
Mars	3.961	984	436	155	»	2.386
Avril	4.032	984	280	»	»	2.768
Mai	4.142	984	87	»	»	3.071
Juin	4.282	984	»	»	70	3.368
Juillet	4.492	984	»	»	152	3.660
Août	4.546	984	»	»	(1)	(1)
Septembre	4.576	737	»	»	(1)	(1)

(1) Chiffres non publiés.

Source: Ministère de l'Economie et des Finances.

A la lecture de ce tableau on observe que depuis le 8 août 1969 jusqu'à la fin du mois de juillet 1970, soit dans l'année ayant suivi la dévaluation, nos réserves de change se sont accrues de 912 millions de dollars, soit un peu plus de 5 milliards de francs, en francs courants dévalués.

Sur la base des chiffres détaillés du mois de juillet 1970, les derniers parus lors de la rédaction du présent rapport, il apparaît que l'excédent des réserves de change qui était alors de 710 millions de dollars représentait le solde résultant:

— d'une part, d'une augmentation globale de 3.160 millions de dollars provenant soit des opérations du marché des changes (2.175 millions de dollars) qui depuis le mois de novembre dernier

est devenu excédentaire, soit du tirage effectué par la France les 26 septembre 1969 (500 millions de dollars) et 28 janvier 1970 (485 millions de dollars) sur l'accord de confirmation qui lui a été consenti en septembre 1969 par le Fonds monétaire international (985 millions de dollars) ;

— d'autre part, d'une diminution totale de 2.450 millions de dollars au titre soit des remboursements de concours à court terme en devises reçus au cours des mois précédents tant auprès des banques centrales étrangères que des banques commerciales, soit de prêts à court terme en devises à des banques commerciales françaises.

Mouvements ayant affecté les réserves de change.

(Septembre 1969.-septembre 1970.)

PERIODE	TIRAGE crédit ouvert au F.M.I.	REMBOURSE- MENTS de concours à court terme en devises.	OPERATIONS- effectuées sur le marché des changes.	RESERVES PUBLIQUES	
				En plus.	En moins.
(En millions de dollars.)					
1969					
Fin septembre	+ 500,0	— 139,5	— 135,8	224,7	»
Fin octobre	»	— 45,5	— 47,8	»	93,3
Fin novembre	»	— 125,0	+ 200,7	75,7	»
Fin décembre	»	— 415,6	+ 259,6	»	156,0
Total I	+ 500,0	— 725,6	+ 276,7	300,4	249,3
1970					
Fin janvier	»	— 410,3	+ 462,5	52,2	»
Fin février	+ 485,0	— 482,8	+ 70,4	72,6	»
Fin mars	»	— 159,0	+ 162,7	3,7	»
Fin avril	»	— 311,0 (1)	+ 381,6	70,6	»
Fin mai	»	— 193,0 (2)	+ 303,1	110,1	»
Fin juin	»	— 87,0 (2)	+ 227,0	140,0	»
Fin juillet	»	— 82,0 (3)	+ 291,6	209,6	»
Fin août	»	(4)	(4)	54,4	»
Fin septembre	— 246,3 (5)	»	+ 156,5	30,2	»
Total II	+ 738,7	(4)	(4)	+ 1.043,8	— 249,3

(1) Apurement du solde de l'endettement de la France vis-à-vis des banques centrales étrangères.

(2) Remboursement des dépôts en devises étrangères effectués par les banques commerciales auprès du Fonds de stabilisation des changes.

(3) Prêts à court terme en devises à des banques commerciales françaises.

(4) Chiffres non publiés.

(5) Remboursement au F. M. I. et en sens inverse la Banque de France a dénoué les prêts à court terme en devises accordés précédemment à des banques commerciales.

Source : Ministère de l'Economie et des Finances.

Que faut-il conclure de la situation ainsi décrite de nos réserves de change ? C'est que, indépendamment d'un boni de 710 millions de dollars correspondant à l'excédent des réserves de change enregistré en un an, la politique de gestion de nos finances extérieures a été menée assez judicieusement. Il convient, à cet effet, de souligner que l'opération de tirage du solde du crédit de 985 millions de dollars ouvert par le Fonds monétaire international (F. M. I.) le 19 septembre 1969 a permis de poursuivre le remboursement de l'endettement à court terme contracté auprès de plusieurs banques centrales étrangères en substituant un engagement à moyen terme d'un taux d'intérêt modéré, à des dettes à court terme d'un coût plus élevé. Ainsi on note avec satisfaction :

— qu'à la fin du mois d'avril 1970 le solde de l'endettement de la France auprès des banques centrales étrangères a été entièrement apuré ;

— qu'à la fin du mois de juin 1970 le remboursement des dépôts effectués par les banques commerciales françaises auprès du Fonds de stabilisation des changes était complètement opéré et qu'ainsi moins d'un an après le changement de parité du franc, notre pays avait intégralement remboursé les dettes à court terme en devises qu'il avait contractées, soit vis-à-vis de l'extérieur, soit vis-à-vis de l'intérieur.

Il faut ajouter que non seulement les réserves publiques de change ont continué de progresser au mois d'août et de septembre 1970, respectivement de 54,4 et de 30,2 millions de dollars mais encore que le 2 septembre dernier, la France a versé au Fonds monétaire international (F. M. I.) une somme de 246,3 millions de dollars, en remboursement partiel des tirages effectués sur cet organisme au titre de l'accord de confirmation précité du 19 septembre 1969. Cette opération traduit l'amélioration incontestable de la position monétaire extérieure de la France depuis un an (fin septembre 1970 : 4.576,1 millions de dollars, soit 25.417 millions de francs). Toutefois, la question se pose de savoir si ces résultats favorables enregistrés dans nos finances extérieures depuis novembre 1969 ne risquent pas d'être précaires.

Pour éviter que l'avantage obtenu ne soit — malgré le rétablissement de la balance commerciale — de courte durée et pour continuer à exercer un attrait sur les capitaux étrangers, le Gouvernement français a maintenu jusqu'au 27 août 1970 le taux d'intérêt du marché monétaire à un niveau qui était l'un des plus élevés

des grandes nations (8 %) et, dans sa quête de devises, n'a commencé à relâcher que très progressivement les mesures de restrictions de crédit pour éviter de livrer à la demande intérieure une part de la production qui serait susceptible d'être vendue sur des marchés étrangers. Au demeurant, les rentrées massives de devises fournissent une certaine aisance de trésorerie aux grandes entreprises qui peuvent ainsi supporter relativement facilement les conséquences de l'encadrement du crédit.

Cependant, il faut convenir que l'expansion des liquidités intérieures résultant de cet afflux de capitaux est de nature à gêner les efforts du Gouvernement pour combattre la surchauffe économique : par ailleurs, le règlement des intérêts sur les capitaux placés par l'étranger risque de nuire d'autant plus à la balance des paiements que le niveau de ces intérêts risque d'être élevé. C'est, semble-t-il, pour lever en partie la contradiction existant entre d'une part deux aspects de notre politique des finances extérieures (appel aux capitaux étrangers mais danger de peser fortement sur la balance des paiements par suite de la charge des intérêts) et d'autre part la politique de lutte contre l'inflation, que le Gouvernement a, à deux reprises en l'espace de deux mois, abaissé d'un demi-point le taux de l'escompte, qui est ainsi ramené à 7 %, marquant sa volonté de réduire le coût du crédit en France ; parallèlement il a pris des mesures tendant à alléger le dispositif du contrôle des changes mis en place le 24 novembre 1968 en ce qui concerne les voyages et transferts de fonds à l'étranger et à assouplir la pratique du contrôle des investissements français à l'étranger.

Certes il faut, dans le domaine du contrôle des changes, agir avec prudence et éviter de favoriser les conditions d'une spéculation pernicieuse : cependant, le taux de l'escompte pourrait être, semble-t-il, encore abaissé d'un demi-point sans risque trop grave de voir partir les capitaux migrants qui ont trouvé asile chez nous. Pour prendre cette décision qui nous paraît opportune, il faudrait, bien évidemment, que les pouvoirs publics optent pour l'expansion et cherchent à circonscrire les effets sur nos coûts de production de la marée internationale d'inflation, en limitant leurs ambitions de détenir un stock important de devises. Le temps est venu de choisir de manière claire entre le soutien actif de la croissance économique et l'abandon à on ne sait trop quelle vaine frénésie monétariste.

DEUXIEME PARTIE

**La situation financière des divers secteurs
de l'activité de l'Etat.**

CHAPITRE PREMIER

LE SECTEUR ADMINISTRATIF

La gestion des opérations administratives de l'Etat est retracée dans le budget dont il convient de suivre l'exécution au cours des premiers mois de 1970.

I. — L'évolution du budget.

Après le vote de la loi de finances, le budget de 1970 se présentait ainsi qu'il suit :

Charges globales : 186.624 millions de francs.

Ressources globales : 186.629 millions de francs.

Solde créditeur : 5 millions de francs.

*
* *

Au mois de juillet, le Gouvernement a décidé de débloquer la moitié des autorisations de programme inscrites au fonds d'action conjoncturelle, soit 1.114 millions de francs.

Les crédits de paiement correspondants (950 millions de francs) ont été ouverts par le décret d'avances du 4 août 1970 qui a de plus prévu 475 millions pour l'enseignement privé et 17,5 millions pour les armées des Etats africains et malgache.

Un second décret d'avances du 28 octobre dernier a ouvert une autorisation de programme de 83 millions assortie d'un crédit de paiement de même montant au profit des prototypes aéronautiques, une subvention d'aide sociale de 20,3 millions aux D. O. M. et une avance à divers organismes de sécurité sociale de 210 millions.

*
* *

Un collectif sera présenté au Parlement en fin d'année de manière à régulariser les crédits nécessités par l'organisation de la rentrée scolaire de 1970, par l'augmentation des rémunérations des fonctionnaires liée à la hausse des prix et par la progression des dépenses à caractère social.

Quoi qu'il en soit ces dépenses nouvelles devraient être largement couvertes par les plus-values fiscales que l'on peut chiffrer à 470 millions. En effet, malgré une baisse du produit de l'impôt sur le revenu, des ressources supplémentaires sont attendues de l'impôt sur les sociétés et de la T. V. A., compte tenu des incidences combinées d'une forte activité économique et d'une forte hausse des prix.

En exécution, c'est un solde créditeur qui est escompté.

II. — Les charges de la trésorerie.

Au cours des sept premiers mois de l'année 1970, la trésorerie a dû faire face à des charges très sensiblement inférieures à celles de la période correspondante de l'année précédente, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après :

Exécution des lois de finances et amortissement de la dette (sept premiers mois).

	1970 (Chiffres provisoires.)	1969
	(En milliards de francs.)	
<i>I. — Exécution des lois de finances.</i>		
<i>A. — Opérations à caractère définitif.</i>		
1. Exercice précédent (solde)	— 5,05	— 4,65
2. Exercice courant :		
Dépenses	— 90,11	— 82,59
Recettes	+ 101,99	+ 86,18
	+ 11,88	+ 3,59
Solde A.....	+ 6,83	— 1,06
<i>B. — Opérations à caractère temporaire.</i>		
1. Exercice précédent (solde)	— 0,36	— 0,07
2. Exercice courant :		
Dépenses des comptes de prêts.....	— 2,32	— 2,53
Recettes des comptes de prêts.....	— 5,24	— 3,63
Solde des autres comptes spéciaux.....	+ 1,22	+ 1,17
Solde B	— 6,70	— 5,06
Total I.....	+ 0,13	— 6,12
<i>II. — Charges d'amortissement de la dette publique</i>		
.....	— 0,81	— 0,66
Total général	— 0,68	— 6,78

Les opérations d'exécution des lois de finances pendant les sept premiers mois de l'année se sont traduites, du fait d'un accroissement des recettes et bien que les charges supportées au titre de

la période complémentaire aient été particulièrement lourdes, par un excédent de 0,13 milliard de francs contre un déficit de 6,12 milliards en 1969 à la même époque.

L'exécution des *opérations à caractère définitif* de l'exercice en cours se traduit par un excédent de 6,83 milliards contre un déficit de 1,06 milliard il y a un an.

La charge laissée par les *opérations à caractère temporaire* est supérieure à celle de l'an passé à pareille époque : — 6,70 milliards de francs contre — 5,06 milliards en raison notamment de la progression des découverts des comptes spéciaux autres que les comptes de prêts.

Les charges d'amortissement de la dette publique comprises, le découvert a atteint, fin août dernier, 0,68 milliard.

*
* *

Quels ont été les moyens dont la trésorerie a disposé pour faire face à ces charges ? Ils figurent dans le tableau ci-après :

Opérations de trésorerie.

	1970 (Chiffres provisoires.)	1969
	(En milliards de francs.)	
I. — Ressources courantes.		
A. — Emprunt dans le public.....	»	»
B. — Bons du Trésor émis dans le public.....	+ 0,55	+ 1,43
C. — Correspondants et divers.....	+ 0,39	— 0,67
Total I.....	+ 0,94	+ 0,76
II. — Concours du système bancaire.		
A. — Effets publics détenus par les banques et la Banque de France.....	— 1,18	+ 1,83
B. — Concours de la Banque de France (avances à l'Etat, mobilisation d'obligations cautionnées et d'effets à moyen terme détenus par la Caisse des dépôts).....	+ 0,92	+ 4,19
Total II.....	— 0,26	+ 6,02
Total général	+ 0,68	+ 6,78

En ce qui concerne les ressources courantes, nous constatons que les souscriptions nettes de bons du Trésor par le public ont été moins importantes qu'au cours de 1969 sous l'effet de la concurrence accrue des caisses d'épargne ; que les dépôts des correspondants n'ont progressé que de 0,39 milliard du fait de la politique de restriction de crédit.

En ce qui concerne les concours du système bancaire, nous assistons à un désendettement d'un montant modeste (— 0,26 milliard) mais qui devrait aller en s'amplifiant vers la fin de l'année. Enfin les rapports de l'Etat avec l'Institut d'émission se sont largement détendus.

CHAPITRE II

LE SECTEUR DES ACTIVITES INDUSTRIELLES DE L'ETAT

I. — VUE D'ENSEMBLE SUR LA SITUATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES.

Ainsi que nous l'avons indiqué de nombreuses fois, le secteur des activités industrielles de l'Etat représente un chiffre d'affaires considérable. Or, bien qu'il s'agisse en fait de dépenses publiques puisqu'elles sont effectuées par des organismes dont l'Etat est propriétaire soit en totalité, soit en quasi-totalité, le Parlement n'a pas normalement à en connaître. Alors que les Assemblées sont appelées à se prononcer sur les travaux de réfection de tel bâtiment des services de l'Inspection du Travail ou sur l'achat d'une machine par l'Administration des Monnaies, la construction d'une centrale nucléaire par Electricité de France ou d'un grand triage par la S.N.C.F., n'est même pas officiellement portée à la connaissance du Parlement. Parfois dans le passé, à l'occasion d'une loi de programme, a été soumise au législateur une fraction plus ou moins importante des investissements de telle ou telle grande entreprise publique, et, à cet effet, certaines options ont pu être infléchies à l'instigation du Parlement. C'est ainsi, par exemple, que l'usine marémotrice de la Rance a vu le jour, en partie, grâce à l'intervention, lors de la discussion d'une loi de programme concernant Electricité de France, de notre regretté collègue Gustave Alric. Mais cette procédure de la loi de programme qui, en ce qui concerne les entreprises publiques, il faut le reconnaître, ne relève d'aucune obligation constitutionnelle, mais seulement du désir du Gouvernement de faire participer le Parlement à certaines décisions importantes en matière économique, paraît maintenant tombée en désuétude. Depuis nombre d'années, nous n'avons plus à connaître les investissements du secteur public industriel.

Quant aux budgets de fonctionnement des entreprises nationales, le Parlement les ignore très généralement. En fait, périodiquement, lui est fourni un très volumineux document qui contient

les bilans, comptes d'exploitation et comptes de pertes et profits ainsi que le montant des avances de l'Etat pour les entreprises relevant du secteur public industriel.

Si ce document permet d'obtenir des renseignements sur les comptes des entreprises dont il s'agit, il est, toutefois, assez hermétique pour celui qui n'est pas un comptable professionnel, et, en tout état de cause, est loin de permettre d'avoir une vue d'ensemble de la situation des industries appartenant à l'Etat.

Ceci est une lacune, étant donné la place et l'importance tant économique que financière de ce secteur industriel dans la vie de la nation. Aussi, chaque année, votre Rapporteur général s'efforce-t-il de fournir quelques précisions concernant cette question, notamment en analysant en détail la situation économique et financière des établissements nationalisés les plus importants.

Nous examinerons donc successivement la gestion des établissements suivants :

- les Charbonnages de France ;
- l'Electricité de France ;
- le Gaz de France ;
- la Régie nationale des usines Renault ;
- La Société nationale des chemins de fer français ;
- la Régie autonome des transports parisiens ;
- la Compagnie nationale Air France.

Puis, dans une seconde section, nous présenterons les observations générales auxquelles conduira cette analyse.

II. — LA SITUATION DES GRANDES ENTREPRISES NATIONALISEES

Charbonnages de France.

A. — LA SITUATION DU MARCHÉ CHARBONNIER

1° *Exercice* 1969.

Alors que la production charbonnière s'adaptait progressivement aux objectifs de réduction accentuée fixés par le Gouvernement fin 1968, le marché charbonnier en France montrait le même renversement spectaculaire que dans la plupart des autres pays industrialisés.

L'expansion, quasi générale et à peu près simultanée, des activités économiques, notamment dans le secteur de la sidérurgie et dans les branches industrielles en aval, et plus particulièrement au Japon, portait en effet les besoins de charbon à un niveau que les capacités de production, rigides par nature et pour la plupart orientées à la baisse depuis plusieurs années, étaient bien incapables d'atteindre.

Pour les qualités ordinaires, le recours aux stocks accumulés au cours des périodes de mévente précédentes a permis sans doute de retarder les situations de pénurie et de limiter, sinon d'éviter, les hausses de prix engendrées par ce déséquilibre entre l'offre et la demande.

Ce ne fut, toutefois, pas le cas pour les coques et les charbons à coke ainsi que — dans une certaine mesure — pour les charbons pour foyers domestiques, et pour quelques qualités rares ; l'écart entre les prix français contenus et les prix mondiaux en hausse libre, creusé par les manipulations monétaires du second semestre, risquait par des distorsions excessives de compromettre l'approvisionnement du marché français à la veille de l'hiver et en plein boom de la sidérurgie. Ainsi se justifient les ajustements successifs de prix qui se sont succédé depuis l'automne 1969 et ne sont pas encore arrivés à leur terme à l'heure actuelle.

Les ressources. — La production totale française en 1969 s'est élevée à 43,5 millions de tonnes, soit 1,7 million de tonnes de moins qu'en 1968 ; les bassins (Nord, Lorraine et Centre-Midi)

y ont contribué pour 42,2 millions de tonnes, soit 1,3 million de tonnes de moins qu'en 1968, mais aussi 2,1 millions de tonnes de moins que prévu au programme.

Le retard par rapport aux objectifs programmés résulte de diverses causes ; accroissement de l'absentéisme, grèves, incidents d'exploitation, etc. ; mais on a également noté une diminution des effectifs supérieure aux estimations initiales.

Les importations, apport sarrois compris, ont atteint 15 millions 845.000 tonnes, soit 275.000 tonnes de plus qu'en 1968. Les livraisons de la C. E. C. A. (10.954.000 tonnes) baissent de 410.000 tonnes, mais celles des pays tiers (4.891.000 tonnes) s'accroissent de 685.000 tonnes.

Le déstockage à la production, amorcé au lendemain des événements de mai 1968, s'est poursuivi tout au long de 1969 à un rythme soutenu. Il a porté sur 2.967.000 tonnes, contre 1.543.000 tonnes seulement en 1968. La part des produits marchands était de 1.808.000 tonnes (houille : 1.445.000, coke : 315.000, agglomérés : 48.000 tonnes) contre 1.619.000 tonnes en 1968, et celle des produits secondaires de 1.159.000 tonnes contre une mise au stock de 76.000 tonnes en 1968.

Au total, les ressources atteignent donc le même niveau qu'en 1968, soit 63.312.000 tonnes.

Compte tenu de ces différents éléments, il restait en stock au 31 décembre 1969, 3.724.000 tonnes de produits marchands et 4.716.000 tonnes de produits secondaires.

Les ventes des bassins. — L'analyse des ventes des bassins aux différents secteurs de consommation donne lieu aux remarques suivantes :

Dans l'ensemble, ces ventes ont été satisfaisantes, à l'exception des expéditions au secteur « Foyers domestiques » au cours des deuxième et troisième trimestres. Au total, en effet, les ventes ont porté sur 36.179.000 tonnes, soit 0,8 % de plus qu'en 1968. Les secteurs de la sidérurgie, de l'industrie et de l'exportation ont été particulièrement actifs.

Les ventes à la S. N. C. F. sont en diminution de 28,2 % par rapport à 1968. Les stocks, évalués en fin d'année, ont été ramenés en un an de 86.000 à 47.000 tonnes.

Pour sa part, Gaz de France, par suite de l'arrêt de la dernière cokerie en activité, le 3 avril, n'est plus client des Houillères.

En revanche, en ce qui concerne l'électricité, la production d'origine thermique a augmenté de 16,3 % par rapport à l'année précédente, ce qui s'est traduit, notamment, par une augmentation de la consommation de houille de 600.000 tonnes portant à 13,1 millions de tonnes, le tonnage absorbé par les centrales E.D.F. et une augmentation de 200.000 tonnes de la consommation des centrales minières, qui s'est élevée à 6.528.000 tonnes.

Dans le domaine de la sidérurgie, les productions de fonte et d'acier brut ont respectivement augmenté de 10,7 et 10,3 % par rapport à 1968. Aussi, la consommation de coke de haut fourneau a-t-elle progressé vivement (de + 5,3 %). La carbonisation a été poussée au maximum dans les cokeries minières et dans les cokeries sidérurgiques où la production progresse de 6 % environ grâce à la mise en service d'une nouvelle unité à Dunkerque.

La sidérurgie a acheté 9.445.000 tonnes de charbons divers aux Houillères, dont 5.405.000 tonnes de coke de haut fourneau — contre respectivement 9 et 5,06 millions de tonnes en 1968. Pour faire face à leurs engagements, les bassins ont dû importer 2,1 millions de tonnes de charbon à coke (dont 55.000 tonnes de charbons sarrois) contre 1.764.000 tonnes en 1968.

Pour les autres usages industriels, la demande en charbon a dépassé les prévisions tout au long de l'année ; celles-ci escomptaient une chute de 10 % par rapport à l'année précédente, par suite des transformations au fuel ou au gaz : en fait, la chute a été limitée à 5 % seulement, les livraisons des bassins ayant atteint 7.517.000 tonnes. Encore, certains d'entre eux n'ont-ils pu suivre la demande en certaines qualités (charbons demi-gras notamment) faute de disponibilités ; ainsi les réalisations du Bassin du Nord ne représentent-elles que 92 % de celles de 1968, contre 95 % pour le Centre-Midi et 100 % pour le Bassin de Lorraine.

Par contre, pour les foyers domestiques, les ventes des bassins se sont élevées à 7.949.000 tonnes seulement, en recul de 7 % sur 1968 ; en fait, le recul véritable doit être légèrement supérieur à ces chiffres car l'hiver 1969 a été un peu plus dur que le précédent (coefficient 1,08 contre 1,06) : la dégradation de l'emploi du charbon s'est encore poursuivie dans le domaine du chauffage domestique. Enfin, l'examen des livraisons par qualité montre une régression plus forte des agglomérés que des autres sortes.

En matière d'exportation, l'expansion générale de l'activité, conjuguée avec la diminution des productions dans les pays de l'Europe de l'Ouest, a facilité considérablement les opérations d'exportation, notamment pour les coques métallurgiques de tous calibres, et les coques de fonderie. Néanmoins, le souci d'approvisionner en priorité le marché intérieur français a limité l'accroissement des expéditions hors frontières bien que les prix à l'exportation vers les pays tiers se soient avérés beaucoup plus rémunérateurs que les prix français à partir de la dévaluation d'août 1969. Au total, les exportations ont représenté 1.974.000 tonnes contre 1.165.000 tonnes en 1968.

2° *Le premier semestre 1970.*

La situation de haute conjoncture qui s'est développée dans les pays industrialisés depuis fin 1968 a continué de se manifester au cours du premier semestre 1970, bien qu'on ait pu constater, vers la fin du deuxième trimestre, les premiers signes d'essoufflement apportant une certaine détente sur le marché charbonnier. Les niveaux de prix restent toutefois particulièrement élevés pour ce qui concerne les charbons à coke américains, et l'ensemble des coques approvisionnant le commerce international.

La production française totale — 21,8 millions de tonnes — est en recul de 6,6 % sur celle du même semestre de l'an passé ; les bassins y contribuent pour 21,3 millions de tonnes contre 22,9 en 1969 ; leur retard par rapport au programme est de 170.000 tonnes.

Les importations s'accroissent de 400.000 tonnes en s'élevant à 8.191.000 tonnes ; cependant les programmes de réception sont exécutés avec quelque retard. Les expéditions des pays C. E. C. A. reculent de 410.000 tonnes, celles des pays tiers progressent sensiblement : 3.175.000 tonnes contre 2.364.000 tonnes.

Les stocks à la production continuent de décroître : de 122.000 tonnes pour les produits marchands et de 394.000 tonnes pour les produits secondaires ; il y a un an, les déstockages étaient évalués respectivement à 212.000 tonnes et 85.000 tonnes. Au 30 juin, il restait 3.602.000 tonnes de produits marchands et 4.367.000 tonnes de produits secondaires en stock auprès des bassins.

Au total, les ressources diminuent de 920.000 tonnes, soit 2,9 %.

Les ventes sont caractérisées par trois facteurs essentiels :

— une tension très vive sur les qualités industrielles, notamment sur les cokes ;

— le maintien des ventes de charbons domestiques en raison de la persistance du froid jusqu'en mai, et de la faiblesse des apports C. E. C. A. ;

— une demande exceptionnellement forte à l'exportation, et pour toutes destinations s'il s'agit de coke ; demande encore très vive dans l'ensemble des pays C. E. C. A., pour un grand nombre de qualités, y compris les charbons pour foyers domestiques.

Le secteur le plus actif reste la sidérurgie ; mais dans bien d'autres secteurs : industrie, foyers domestiques, exportation, les expéditions sont freinées par le manque de disponibilités.

En ce qui concerne Electricité de France, l'entreprise ne disposant que de stocks médiocres en début de semestre a fait largement appel aux centrales minières, ainsi qu'aux ressources hydrauliques et à ses propres centrales équipées pour la marche au fuel-oil, cela afin d'économiser des ressources en combustibles solides insuffisantes ; les livraisons des bassins en effet — 3.956.000 tonnes n'atteignent que 81,8 % de celles du premier semestre 1969 ; mais des mesures compensatrices ont permis de reconstituer les stocks.

Pour la sidérurgie, les productions de fonte brute et d'acier, respectivement 10.059.000 et 12.518.000 tonnes progressent de 7,2 et 7,6 % en un an, malgré quelques perturbations sociales à Dunkerque en fin de semestre. Dans toutes les cokeries, la carbonisation a été maintenue à son niveau maximum. La sidérurgie a enlevé 4.716.000 tonnes de charbons et cokes divers auprès des bassins français, soit 94 % des réalisations de 1969 ; les cokes de haut fourneau ont représenté 2.493.000 tonnes, soit 88 % des tonnages de l'an dernier.

Les autres industries ont connu une croissance soutenue, avec, toutefois, tendance au plafonnement en cours de semestre, puis un ralentissement léger en juin.

Dans ce secteur, la régression du charbon se poursuit, aggravée par la diminution des disponibilités des bassins en certaines qualités : les houilles demi-grasses particulièrement.

Les bassins se sont efforcés de livrer au maximum les commandes de coke — et notamment de coke de fonderie — au détriment des livraisons à la sidérurgie.

Les livraisons tous produits ont été de 3.428.000 tonnes, ce qui représente une perte de 15,8 % sur l'exercice antérieur ; le recul est de 25,2 % pour le Nord-Pas-de-Calais (le plus gêné par le manque de disponibilités), de 13,7 % pour le Centre-Midi, et de 2,4 % seulement pour la Lorraine.

Pour les foyers domestiques, la persistance du froid entraînant la prolongation de la saison de chauffage jusqu'en mai, explique le niveau relativement satisfaisant des livraisons des bassins : 4.216.000 tonnes contre 4.234.000 tonnes en 1969 ; il faut également ajouter que les ressources en provenance des pays C. E. C. A. s'amenuisent, conséquence des mesures prises pour réduire les productions.

Les taux de réalisations des bassins s'élèvent à 99 % pour le Nord—Pas-de-Calais, 102 % pour la Lorraine et 101 % pour le Centre-Midi, par référence aux expéditions du premier semestre 1969.

Enfin, concernant les exportations, il ne fait aucun doute que l'insuffisance de disponibilités, particulièrement en coques de tous calibres, a limité considérablement les possibilités d'exportation des bassins, aux dépens de leurs recettes qui en auraient largement bénéficié, tellement l'écart des prix est resté grand, entre prix étrangers et prix français. Néanmoins, les bassins ont pu expédier 917.000 tonnes de combustibles divers, soit un taux d'accroissement de 14,7 % sur 1969 ; les livraisons aux pays C.E.C.A. progressent de 7 % et celles aux pays tiers de 72,4 %.

B. — LA PRODUCTION

1° Houille.

En 1969, la production des houillères de bassin a atteint 42.189.000 tonnes. Elle a été inférieure de 1.347.000 tonnes, soit 3,1 % à celle de l'année 1968 et inférieure également de 2.144.000 tonnes au programme. Les exploitations à ciel ouvert ont fourni un peu plus de 1 % de cette production, soit 590.000 tonnes, tonnage supérieur de 112.000 tonnes à celui de 1968 et de 77.000 tonnes aux prévisions.

La production française totale s'est élevée à 43.533.000 tonnes. La mine de lignite d'Arjuzanx dans les Landes, exploitée à ciel ouvert par Electricité de France, a produit 1.315.000 tonnes, soit

236.000 tonnes de plus qu'en 1968. Les petites mines non nationalisées ont extrait seulement 29.000 tonnes, en recul de 16.000 tonnes sur l'année précédente.

Production nette de houille et lignite.

	1967	1968	1969
	(En milliers de tonnes.)		
Nord - Pas-de-Calais	23.432	19.672	18.889
Lorraine	15.032	13.827	13.906
Centre-Midi	10.834	10.037	9.394
Dont :			
Aquitaine	1.670	1.602	1.605
Auvergne	801	736	704
Blanzly	2.180	2.030	1.866
Cévennes	1.697	1.556	1.386
Dauphiné	752	682	613
Loire	2.006	1.760	1.585
Provence	1.728	1.671	1.635
Ensemble des bassins	49.298	43.536	42.189
France entière	50.555	45.132	43.533

Bien que, contrairement à 1968, les tonnages perdus par fait de grève en 1969 aient été peu élevés, la production de l'ensemble des bassins a continué de décroître. L'augmentation du nombre de jours ouverts et la progression du rendement n'ont pas compensé les conséquences de la diminution des effectifs.

Le nombre des jours de chômage pour mévente a diminué, passant de 2,3 en 1968 à 0,5 en 1969.

Dans le Nord—Pas-de-Calais, la production a baissé de 4 %. S'ajoutant aux conséquences de la diminution des effectifs, les grèves ont fait perdre 103.780 tonnes. Il faut noter que la teneur en cendres de cette production est passée de 14,21 % à 13,52 %.

En Lorraine, la production a augmenté de 0,6 % par suite de l'augmentation du rendement (+ 7,4 %).

Dans le Centre-Midi, le rythme de la récession a varié selon les houillères. C'est dans les Cévennes qu'il a été le plus élevé avec un taux de 10,9 % ; le chômage pour mévente y a fait perdre 21.900 tonnes. Dans le Dauphiné, le taux de régression a atteint 10,1 %, le chômage pour mévente y a fait perdre 11.880 tonnes. Dans la Loire, le taux a été de 9,9 %. A Blanzly, la régression a atteint le taux de 8,1 % ; le chômage pour mévente y a fait perdre

36.660 tonnes. En Auvergne, régression de 4,3 % et perte de 7.590 tonnes pour mévente. En Provence, le taux de régression n'a été que de 2,2 %. En Aquitaine, la production a augmenté de 0,2 % par suite d'une augmentation de production de la « découverte » de Decazeville.

*
* *

En ce qui concerne le rendement, le redressement constaté en 1968 pour le rendement fond s'est poursuivi en 1969. Pour l'ensemble des bassins, la progression par rapport à l'année précédente a été de 7,4 % comme en témoigne le tableau ci-après :

Rendement fond houille et lignite.

	1967	1968	1969
	(En kilogrammes.)		
Nord - Pas-de-Calais	1.252	1.245	1.319
Lorraine	2.443	2.483	2.676
Centre-Midi	1.609	1.706	1.787
Dont :			
Aquitaine	1.737	1.828	1.959
Auvergne	1.550	1.579	1.684
Blanzy	1.661	1.814	1.867
Cévennes	1.154	1.257	1.293
Dauphiné	1.689	1.741	1.803
Loire	1.388	1.394	1.442
Provence	2.973	3.158	3.205
Ensemble des bassins.....	1.560	1.598	1.703
France entière.....	1.596	1.651	1.753

Le rendement fond et jour a évolué dans le même sens, bien que d'une manière plus faible.

Rendement fond et jour houille et lignite.

	1967	1968	1969
	(En kilogrammes.)		
Nord - Pas-de-Calais	1.805	1.842	1.973
Lorraine	3.703	3.888	4.175
Centre-Midi	2.396	2.569	2.708
Dont :			
Aquitaine	2.598	2.765	2.872
Auvergne	2.436	2.485	2.696
Blanzay	2.465	2.730	2.683
Cévennes	1.657	1.856	2.007
Dauphiné	2.415	2.530	2.788
Loire	2.003	2.011	2.103
Provence	4.870	5.165	5.413
Ensemble des bassins.....	2.285	2.398	2.575
France entière.....	2.285	2.398	2.576

A titre documentaire, nous indiquons ci-après les rendements fond obtenus dans les différentes houillères européennes. Il convient toutefois de souligner que les conditions naturelles des gisements variant très sensiblement selon les bassins, il ne saurait être question de procéder à une comparaison pure et simple de ces chiffres.

Rendement fond des houillères européennes (1).

	1967	1968	1969 (3)
	(En kilogrammes.)		
France (2).....	2.241	2.347	2.522
Allemagne	3.390	3.685	3.837
Belgique	2.088	2.232	2.397
Pays-Bas	2.428	2.574	2.927
Royaume-Uni	2.861	3.138	3.304

(1) Origine : Office statistiques des Communautés européennes.

(2) Lignite exclu, petites mines incluses.

(3) Résultats provisoires.

Pour 1970, les résultats des sept premiers mois permettent d'estimer comme suit la production de houille de l'exercice.

	PROGRAMME 1970	PROBABILITE 1970	RAPPEL 1969
	(En millions de tonnes.)		
Nord - Pas-de-Calais	17,305	16,800	18,889
Lorraine	13,400	13,500	13,906
Centre - Midi	9,129	9,200	9,394
	39,834	39,500	42,189

Le nouveau plan de régression est assez exactement suivi (déchet de 1 % en 1970).

2° Evolution des prix de vente de la houille depuis le 1^{er} janvier 1969.

La tendance haussière, ressentie sur le marché mondial dès le second semestre 1968, amplifiée au cours de 1969 par le développement inhabituel des transactions sur les cokes et les charbons à coke, ne pouvait manquer de se manifester aussi sur le marché intérieur tributaire, pour un quart, des importations.

Toutefois, la dévaluation du franc d'août 1969, suivie par la réévaluation du deutschmark en octobre, et le contrôle des prix instauré par le Gouvernement retardèrent l'alignement, en cours de réalisation, des prix français sur ceux de la concurrence européenne ; le décalage, après avoir culminé vers la fin de l'année 1969, ne sera d'ailleurs que partiellement résorbé six mois plus tard.

*
* *

Les prix des charbons industriels du Nord - Pas-de-Calais ont été majorés de 4 % maximum début mars 1969, à l'exception des qualités destinées à la sidérurgie et à E.D.F. ; à la même date, les prix de quelques classés de la Loire et de l'Aquitaine ont été relevés de 2 % environ.

Au 1^{er} avril, les prix des charbons pour le chauffage domestique ont été majorés de 4 % maximum, à l'exception des agglomérés du Nord-Pas-de-Calais ; toutefois, pour les classés de Lorraine, la mesure n'est entrée en vigueur que le 16 mai.

Le 5 octobre, les prix des classés du Nord-Pas-de-Calais ont été relevés de 5 %, pour réduire l'écart avec les prix des anthracites C.E.C.A.

Le 20 octobre intervenait le premier ajustement du prix du coke de haut fourneau (majoration de 6,50 F/t) depuis la baisse autoritaire de janvier 1967, qui avait coûté 10 F/t au bassin de Lorraine et environ 8 F/t au bassin du Nord - Pas-de-Calais.

Au 1^{er} janvier 1970, a eu lieu un remaniement des barèmes portant sur les points suivants :

— hausse moyenne de 14 % des charbons industriels (dont l'application à E.D.F. a été ajournée jusqu'au 1^{er} avril) ;

— hausse moyenne de 5 % des charbons pour foyers domestiques ;

— hausse de 22 F/t des cokes de haut fourneau et de 13,50 F/t des charbons à coke destinés à la sidérurgie.

Cette revision a été complétée le 1^{er} mars par une hausse de 30 F/t des prix du coke de fonderie, et le 1^{er} avril par des majorations de 13 F/t des cokes de haut fourneau, de 6,50 F/t des charbons à coke, et de 5 % environ des agglomérés et des cokes destinés principalement aux foyers domestiques.

Enfin, au 1^{er} juillet 1970, ont été mises en application de nouvelles mesures concernant :

— les prix des cokes de haut fourneau : majoration de 15 F/t ;

— les prix des charbons à coke : majoration de 9 à 10 F/t ;

— les prix des cokes classés pour l'industrie : majoration de 18 % environ ;

— les prix des houilles destinées à l'industrie : majoration de 22 % (Nord - Pas-de-Calais), mais de 7 % pour la Lorraine et de 8 % pour le Centre-Midi.

De nouveaux barèmes, en hausse également, sont prévus pour les charbons destinés au chauffage domestique, mais leur entrée en vigueur est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

Les hausses, qui prennent leurs valeurs maximales pour les cokes, les charbons à coke et les houilles industrielles du Nord - Pas-de-Calais sont motivées non seulement par le souci d'alignement (partiel) sur les prix de la concurrence, mais aussi par l'obligation pour ce bassin d'importer de grandes quantités de fines à coke américaines à très haut prix afin de compléter ses propres disponibilités, très insuffisantes à couvrir les besoins du marché français.

3° *Les industries annexes.*

a) Agglomération.

La diminution des ventes d'agglomérés, que l'on constate depuis 1964, s'est à nouveau vérifiée en 1969.

La production totale d'agglomérés a été limitée à 4.198.000 tonnes, inférieure de 7,8 % à celle de l'an passé.

Les usines d'agglomération des bassins ont produit 3.314.000 tonnes, soit 7,7 % de moins qu'en 1968.

Pour 1970, la production devrait être analogue à celle de 1969.

b) Electricité.

En 1969, les centrales électriques minières ont produit près de 11 milliards de kWh, soit 5,3 % de plus qu'en 1968 (10,4 milliards de kWh). Le tableau ci-après montre que cette augmentation a concerné plus spécialement les bassins du Nord-Pas-de-Calais et de la Lorraine, la production dans le Centre-Midi ne progressant que très légèrement malgré les fortes augmentations constatées dans les houillères des Cévennes, de Blanzy, d'Auvergne et du Dauphiné. Cette faible évolution sur l'ensemble de l'année masque le fort appel de l'E. D. F. en fin d'année, les livraisons du quatrième trimestre ayant été égales à celles de l'ensemble des trois autres trimestres. Il y a lieu de noter que si la production thermique classique a progressé de 19 % d'une année à l'autre pour répondre aux besoins accrus d'énergie électrique, les centrales minières n'ont que faiblement contribué à satisfaire cette augmentation de la consommation. Il y a eu là non seulement les effets des difficultés rencontrées pour la mise au point avec E. D. F. des nouvelles dispositions contractuelles, mais encore ceux du vieillissement des groupes de production des centrales minières. Leur âge moyen ne se trouvera abaissé qu'à la suite de la mise en service de nouvelles centrales actuellement en construction dans chacun des trois bassins et totalisant une puissance installée de 830 MW environ.

L'augmentation de production d'énergie électrique s'est traduite par un accroissement de consommation des combustibles (+ 2,9 %). Les stocks de produits secondaires ont

diminué de 1.159.000 tonnes, la baisse de l'extraction et la réduction du pourcentage de bas-produits s'étant conjuguées pour diminuer le disponible sur production.

Production d'énergie électrique par bassin.

	1967	1968	1969	
			Production.	Pourcentage.
	(En millions de kWh)			
Nord - Pas-de-Calais	5.177	4.440	4.776	43,5
Lorraine	2.965	2.745	2.904	26,4
Centre-Midi	3.670	3.253	3.311	30,1
Dont :				
Aquitaine	519	379	359	3,3
Auvergne	95	52	89	0,8
Blanzay	224	133	204	1,9
Cévennes	444	299	356	3,2
Dauphiné	157	74	90	0,8
Loire	714	565	575	5,2
Provence	1.517	1.751	1.638	14,9
Total	11.812	10.438	10.991	100

Pour 1970, la situation dépendra principalement de l'évolution de l'hydraulicité au cours du second semestre. Avec une hydraulicité moyenne, on peut supposer que la production des centrales de bassins dépasserait légèrement 11 milliards de kWh.

c) Les cokeries.

La capacité de production des cokeries s'est maintenue durant l'année au niveau moyen de 25.600 tonnes par jour.

Dans le Nord - Pas-de-Calais, la cokerie de Labuissière, qui fabriquait le carbolux, a été définitivement arrêtée en décembre 1969.

Etablissant un nouveau record depuis la nationalisation, la production globale effective des cokeries minières a atteint 9.020.000 tonnes (soit une moyenne journalière de 24.712 tonnes), dont 66.000 tonnes de produits semi-carbonisés. Le plus haut niveau de production atteint précédemment était de 8.912.000 tonnes en 1964.

La décomposition de la production globale entre les bassins est indiquée dans le tableau ci-après.

La production globale journalière, à quelque écart près, est restée constante tout au long de l'année, le troisième trimestre,

période des congés, ayant marqué un léger fléchissement compensé par l'activité qui a caractérisé les trois autres.

Le taux global d'utilisation des capacités de production a été en moyenne de 96,5 %, taux nettement supérieur à celui de 1968. Pour le Nord-Pas-de-Calais ce taux a été de 97,3 %, pour la Lorraine de 99,3 %, pour la Loire de 73,8 % et pour l'Aquitaine de 92,9 %.

Production de coke, semi-coke et agglomérés distillés.

	1967	1968	1969	VARIATION en pourcentage 1969/1968.
	(En milliers de tonnes.)			
Nord—Pas-de-Calais	4.792	4.672	5.469	+ 17,1
Lorraine	2.417	2.572	2.754	+ 7,1
Centre-Midi	831	820	796	— 3,0
Dont :				
Aquitaine	462	472	466	— 1,3
Loire	369	348	330	— 5,2
Total	8.040	8.064	9.019	+ 11,8
Moyennes journalières.	22,0	22,0	24,7	

d) Gaz.

1° *La production.* — La production de gaz (gaz de fours, gaz de gazogène et grisou) ainsi que les achats de gaz (gaz de haut fourneau) exprimés en millions de thermies P. C. S. sont donnés dans le tableau ci-après :

Production et achats de gaz.

	1967	1968	1969				
	Année.	Année.	Année.	1 ^{er} tri- mestre.	2 ^e tri- mestre.	3 ^e tri- mestre.	4 ^e tri- mestre.
(En millions de thermies P. C. S.)							
<i>Production.</i>							
Nord—Pas-de-Calais	9.304	8.914	10.337	2.673	2.687	2.420	2.557
Lorraine	5.621	6.003	6.265	1.581	1.551	1.561	1.572
Centre-Midi	1.600	1.555	1.493	390	358	349	396
Dont :							
Aquitaine	934	948	916	231	228	218	239
Loire	666	607	577	159	130	131	157
	16.525	16.472	18.095	4.644	4.596	4.330	4.525
<i>Achats.</i>							
Nord—Pas-de-Calais	77	65	95	32	23	16	24
Total	16.602	16.537	18.190	4.676	4.619	4.346	4.549

L'évolution de la production de gaz détaillée par origine est donnée dans le tableau suivant :

Origine du gaz produit.

	1967	1968	1969				
	Année.	Année.	Année.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.
	(Millions de thermies : P. C. S.)						
Gaz de four	15.391	15.391	17.046	4.329	4.354	4.090	4.273
Gaz de gazogène	120	97	67	29	17	8	13
Grisou	1.014	984	982	286	225	232	239
Production totale...	16.525	16.472	18.095	4.644	4.596	4.330	4.525

La quantité de gaz produit a augmenté sensiblement comme le tonnage de coke.

La production de gaz de gazogène a poursuivi sa régression, celui-ci n'étant plus utilisé que pour la dilution du gaz émis.

L'extraction du grisou s'est maintenue à son niveau antérieur et les achats de gaz de haut fourneau par le bassin du Nord-Pas-de-Calais ont été en progression sensible.

2° *Les ventes.* — L'écoulement, par grandes catégories de consommateurs, du gaz produit en 1969 et dans les deux années précédentes, est détaillé dans le tableau ci-après.

Consommation de gaz par grandes catégories de consommateurs.

	1967		1968		1969	
	Millions de thermies P. C. S.	Pourcentage	Millions de thermies P. C. S.	Pourcentage	Millions de thermies P. C. S.	Pourcentage
Chauffage des fours....	6.580	39,5	6.651	40,2	7.529	41,4
Chimie	4.382	26,4	4.049	24,5	4.078	22,4
Réseaux de distribution.	3.834	23,1	3.651	22,1	3.608	19,8
Clients directs.....	55	0,3	167	1,0	100	0,5
Consommations intérieures	1.547	9,3	1.783	10,8	2.458	13,6
Pertes et fermeture...	224	1,4	236	1,4	417	2,3
Total	16.602	100,0	16.537	100,0	18.190	100,0

C. — QUESTIONS DE PERSONNEL

1° *Les effectifs.*

Le tableau ci-dessous fournit l'évolution des effectifs des Houillères (fond + jour et dépendances légales) depuis le 1^{er} janvier 1969 en distinguant le personnel ingénieur, le personnel E. T. A. M. (employés administratifs, techniciens et agents de maîtrise) et le personnel ouvrier :

DATES	OUVRIERS	E. T. A. M.	INGENIEURS	ENSEMBLE
31 décembre 1968.....	118.774	18.232	1.505	138.511
31 mars 1969.....	115.849	17.928	1.480	135.257
30 juin 1969.....	111.811	17.703	1.467	130.981
30 septembre 1969.....	108.512	17.445	1.432	127.389
31 décembre 1969.....	106.397	17.184	1.397	124.978
31 mars 1970.....	103.363	16.987	1.353	121.703
30 juin 1970.....	100.202	16.703	1.311	118.216

2° *Les rémunérations.*

Pour 1969, à la suite de discussions qui se sont déroulées dans le cadre de l'entreprise, les mesures suivantes ont été prises en matière de salaires dans les Houillères :

— au 1^{er} avril, majoration de 1,58 % des rémunérations globales d'octobre 1968 ;

— au 1^{er} octobre, majoration des rémunérations globales d'octobre 1968 portée de 1,58 % à 4,16 % et versement d'une indemnité exceptionnelle de 35 F par agent.

Compte tenu de ces mesures, l'augmentation de la masse salariale 1969 (calculée à activité constante) par rapport à 1968 s'établit à 8,19 %, dont 1,06 % représentant l'accroissement du taux de prime de résultats et 0,55 % représentant l'incidence des autres facteurs d'évolution (ancienneté et technicité).

Par ailleurs, les taux de prime de résultats ont été de 16,08 % au 1^{er} semestre 1969 et de 16,92 % au 2^e semestre 1969.

Enfin, le montant de la part annuelle de productivité est passé de 150 F en 1968 à 160 F en 1969.

Pour 1970, l'accroissement de la masse salariale par rapport à 1969 (hors incidence due à l'ancienneté, à la technicité et à l'accroissement du taux de prime de résultats) a atteint 2,07 % en dehors de toute augmentation propre à l'année 1970, et cela du seul fait du niveau des salaires à fin 1969 par rapport à la moyenne de 1969.

Il faut ajouter un ajustement de 0,98 % effectué au 1^{er} janvier 1970 pour rattrapage du pouvoir d'achat de 1969 ; la majoration des rémunérations globales d'octobre 1968 était ainsi portée à 5,16 % à partir de cette date.

Le protocole du 2 mars 1970 a prévu par rapport aux salaires en vigueur au 1^{er} janvier 1970 une augmentation de :

- 3 % au 1^{er} avril 1970 ;
- portée à 6 % au 1^{er} octobre 1970.

Signalons que ce texte prévoit une clause de sauvegarde au-delà d'un seuil de hausse des prix (indice des 259 articles) de 4 % entre décembre 1969 et décembre 1970. Dans cette hypothèse, les salaires seraient majorés, au 1^{er} janvier 1971, de la différence entre la hausse des prix et 4 %.

En outre, une indemnité forfaitaire de 50 F par agent a été versée en mars 1970 et une somme représentant 0,25 % de la masse salariale de 1969 a été affectée à la mensualisation (premières mesures intervenant à partir du 1^{er} juillet 1971).

Le taux de la prime de résultats pour le 1^{er} semestre 1970 a été de 17,75 % et la part annuelle de productivité est passée à 180 F.

Les salaires moyens des ouvriers (compte non tenu des avantages en nature — logement et chauffage — ni des indemnités payées les jours fériés et de repos) ont évolué en conséquence comme l'indique le tableau suivant.

	FOND	JOUR	FOND + JOUR
	(En francs par jour.)		
<i>Salaires moyens sans prime de résultats.</i>			
1 ^{er} trimestre 1969.....	45,81	36,81	42,76
2 ^e trimestre 1969.....	46,54	37,43	43,44
3 ^e trimestre 1969.....	46,57	37,55	43,37
4 ^e trimestre 1969.....	47,84	38,69	44,66
Année 1969.....	46,66	37,60	43,54
1 ^{er} trimestre 1970 (1).....	48,45	39,29	45,27
2 ^e trimestre 1970 (1).....	50,29	40,77	46,96
<i>Salaires moyens avec prime de résultats.</i>			
Année 1969.....	54,13	43,58	50,49
1 ^{er} trimestre 1970 (1).....	56,87	46 »	53,10
2 ^e trimestre 1970 (1).....	58,71	47,48	54,79

(1) Les salaires indiqués pour le 1^{er} et le 2^e trimestres 1970 tiennent compte d'une P.A.P. dont la valeur a fait l'objet d'une estimation (P.A.P. = part annuelle de productivité).

Les charges connexes des salaires ont, de leur côté, évolué dans les conditions suivantes entre 1968 et 1969 :

Charges connexes.

(En pourcentage des salaires, jours de repos payés, appointements et primes de résultats.)

	1968	1969
Prestations familiales.....	9,81	9,91
Risque vieillesse (C.A.N. et retraites complémentaires)	12,16	12,18
Risque maladie-maternité.....	9,28	9,37
Accidents du travail :		
Incapacité permanente	5,50	5,65
Incapacité temporaire	3,74	3,79
Formation professionnelle.....	2,66	2,52
Congés payés et jours fériés payés.....	14	13
Impôts sur les salaires.....	4,42	»
Logement	14,87	14,90
Chauffage	6,54	6,63
Transport du personnel.....	1,27	1,27
Divers	4	4,30
Total des charges connexes.....	88,25	83,52

En pourcentage des salaires, jours de repos payés, appointements et primes de résultats, les charges connexes totales sont passées de 88,25 % en 1968 à 83,52 % en 1969, soit une diminution de 4,73.

La cause principale de cette diminution réside dans la suppression du versement forfaitaire sur les salaires, qui représentait en 1968 4,42 %. En outre, les éléments suivants ont également supporté une baisse :

— le coût des congés payés, charges connexes comprises, est passé de 14 % à 13 % ; ce coût étant établi avec charges connexes se trouve donc allégé par suite de la baisse du taux de ces charges ; en outre, en 1968 la charge réelle des congés était rapportée à une assiette de rémunérations réduite par suite de la grève, ce qui avait eu pour effet de majorer la charge calculée en pourcentage ;

— le coût de la formation professionnelle diminue de 0,18 %. On constate une réduction des dépenses en valeur absolue.

D. — LES INVESTISSEMENTS

En 1969, les Charbonnages de France ont affecté à leurs dépenses d'investissements une somme de 318,49 millions de francs, taxes récupérables déduites, intérêts intercalaires, prêts et participations exclus. Ces dépenses sont inférieures de 39,42 millions de francs, soit 11 %, à celles de l'exercice 1968.

Les investissements totaux des houillères ont poursuivi leur décroissance par rapport aux années précédentes, mais tandis que cette décroissance est continue depuis 1960 pour les deux rubriques « habitations et investissements sociaux » et « extraction de la houille », les investissements des « industries de transformation » se sont maintenus au niveau de ceux de l'exercice 1967, par suite de la construction de nouvelles centrales électriques thermiques. En 1969, les dépenses concernant les centrales ont compris, pour une part, les échéances des paiements des groupes de 250 MW commencés antérieurement, et, d'autre part, celles qui correspondent à l'engagement du nouveau groupe de 330 MW de la centrale Emile-Huchet en Lorraine.

Le tableau ci-après indique pour 1969 et 1970 la répartition des dépenses d'investissement des houillères ainsi que les modalités de financement de ces dépenses.

	1969	PREVISIONS 1970
	(En millions de francs.)	
<i>Dépenses.</i>		
Dépenses de travaux neufs (taxes récupérables déduites :		
Habitations	16,9	16,3
Grands ensembles	173,5	190,8
Moyen terme	128,1	106,4
Total travaux neufs	318,5	313,5
Intérêts intercalaires	14,6	15,0
Prêts et prises de participation	77,7	87,5
Remboursements de crédits bancaires à moyen terme	168,4	169,4
Remboursements d'emprunts	381,2	288,0
Total des dépenses	960,4	873,4
<i>Financement.</i>		
F. D. E. S.	58,0	15,0
Emprunts	253,6	83,0
Crédits bancaires à moyen terme	170,0	170,0
Ressources propres et trésorerie courante	478,8	605,4
Total	960,4	873,4

E. — SITUATION FINANCIÈRE

En 1969, le montant total des ventes, des recettes des activités diverses et des produits accessoires, s'est élevé à 3.997 millions de francs, en augmentation de 89 millions de francs par rapport à 1968 ; cette augmentation provient essentiellement des ventes de coke dont la production, au niveau des besoins de la sidérurgie, a nécessité un accroissement sensible des achats de charbons étrangers.

Les ventes sur stocks ayant procuré 163 millions de francs en 1969, le montant des recettes correspondant aux productions de l'année ressort à 3.834 millions, contre 3.743 millions en 1968.

Le montant des ventes, nettes de taxes, de l'ensemble des combustibles, a augmenté de 65 millions de francs, soit 2,2 %. L'incidence de la réduction de la production a été plus que compensée par la hausse du prix moyen de vente et l'augmentation des ventes de coke. Il faut préciser que le montant des ventes ci-dessus est établi avant déduction des rabais exceptionnels à la sidérurgie, qui ont représenté 57,1 millions de francs contre 58,4 millions en 1968.

Les ventes de courant électrique ont augmenté de 16 millions de francs ; cette augmentation provient de l'accroissement des ventes à E. D. F.

Les ventes de gaz et autres sous-produits de la carbonisation ont diminué de 10 millions de francs.

Les recettes des activités diverses et produits accessoires ont augmenté de 18 millions, par suite notamment des ventes de vapeur et des prestations diverses.

Au total, les recettes d'exploitation ont augmenté de 91 millions de francs.

Les dépenses correspondant à l'ensemble des activités se sont accrues de 46 millions de francs.

La charge totale de la main-d'œuvre a diminué de 51 millions de francs. En effet, la réduction de 9,6 % des effectifs totaux entre le 31 décembre 1968 et le 31 décembre 1969 et la suppression dans les charges connexes du versement forfaitaire sur les salaires ont plus que compensé l'augmentation du nombre de jours ouvrés et les éléments de hausse indiqués dans le chapitre du prix de revient de la houille.

Les consommations de fournitures ont augmenté au total de 61 millions de francs : 46 millions pour les combustibles achetés, 15 millions pour les fournitures proprement dites.

Les frais généraux ont augmenté de 12 millions, notamment par suite de l'accroissement des patentes, des impôts fonciers et des indemnités versées pour dégâts de surface.

Les frais financiers se sont accrues de 24 millions en raison de l'augmentation du taux moyen des emprunts et des divers relèvements du taux d'escompte.

Le tableau ci-après donne la comparaison des recettes et des dépenses des exercices 1968 et 1969.

Résultat brut d'exploitation.

	1968	1969
<i>Recettes nettes.</i>		
	(En millions de francs.)	
Ventes des combustibles	2.890	2.955
Dont :		
Houille	1.745	1.682
Cokes (y compris Carbelux et Carmonoix)	768	931
Agglomérés	377	342
Ventes des industries de transformation	702	708
Dont :		
Courant électrique	509	525
Gaz et autres sous-produits de la carboni- sation	193	183
Recettes des activités diverses et produits accessoires	316	334
	<u>3.908</u>	<u>3.997</u>
Variation des stocks de combustibles et de produits fabriqués	— 165	— 163
Total	<u>3.743</u>	<u>3.834</u>
<i>Dépenses.</i>		
Frais de personnel et charges connexes	3.259	3.208
Consommation de :		
Combustibles achetés	115	161
Fournitures	1.002	1.017
Frais généraux	227	239
Frais financiers	297	321
Total	<u>4.900</u>	<u>4.946</u>
Résultat brut d'exploitation	<u>— 1.157</u>	<u>— 1.112</u>

En ce qui concerne les résultats globaux, il apparaît, avant amortissements, une perte brute d'exploitation de 1.112,2 millions de francs contre 1.157,2 millions de francs en 1968.

Après amortissements, la perte nette d'exploitation s'élève à 1.656,7 millions de francs contre 1.707,4 millions en 1968. Compte tenu des pertes et profits exceptionnels et sur exercices antérieurs qui comprennent la participation de l'Etat au plan d'adaptation

des houillères (1.818 millions de francs contre 1.572,2 millions en 1968), le déficit de l'exercice est de 56,3 millions de francs en 1969 contre 371,3 millions en 1968.

Le déficit d'exploitation de 1.656,7 millions de francs résulte d'une perte de 1.668,5 millions de l'activité « extraction de la houille » et d'un bénéfice de 11,8 millions des industries de transformation. La perte de l'activité « extraction de la houille » a été inférieure de 41,3 millions à celle de 1968 et le bénéfice des industries de transformation s'est amélioré de 9,4 millions.

L'aide versée aux bassins au titre de la participation de l'Etat au plan d'adaptation des houillères s'est élevée à 1.818 millions de francs.

En regard de ce résultat brut, les amortissements totaux se sont élevés à 619,7 millions de francs ; ils comprennent :

— les amortissements normaux du compte d'exploitation pour 544,5 millions, soit 13,7 % du chiffre d'affaires taxes déduites. Ces amortissements sont en diminution de 5,7 millions par rapport à ceux de 1968. Les amortissements des immobilisations, qui atteignent 504,1 millions, ont diminué de 5 millions. Les autres amortissements qui correspondent aux frais d'établissement se sont réduits de 0,7 million ;

— les amortissements exceptionnels, inscrits aux comptes de pertes et profits pour un montant de 75,2 millions ; sur ce total, 59,5 millions concernant les installations qui doivent être arrêtées dans les bassins touchés par la récession.

En définitive, le solde final se traduit par une perte de 56,3 millions de francs ; cette perte est en diminution de 315 millions par rapport à celle de 1968.

Pour l'exercice 1970, les prévisions ressortent à l'heure actuelle aux chiffres suivants :

— le chiffre d'affaires prévu, taxes comprises, s'élève à 4.980 millions de francs ;

— la perte d'exploitation prévue, après amortissements, est de 1.020 millions de francs.

La participation de l'Etat au plan de reconversion des houillères, d'un montant de 1.610 millions de francs, doit être inscrite au compte de pertes et profits et n'est pas comprise dans le résultat d'exploita-

tion ; mais le résultat final, après pertes et profits, ne sera pas amélioré d'un égal montant car il supportera 670 millions de francs de dépenses portées en pertes et profits (charges anormales, dépenses de conversion, amortissements exceptionnels...).

Quant aux perspectives pour 1971, elles font apparaître une perte d'exploitation un peu supérieure à 1 milliard de francs en supposant une progression des salaires en 1971 par rapport à 1970 d'environ 8 %. A cette perte il convient d'ajouter également 670 millions de francs au titre des pertes et profits.

Electricité de France.

A. — ACTIVITÉ D'ÉLECTRICITÉ DE FRANCE

1° *Consommation d'électricité.*

En matière de consommation d'énergie électrique, faisant suite à deux années médiocres, l'année 1969 a été, au contraire, particulièrement brillante : la consommation totale française, pertes comprises atteint, en 1969, 130,7 milliards de kWh contre 119,2 en 1968, soit un accroissement de 9,6 %.

Ce taux est un des plus élevés enregistrés depuis une vingtaine d'années. Certes, il s'explique en partie par un phénomène de rattrapage. Toutefois, si l'analyse comparée des évolutions mensuelles des deux années précédentes fait apparaître, comme on pouvait l'attendre, une forte poussée de la demande au cours du printemps, elle met également en évidence le caractère soutenu de l'expansion au cours de l'automne, trimestre pourtant caractérisé en 1968 par une conjoncture exceptionnellement vive.

Au total, la progression de l'année dernière a été suffisante pour compenser le fléchissement des deux années antérieures, en sorte que l'expansion électrique a retrouvé le rythme du doublement décennal : la consommation 1969 se situe à l'indice 202 si l'on prend l'année 1959 comme base 100.

Enfin, l'élasticité de la demande électrique à la variation de la production intérieure brute a retrouvé un niveau supérieur à l'unité. Il est donc très prématuré d'envisager une saturation proche des besoins électriques : leur développement peut rester rapide dans le cadre d'une croissance économique équilibrée.

A cet égard, le comportement de la haute tension a été très significatif. La forte progression constatée en 1969 contraste heureusement avec les hésitations des années précédentes : 9,9 % contre 3,1 % en 1968 et 3,9 % en 1967. Cette année, les effets d'une conjoncture déprimée ne sont pas venus, comme en 1967 et 1968, se cumuler avec ceux résultant des restructurations industrielles en cours.

S'agissant tout d'abord des industries légères, l'expansion d'ensemble a été légèrement supérieure à 10 %, c'est-à-dire deux fois plus forte que l'année précédente. L'incidence de la conjoncture

est incontestable. Le résultat le plus brillant a été obtenu par les industries mécaniques (+ 13 %), le moins bon dans le papier-carton (+ 7,8 %).

Plus remarquable encore a été la bonne tenue des industries lourdes. Certes la progression globale est plus faible que dans le groupe précédent (+ 7 % environ), mais elle suffit à montrer qu'en dépit des mutations structurelles en cours, dans un contexte d'industrialisation continue, ce secteur comporte d'importantes possibilités de développement. Les augmentations les plus fortes ont été enregistrées dans la sidérurgie (+ 13,5 %) et dans l'électrochimie (+ 12,5 %).

Une fois de plus, dans des conjonctures extrêmement variées, l'essor de la basse tension s'est poursuivi sans à-coups. Certes le taux d'augmentation enregistré est de 9,4 %, c'est-à-dire légèrement inférieur au taux moyen constaté depuis 1960 (+ 10,0 %), mais ce fléchissement très léger tient au fait que désormais l'expansion artisanale et tertiaire s'effectue de plus en plus en haute tension.

On notera enfin que le maximum annuel de la demande journalière a atteint 455 millions de kWh contre 426 en 1968, soit 6,8 % de plus et que la plus forte puissance appelée a été de 22,2 millions de kWh contre 21 en 1968.

Les deux tableaux ci-après donnent la décomposition de la consommation d'électricité en 1969 et en 1970 (prévisions).

Consommation globale d'électricité.

(E.D.F. et distributeurs non nationalisés, ainsi que consommation des autoproducteurs industriels.)

	1969	1970 (Prévisions.)	VARIATION 1970-1969 (Prévisions.)
(En milliards de kWh.)			
Haute tension	91,0	96,2	+ 5,7 %
Basse tension	30,2	33,3	+ 10,3 %
Consommation générale.....	121,2	129,5	+ 6,8 %
Pertes	9,5	10,5	+ 10,5 %
Consommation totale (pertes incluses)	130,7	140,0	+ 7,1 %

Consommation propre de la clientèle d'Electricité de France.

	1969	1970 (Prévisions.)	VARIATION 1970-1969 (Prévisions.)
	(En milliards de kWh.)		
Haute tension (1)	81,0	85,9	+ 6 %
Basse tension	28,5	31,4	+ 10,2 %
Consommation générale ...	109,5	117,3	+ 7,1 %

(1) Dont :

— en 1969, 4,6 milliards de kWh livrés à l'exportation et 3,5 milliards de kWh aux distributeurs non nationalisés ;

— en 1970, respectivement 4,1 et 3,9 milliards de kWh.

2° Production d'électricité.

En 1969, la production d'énergie électrique s'est élevée à 131,5 milliards de kWh, soit une augmentation nettement supérieure à celle de la consommation (+ 11,5 %). De ce fait, les échanges extérieurs se sont soldés par un excédent d'exportations (0,6 milliard de kWh).

Malgré une hydraulité légèrement moins bonne que l'année précédente (coefficient 1,05 contre 1,07) et des mises en service de nouveaux équipements peu importants, mais grâce à quelques reports hydrauliques de l'énergie en réservoirs, d'une année sur l'autre, la production hydraulique a légèrement augmenté (+ 5,1 %), passant de 50,3 milliards de kWh à 52,9 milliards de kWh.

La production thermique a donc assuré la plus grande partie de la couverture des nouveaux besoins. La production nucléaire a atteint 4,5 milliards de kWh (3,2 en 1968) mais ne couvre qu'une part encore réduite du développement. La progression de la production thermique classique a donc été très importante (+ 15,1 %), passant de 64,4 milliards de kWh en 1968 à 74,1 en 1969.

Il en est résulté une très forte augmentation de la demande de combustibles. Les centrales thermiques françaises ont utilisé 14 milliards de tonnes de charbon marchand (contre 13,2 l'année précédente), 5,6 milliards de tonnes de bas produits (contre 5,3 mil-

liards de tonnes), 1,3 milliard de tonnes de lignite (contre 1,6 milliard de tonnes) et 12,4 milliards de mètres cubes de gaz de hauts fourneaux (contre 11,7 milliards de mètres cubes). Pour sa part, la consommation de gaz naturel est passée de 1,4 à 1,7 milliard de mètres cubes. Enfin, la consommation de mazout, après la régression de l'année précédente, a repris son mouvement de progression, passant de 2,8 à 4 milliards de tonnes.

Les tableaux ci-après donnent la décomposition de la production d'électricité en 1969 et 1970 (prévisions).

Production totale française d'électricité.

(Tous producteurs.)

	1969	1970 (Prévisions.)
	(En milliards de kWh.)	
Thermique	78,7	82,3
Hydraulique (1).....	52,7	58,1
Solde des échanges avec l'étranger (2).....	— 0,7	— 0,4
Consommation totale (pertes incluses).....	130,7	140,0
Coefficient d'hydraulicité.....	1,05	1,12

(1) Pompage déduit.

(2) (+) = importation ; (—) = exportation.

Production propre d'Electricité de France.

	1969	1970 (Prévisions.)
	(En milliards de kWh.)	
Thermique	56,4	58,9
Hydraulique (1).....	39,7	43,8
Total E. D. F.....	96,1	102,7
Part d'E. D. F. dans la production nationale..	73 %	73 %

(1) Pompage déduit, usines C. N. R. non comprises.

3° *Evolution de la tarification.*

a) Niveau des tarifs.

La tarification d'Electricité de France a été influencée par deux éléments distincts. D'une part, les variations tarifaires proprement dites, d'autre part, l'évolution de la fiscalité.

Tarifs des fournitures basse tension. — Le niveau des prix des fournitures basse tension a subi deux modifications depuis la fin de l'année 1968.

D'une part, un relèvement uniforme des tarifs de 4 % a été autorisé à partir du 1^{er} août 1969 par un arrêté du 30 juillet 1969 portant la valeur de l'index économique électrique basse tension à 18.650. D'autre part, un arrêté du 16 juillet 1970 porte la valeur de cet index à 19.300 à partir du 20 juillet 1970, ce qui représente une hausse uniforme du niveau général des tarifs de 3,5 %.

Tarifs des fournitures haute tension. — La valeur de l'index économique électrique haute tension a été portée de 10.845 à 11.225 en application des dispositions de l'arrêté du 16 juillet 1970. Cette modification correspond à une hausse uniforme de 3,5 %.

Il est à noter qu'après les divers réajustements effectués depuis juillet 1967, les tarifs basse tension, par rapport à leur niveau du début du deuxième semestre 1967, se trouvent au coefficient 104,55, marquant un décalage de 4 points par rapport au niveau des tarifs haute tension.

b) Evolution de la fiscalité.

Les modifications intervenues en matière fiscale n'intéressent pratiquement que les fournitures basse tension.

Depuis le 1^{er} janvier 1970, en application des dispositions de la loi de finances pour 1970, le mode de calcul de la T. V. A. a été modifié sans effet sensible sur le montant du produit de cette taxe. En effet, alors qu'elle était jusque-là calculée sur le montant de la recette, taxes comprises (15 % depuis le 1^{er} décembre 1968, ce qui correspond à 17,647 % sur les prix hors taxes), elle est désormais calculée sur le montant de la recette hors taxes, le nouveau taux légal (17,6 %) correspondant, à l'arrondi près, à l'ancien taux réel.

L'article 8 de la loi de finances rectificative pour 1969 n° 69-1160 du 24 décembre 1969) a modifié, à compter du 1^{er} janvier 1971, le régime de la taxe et des surtaxes ou majorations de tarifs sur l'électricité, dans le cas où l'énergie électrique est livrée en basse tension par le distributeur.

Les points essentiels de cette réforme, dont un décret en Conseil d'Etat doit fixer les conditions d'application, sont les suivants :

— la taxe municipale portera, pour les fournitures en basse tension, sur tous les usages ; l'assiette de cette taxe, unifiée, sera constituée par la part du montant hors T. V. A. de la facture variant avec les consommations d'électricité. Il n'y aura plus qu'un taux unique par collectivité intéressée ;

— les surtaxes existantes seront incorporées à la taxe municipale à concurrence des taux limites et il ne pourra plus être institué de surtaxes (ou majorations de tarifs) ;

— les taux plafonds de la loi de 1926 sont maintenus ; des possibilités de dépassement sont ouverts en cas d'insuffisance des ressources résultant du nouveau système.

B. — QUESTIONS DE PERSONNEL

1° Les effectifs.

Les effectifs d'Electricité de France ont évolué depuis le 1^{er} janvier 1969 dans les conditions ci-après :

	31 DECEMBRE 1968	31 MARS 1969	30 JUIN 1969	30 SEPTEMBRE 1969	31 DECEMBRE 1969	31 MARS 1970	30 JUIN 1970
Agents statutaires :							
Cadres	9.727	9.809	9.867	9.883	9.957	10.033	10.108
Maîtrise	29.652	30.005	30.145	30.253	30.523	30.755	31.061
Exécution	54.396	54.010	54.085	53.571	53.473	52.950	52.680
Total	93.775	93.824	94.097	93.707	93.953	93.738	93.849
Agents temporaires.....	1.368	1.303	1.299	1.526	857	737	810
Total général.....	95.143	95.127	95.336	95.233	94.810	94.475	94.659

2° Les rémunérations.

Depuis le 1^{er} janvier 1969 les rémunérations du personnel d'Electricité de France ont évolué dans les conditions ci-après :

Année 1969 :

1^{er} avril : majoration du salaire de base au 31 décembre 1968 de 2 % ;

1^{er} octobre : majoration du salaire de base portée à 5 % : 3 %.

Année 1970 :

1^{er} janvier : majoration du salaire de base au 31 décembre 1969 de 2,50 % (1) ;

1^{er} mai : majoration du salaire de base portée à 5 % : 2,50 % ;

1^{er} octobre : majoration du salaire de base portée à 7 % : 2 %.

D'autre part, est intervenue une modification de la grille de coefficients se traduisant par une hausse modulée équivalant, en moyenne, à une augmentation du salaire de base de 1,6 % au 1^{er} mai 1970, soit une augmentation moyenne en niveau pour l'année 1970, de 8.6 %.

C. — LES INVESTISSEMENTS

Les installations de *production* mises en service par Electricité de France, en 1969, apportent au réseau général :

— en thermique classique, une puissance nette (2) de 1.540.000 kW ;

— en thermique nucléaire, une puissance nette de 480.000 kW ;

— en hydraulique, un gain de productibilité annuelle moyenne de 591 millions de kWh.

En thermique classique, l'année 1969 a vu la mise en service de la deuxième tranche de la centrale du Havre, deuxième unité du palier technique 600.000 kW, la première unité ayant été mise en service à la nouvelle centrale de Porcheville en 1968.

(1) Dont : 1 % au titre du maintien du pouvoir d'achat à fin 1969 ;
1,5 % au titre d'une première mesure 1970.

(2) La puissance nette est la puissance mesurée aux bornes de sortie du transformateur (consommation des services auxiliaires de la centrale et pertes dans le transformateur déduites).

En outre, trois tranches du palier 250.000 kW ont été couplées au réseau dans les centrales suivantes :

- Nantes-Cheviré (sixième tranche) ;
- Blénod (quatrième tranche) ;
- Albi (tranche unique).

Enfin, les troisième et quatrième tranches du palier 125.000 kW de la centrale de Dunkerque ont été couplées au réseau. Elles constituent les deux dernières unités de ce palier technique et portent à 38 le nombre de tranches de cette puissance réalisées par Electricité de France.

En *thermique nucléaire*, l'année aura été marquée par la mise en service de la première tranche de Saint-Laurent-des-Eaux, d'une puissance nette de 480.000 kW. Appartenant à la filière uranium naturel-gaz-graphite, elle est équipée de deux turbo-alternateurs de 250.000 kW et regroupe, dans un même caisson en béton pré-contraint, l'ensemble réacteur - échangeurs de chaleur - soufflantes (solution intégrée).

En *hydraulique*, il faut citer le couplage au réseau de trois nouvelles usines du complexe de la Moyenne-Durance : Manosque, Sainte-Tulle-2 et Beaumont, qui permettent d'utiliser au maximum les débits de la Durance entre Oraison et la retenue de Cadarache.

Les autres couplages au réseau intervenus en 1969 concernent :

- Les Salelles, sur le Chassezac, affluent de l'Ardèche : deux groupes de 7.400 kW ;
- Villeneuve-sur-Lot, un des deux groupes de 13.000 kW ;
- Carbonne, sur la Garonne : deux groupes de 12.000 kW ;
- Roquebillière, sur la Vésubie, affluent du Var : le groupe de 8.000 kW ;
- Saut-Mortier, sur l'Ain : le deuxième groupe de 21.000 kW.

Le *réseau de transport d'énergie* à tension supérieure à 63 kV s'est accru au cours de l'année de :

- 1.216 kilomètres de lignes et câbles ;
- 376 cellules de postes à haute tension (1) correspondant à une puissance de transformation de 6.000 MVA (2), dont 1.630 MVA correspondant à l'alimentation des réseaux de distribution.

(1) Nombre de cellules réellement construites dans l'année, ne tenant pas compte des déclassements.

(2) MVA = 1 mégavolt-ampère = 1.000 kVA.

Sur les réseaux de distribution à moyenne et à basse tension, les travaux de construction, d'extension et de renforcement ont été poursuivis et ont concerné :

- 38.500 kilomètres de lignes ;
- 13.400 postes de transformation.

Ces ouvrages comprennent les opérations effectuées au titre de l'électrification rurale.

Les opérations nouvelles engagées en 1969 sont les suivantes :

En *thermique classique*, deux tranches de 600.000 kW au mazout :

- la deuxième tranche de la nouvelle centrale de Porcheville ;
- la troisième tranche de la centrale du Havre.

En *thermique nucléaire* :

— une tranche de 870.000 kW de la filière uranium enrichi-eau ordinaire à la centrale franco-belge de Tihange, située sur la Meuse entre Namur et Liège (part française : 50 %).

En *hydraulique* :

— Brommat 2, sur la Truyère, entre les réservoirs de Sarrans et de Couesque (un groupe de 226.500 kW) ; cet aménagement est destiné à renforcer l'équipement de l'actuelle usine de Brommat 1, sous-équipée par rapport aux autres usines déjà établies sur la Truyère ;

— Corscia, en Corse, seconde étape de l'aménagement du Golo : un groupe de 12.000 kW.

Le gain de productibilité annuelle moyenne de ces deux aménagements est estimé à 123 millions de kWh.

Les opérations d'équipement de production, en cours au 31 décembre 1969, y compris celles engagées durant l'année, représentent :

— en *thermique classique*, une puissance nette de 4.815.000 kW, constituée par seize tranches réparties sur dix sites ;

— en *thermique nucléaire*, une puissance nette de 1.055.000 kW, constituée par deux tranches réparties sur deux sites ;

— en *hydraulique*, un gain de productibilité annuelle moyenne de 2.400 millions de kWh, répartie sur quinze sites.

Quant au programme 1970, il prévoit :

En *hydraulique*, aucune opération n'a été inscrite.

En *thermique classique*, une troisième tranche du palier technique, 600.000 kW à la nouvelle centrale de Porcheville et une troisième tranche du palier technique 250.000 kW à la nouvelle centrale de Martigues-Ponteau. En outre, la cinquième tranche de 250.000 kW de Bordeaux-Ambès, déjà inscrite au programme 1969 et dont les travaux avaient été différés par suite de l'autorisation donnée aux Charbonnages de France de construire un groupe à cycle mixte à Carling (330.000 kW), sera engagée à la fin de 1970 et complétera les deux tranches de 125.000 kW en service et les deux tranches de 250.000 kW en cours de construction de cette centrale.

En *thermique nucléaire*, une tranche de 800 à 900.000 kW, de la filière uranium enrichi-eau ordinaire, sur le site de Fessenheim, en bordure du Rhin.

Les opérations nucléaires en cours de construction sont les suivantes :

— dans la filière gaz-graphite utilisant l'uranium naturel : Le Bugey (540.000 kW), Saint-Laurent II (515.000 kW) et Vandellos en Espagne (480.000 kW), dont la part française est de 25 %, soit 120.000 kW) :

— dans la filière eau légère utilisant l'uranium enrichi : Tihange en Belgique (870.000 kW, dont la part française est de 50 %, soit 435.000 kW).

— dans la filière des neutrons rapides : Phenix (250.000 kW).

Depuis le Comité interministériel du 13 novembre 1969, Electricité de France est autorisée à entreprendre en 1970 et au cours du VI^e Plan plusieurs centrales de grande puissance utilisant l'uranium enrichi comme combustible.

La première unité, d'une puissance de 800.000 à 900.000 kW sera implantée en Alsace en bordure du Rhin, sur le site de Fessenheim, à proximité de l'aménagement hydraulique en exploitation du même nom. Les offres relatives à la chaudière nucléaire et au groupe turbo-alternateur sont en cours d'examen et l'opération devrait être engagée avant la fin de cette année.

Les options du VI^e Plan prévoient l'engagement d'autres unités au rythme d'environ une opération par an, qui pourrait être toutefois accéléré en fin de Plan.

Par ailleurs, les pouvoirs publics ont autorisé Electricité de France à participer à la construction en Suisse de la centrale de Kaiseraugst, également dans la filière à eau légère.

Dans le domaine de la distribution, une augmentation de 6 % des autorisations de dépenses pour 1969 par rapport à 1968 a permis d'exécuter les programmes de travaux les plus urgents et de couvrir les nouvelles dépenses résultant de la loi d'orientation foncière qui, sous certaines réserves, met à la charge du concessionnaire de distribution les extensions de réseaux nécessaires à la desserte des constructions nouvelles.

On trouvera, ci-après, le détail des dépenses d'équipement effectuées en 1969 et 1970 (prévisions) par Electricité de France.

Programme d'équipement 1969.

	CARACTERISTIQUES				DEPENSES	
	Cours d'eau.	Productible GWh.	Mise en service.	Coût total.	Résultats 1969.	Prévisions 1970.
(En millions de francs.)						
<i>Hydraulique.</i>						
Révin (usine de pompage).....	La Faux.	»	1969	498	8,8	67
Prades	Seuge.	44	1973	47	0,1	1
Quote-part E. D. F. aménagement du Rhin, aval de Strasbourg....	Rhin.	»	»	150	0,7	10
<i>Thermique.</i>						
Porcheville B 2 (Yvelines).....	»	3.000	1973	385	37,9	60
Le Havre A 3 (Seine-Maritime)...	»	3.000	1973	430	31,6	77
Ambès A 5 (Gironde).....	»	1.250	1974	224	6,1	»

Programme d'équipement 1970.

	CARACTERISTIQUES				DEPENSES
	Cours d'eau.	Productible GWh.	Mise en service.	Coût total.	Prévisions 1970.
(En millions de francs.)					
<i>Hydraulique.</i>					
Néant.					
<i>Thermique.</i>					
Porcheville B 3 (Yvelines).....	»	3.000	1974	} 800	55
Martigues A 3 et A 4 (Bouches-du-Rhône)	»	2.500	1974		
<i>Nucléaire.</i>					
(Non localisé).....	»	»	»	910	30

Le montant annuel des dépenses entraînées par l'exécution des travaux d'investissement d'Electricité de France pour les exercices 1969 et 1970 ainsi que les modalités de financement de ces travaux sont indiqués dans les deux tableaux suivants.

Montant des investissements effectués en 1969-1970.

	1969	1970
	Résultats.	(Estimation actuelle.)
	(En millions de francs.)	
Production hydraulique.....	528	486
Production thermique.....	1.202	1.022
Production nucléaire.....	514	402
Frais de fonctionnement.....	214	222
Intérêts intercalaires.....	340	294
Réseau de grand transport.....	558	446
Autres travaux.....	236	224
Distribution	1.264	1.385
Electrification rurale.....	121	140
Investissements annexes.....	184	227
Prêts et participations.....	66	135
Total	5.227	4.983
Travaux avec participation de tiers.....	69	67
Total	5.296	5.050

Moyens de financement.

	1969	1970
	(En millions de francs.)	
Dotation en capital.....	600	550
Emprunts :		
Prêts du F. D. E. S.....	630	600
Emission publique.....	(1) 889	1.110
Emprunts à l'étranger.....	365	80
Variation des emprunts à moyen terme....	349	»
Crédit à court terme.....	»	»
Sous-total emprunts.....	2.833	2.340
Autres ressources :		
Contribution de l'Etat et des Charbonnages.	16	45
Participations de tiers.....	69	61
Ressources de trésorerie propres.....	2.378	2.604
Sous-total autres ressources.....	2.463	2.710
Total général.....	5.296	5.050

(1) Déduction faite de la part de l'emprunt novembre 1969, réservée aux investissements de l'exercice 1970.

D. — SITUATION FINANCIÈRE

On trouvera ci-après un résumé des résultats financiers d'Electricité de France pour l'exercice 1969 et pour l'exercice 1970 (prévisions).

	RESULTATS	PREVISIONS
	1969.	1970.
	(En millions de francs.)	
Chiffre d'affaires hors taxes (recettes de ventes d'énergie)	10.487	11.630
Compte d'exploitation (en comptabilité générale) :		
Produits	16.618	18.170
Charges	16.612	18.120
Résultat d'exploitation	+ 6	+ 50

En 1969, le compte d'exploitation est resté équilibré en tendance, malgré un alourdissement progressif des règles d'amortissement, accroissant leur poids d'environ 90 millions de francs environ, et une baisse sensible des prix de l'électricité relativement au niveau général des prix, mais grâce, il est vrai, à une hydraulicité favorable.

Le résultat d'exploitation s'est soldé par un gain de 6 millions de francs. Cependant le bénéfice net, avant impôts, atteint, compte tenu des opérations enregistrées au compte de pertes et profits, 43,5 millions de francs.

Les prévisions pour 1970 rajustées tiennent compte, notamment, des différents facteurs favorables ou défavorables suivants :

— incidence, en année pleine, du relèvement de 4 % au 1^{er} août 1969, des tarifs basse tension ;

— relèvement, au 20 juillet 1970, de 3,5 % des tarifs haute et basse tension ;

— augmentation du volume des ventes haute et moyenne tension supérieure à celle retenue dans les prévisions initiales ;

— baisse des prix de ventes moyens basse tension à tarifs constants ;

— coefficient moyen de productibilité hydraulique largement excédentaire (1,22 pour les sept premiers mois) ;

- hausses des salaires et accroissement des charges sociales ;
- hausses des prix des combustibles, et des frais de transports y afférents, dont l'effet excède sensiblement l'allègement de charges résultant de la possibilité de déduction au 1^{er} janvier 1970 de la T. V. A. sur les achats de fuels.

On peut estimer que les effets résultant de ces divers facteurs s'annuleront en définitive et qu'ainsi le résultat d'exploitation de l'exercice 1970, compte tenu par ailleurs de la progression des charges d'amortissements, sera du même ordre de grandeur que celui prévu initialement et se traduira par un gain d'environ 50 millions de francs.

*
* *

En ce qui concerne l'exercice 1971, seules des indications approximatives peuvent être actuellement fournies, dans l'attente de prévisions de dépenses et de recettes d'exploitation plus détaillées et sans données encore valables sur l'évolution probable de la conjoncture et des prix.

Le chiffre d'affaires hors taxes correspondant aux recettes de ventes d'énergie (évaluées avec les index économiques électriques au 20 juillet 1970) paraît devoir être de l'ordre de 12.700 millions de francs.

Il semble raisonnable d'escompter que la tendance constatée à l'équilibre de l'exploitation se poursuivra en 1971, malgré l'alourdissement du poids des amortissements et sauf circonstances nouvelles défavorables, telles qu'une mauvaise hydraulité.

Gaz de France.

A. — ACTIVITÉ DE GAZ DE FRANCE

1° *La consommation.*

Alors que les trois années précédentes avaient été marquées par un climat relativement doux, l'année 1969 peut être, de ce point de vue, considérée comme très voisine de la moyenne. En fait, les onze premiers mois, plutôt chauds, ont été presque totalement compensés par un mois de décembre froid. Les ventes du Gaz de France sont passées de 35,5 milliards de thermies en 1968 à 41,6 milliards en 1969, soit une progression de 17,3 % qui, après correction de température, est ramenée à 15,3 %

Les ventes facturées aux usagers domestiques ont progressé de 8,2 %. La progression est de l'ordre de 11,3 % si l'on y inclut le fort accroissement du gaz en compteurs enregistré en fin d'année. La facturation moyenne par abonné, qui a été de l'ordre de 3.500 thermies, a dépassé d'environ 6,3 % celle de l'année précédente.

Les livraisons à la clientèle commerciale ont augmenté de 19,8 %. D'importants contrats signés avec la clientèle industrielle ont porté à 39,1 % la progression des ventes du Gaz de France dans ce secteur.

Compte tenu, par ailleurs, de l'augmentation de l'activité de la Société nationale des gaz du Sud-Ouest et de la Compagnie française du méthane, les clients industriels du Gaz de France et de ses filiales ont consommé 33,7 milliards de thermies, soit 13,4 % de plus qu'en 1968.

Un arrêté en date du 30 juillet 1969 a autorisé le Service national à majorer les prix de vente du gaz rattachés à l'index gazier et les redevances accessoires, dans la limite d'une hausse moyenne de 4 % des recettes correspondantes. Mais étant donné l'époque à laquelle ce rajustement est intervenu, le prix moyen de l'année n'en a été que très faiblement affecté et ce prix moyen a continué à décroître par l'effet combiné du développement des ventes et de la dégressivité des tarifs.

Le tableau ci-après donne la décomposition entre les différentes catégories de consommateurs des quantités de gaz vendues.

	(Réalizations) 1969	1970 (1) (Prévisions)	1971 (1) (Perspectives)
	(En milliards de thermies.)		
Ventes à usage domestique (2)....	25,01	28,54	32,23
Ventes à usage commercial.....	6,16	6,79	7,75
Ventes à usage industriel.....	8,54	12,20	17,86
Ventes diverses.....	0,51	0,54	0,60
Ventes totales.....	40,22	48,07	58,44
Variation du gaz en compteur.....	+ 1,44	(+ 1 »)	(+ 1 »)
Consommation totale.....	41,66	49,07	59,44

(1) Conditions climatiques moyennes.

(2) Y compris les utilisations domestiques collectives.

En ce qui concerne l'origine du gaz vendu, notons que les achats de gaz hollandais se sont élevés à 17.500 millions de thermies, soit 40 % de plus qu'en 1968.

Dans l'attente de la revision contractuelle du prix d'achat de ce gaz à la suite de la dévaluation du franc, un rabais provisionnel a été négocié avec le fournisseur à compter d'août 1969. Un nouveau prix a été arrêté par la suite et sera pris en compte en 1970.

Les achats de gaz naturel produit en France ont été de 13.380 millions de thermies, soit 16,3 % de plus que l'année précédente.

Les enlèvements du *Jules-Verne* à Arzew ont été de 5.500 millions de thermies, soit 34 % de plus qu'en 1968. Cela a permis d'abaisser sensiblement le prix de revient de la thermie de méthane liquide rendue à quai au Havre.

Les achats de gaz de raffineries ont atteint 1.800 millions de thermies, soit 7 % d'augmentation en volume, le prix moyen restant inchangé.

Les achats de gaz manufacturé ont continué à décroître. Ils se sont élevés à 4,9 milliards de thermies, soit une diminution de 2 % par rapport à 1968.

Les consommations de charbon n'ont pas dépassé 47.000 tonnes pour l'ensemble de l'année 1969, contre 289.000 tonnes l'an dernier. La dernière batterie de fours à coke de l'usine de Strasbourg ayant été arrêtée, l'usine à gaz de Belfort reste la seule à distiller du charbon.

La consommation totale de distillats légers, très voisine de celle de 1968, s'est élevée à 232.000 tonnes. Celle de gaz liquéfié a été de 244.000 tonnes contre 210.000 de propane (soit un accroissement de 5,8 %) et 31.000 de butane.

Le tableau ci-après indique, dans le détail, l'origine du gaz vendu en 1969 et les prévisions pour 1970 et 1971.

RESSOURCES	1969	1970 (Prévisions.)	1971 (Probable.)
(En millions de thermies.)			
Production de gaz de houille.....	56	10	»
Achat de gaz de cokerie et divers....	4.932	3.600	2.100
Cracking et mélange de butane-propane	414	350	300
Cracking et mélange de gaz de raffinerie	1.351	1.400	1.500
Cracking et mélange de gaz naturel.	7.049	6.700	6.400
Cracking de produits pétroliers.....	2.337	2.500	2.600
Revente en l'état de gaz naturel ...	28.709	37.640	51.150
Revente en l'état de gaz de raffinerie	334	350	100
Revente en l'état de propane pur (ou air propané).....	2.633	2.850	2.950
Total du gaz disponible (1).	47.815	55.400	67.100

(1) L'écart entre « gaz disponible » et « consommations » est dû aux variations de stocks dans les réservoirs souterrains, aux « consommations internes », aux « fournitures gratuites » et au gaz non comptabilisé.

En ce qui concerne la production propre de Gaz de France pour les mêmes exercices, y compris les productions annexes, les principaux éléments sont retracés dans le tableau ci-après :

PRODUCTION DE GAZ	1969	1970 (Prévisions.)	1971 (Probable.)
(En millions de thermies.)			
A partir de la houille.....	56	10	»
A partir du gaz naturel.....	7.049	6.700	6.400
A partir du gaz de raffinerie.....	1.351	1.400	1.500
A partir de gaz liquéfiés.....	414	350	300
A partir des huiles de pétroles et divers	2.337	2.500	2.600
A partir de gaz de haut fourneau...	»	»	»
Total	11.207	10.960	10.800

PRODUCTION DE COKE et de produits annexes.	1969	1970 (Prévisions.)	1971 (Probable.)
	(En milliers de tonnes.)		
Coke disponible pour la vente.....	33	9,5	3,0
Production de goudron brut.....	2	0,7	0,2
Autres dérivés de la houille.....	Négligeable.	»	»

2° La tarification.

Depuis le 1^{er} janvier 1969, la tarification du Gaz de France a évolué dans les conditions ci-après.

Divers arrêtés ont, ces dernières années, autorisé le Gaz de France à relever progressivement le prix de vente du gaz. Ce prix a ainsi été relevé de 1,85 % en moyenne en 1966 (arrêté n° 25 223 du 29 juillet 1966) ; une hausse identique est intervenue en 1967 (arrêté n° 25 389 du 13 juillet 1967 ; une hausse maximale de 3 % a été de nouveau autorisée en 1968 (arrêté n° 25 601 du 27 août 1968).

L'année 1969 a connu un nouvel aménagement des tarifs du gaz. L'arrêté n° 25 719 du 31 juillet 1969 a en effet autorisé une hausse moyenne de 4 % du prix du gaz et des redevances accessoires à compter du 1^{er} août 1969.

Cette hausse n'a intéressé que les tarifs rattachés à l'index gazier, c'est-à-dire les tarifs applicables aux fournitures pour usages domestiques, ainsi qu'à certaines fournitures pour usages industriels ou commerciaux de faible importance.

Les tarifs applicables aux fournitures importantes pour usages commerciaux ou industriels, soumis à une indexation particulière fonction essentiellement des prix pratiqués par les énergies concurrentes, ont été exclus de cette mesure.

Elle s'est traduite par une majoration de 5,7 % de la plupart des tarifs et redevances concernés, avec écrêtement de la hausse pour les prix les plus élevés ; le tarif de base a été majoré de 6,5 % avec écrêtement du prix résultant à 10,20 centimes par thermie hors taxes.

L'incidence de cette hausse s'est traduite en 1969 par un supplément de recettes d'une trentaine de millions (50 à 60 millions de francs en année pleine).

Enfin, l'arrêté n° 25 793 du 16 juillet 1970 a autorisé une majoration de 5 % en moyenne du prix du gaz et des redevances accessoires à compter du 20 juillet 1970.

Comme précédemment, seuls les tarifs rattachés à l'index gazier ont été majorés, et les tarifs soumis à une indexation particulière ont été exclus de cette mesure.

La plupart des tarifs et redevances concernés ont été majorés de 8,8 %, avec écrêtement de la hausse pour les tarifs les plus élevés ; le tarif de base a été majoré de 7,2 % avec écrêtement du prix résultant à 10,62 centimes par thermie hors taxes.

Le supplément de recettes attendu en 1970 est d'une quarantaine de millions de francs (120 millions de francs en année pleine).

Les évolutions respectives des prix moyens d'ensemble et usages domestiques seulement sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

PRIX MOYEN H. T. (c/th)	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Ensemble	6,79	6,49	6,26	6,04	5,82	5,78	5,70	5,43	5,09
Usages domestiques...	8,57	8,16	7,73	7,43	7,11	7,11	6,99	6,81	6,71

Indépendamment des mesures précédentes, les usagers ont continué de bénéficier des aménagements de tarifs consécutifs à la modernisation des exploitations et à leur conversion au gaz naturel. Au cours de l'année 1969, les opérations de conversion au gaz naturel ont intéressé 473.000 abonnés, qui se répartissent ainsi :

- dans la région du Nord..... 102.000 abonnés
- dans la région de l'Est..... 70.000 abonnés
- dans la région parisienne..... 195.000 abonnés
- dans la région normande..... 44.000 abonnés
- dans la région lyonnaise..... 62.000 abonnés

B. — QUESTIONS DE PERSONNEL

Les effectifs de Gaz de France ont, depuis le 1^{er} janvier 1969, évolué dans les conditions ci-après :

	AU 31 décembre 1968.	AU 31 décembre 1969.
Production et distribution :		
Ingénieurs, agents de maîtrise et assimilés	9.391	9.601
Employés	4.962	5.066
Ouvriers	10.374	9.738
Total statutaire.....	24.727	24.405
Temporaires	320	191
Services centraux.....	1.548	1.557
Autres services.....	1.109	1.104
Total général.....	27.704	27.257

Rappelons, par ailleurs, que les rémunérations des agents de Gaz de France sont les mêmes que celles des agents d'Electricité de France, le statut du personnel étant commun aux deux entreprises.

C. — LES INVESTISSEMENTS

En 1969, les investissements de Gaz de France ont, comme les années précédentes, porté sur les quatre secteurs suivants : production et transport, stockage souterrain, distribution, mise en œuvre de techniques nouvelles.

En ce qui concerne la production et le transport, il convient tout d'abord de souligner le renforcement des installations de production suivantes :

— dans la région parisienne, à l'usine d'Alfortville, par une ligne de dénitrogénéation du gaz de Groningue pouvant traiter 65.000 mètres cubes/heure ; une deuxième ligne de même puissance a été commandée ;

— en province, à Saint-Malo, par une ligne de reformage catalytique cyclique de 100.000 mètres cubes par jour provenant de l'usine du Havre.

Par ailleurs, l'implantation des divers éléments du terminal méthanier à Fos-sur-Mer a commencé. Des installations de conversion de l'oxyde de carbone pour le traitement du gaz de reformage ont été mises en service à la Plaine-Saint-Denis, Marseille, Nice et Chartres.

D'autre part, de nombreuses canalisations de transport de gaz ont été réalisées :

— sur le réseau de transport du gaz de Groningue :

- la totalité de l'artère de Lorraine et d'Alsace, de Taisnières-sur-Hon à Ottmarsheim, est en service. La liaison entre le réservoir souterrain de Velaine-sous-Amance et Laneuveville-devant-Nancy, ainsi que la canalisation Laix—Mont-Saint-Martin ont été réalisées ;
- l'artère d'Artois, Taisnières-sur-Hon—Bailleul-Sir-Berthoult a été prolongée par le tronçon Bailleul-Sir-Berthoult (Arleux-en-Gohelle)—Eps ;
- sur l'artère de Paris, les canalisations Beaurevoir—Travecy (avec le branchement d'Origny-Sainte-Benoîte), l'antenne et les branchements industriels de Creil et l'antenne d'Amiens ont été installés.

Ces divers investissements doivent permettre, dès à présent ou dans un proche avenir, l'arrivée de ce gaz dans les régions de l'Est, la zone côtière de la région du Nord et dans la région parisienne principalement ;

— sur le réseau de transport du gaz de Lacq :

- l'artère Centre-Ouest est maintenant totalement en service après l'achèvement du tronçon Chémery-Nozay. Sur cette artère ont été réalisées les antennes d'Angers et de Tours-Nord, tandis que celles du Mans et de Laval sont en préparation ;
- les doublements partiels d'antennes existantes se sont poursuivis vers Périgueux, Poitiers et dans les Charentes ;
- l'antenne d'Autun sur l'artère Vindecy—Dôle est également en service et la liaison Tersanne—Saint-Sorlin terminée ;
- dans la région parisienne, il convient de noter le doublement de la canalisation Villiers-le-Bel—Epinay, et le premier tronçon Evry-les-Châteaux—Etiolles de la ceinture Sud Evry-les-Châteaux—Trappes.

Il faut enfin mentionner les mises en service des canalisations Gonnevillle—Ranville, Nice-Ouest—Carros-le-Neuf et de l'antenne de Dieppe, ainsi que le renforcement ou l'extension de stations de compression telles que celles de Chémery, de Saint-Victor et de Taisnières-sur-Hon.

Dans le domaine de la distribution, le nombre de raccordements réalisés en 1969 a atteint 249.000.

A la fin de 1969, on comptait environ 7.021.000 abonnements contre 6.917.000 en 1968. Le nombre des abonnés domestiques desservis en gaz naturel pur avoisinait 3.300.000, soit 18 % de plus que l'année précédente.

Pendant l'exercice les opérations de changement de gaz ont concerné, au total, 493.000 installations d'abonnés contre 432.000 en 1968, soit un accroissement de 14 %.

Les travaux de conversion au gaz type Lacq, qui ont intéressé 263.000 abonnés, se sont poursuivis dans les exploitations de la proche banlieue de Paris et à Saint-Etienne. Ils se sont achevés à Lyon et ont commencé à Angers.

Par ailleurs, les réseaux des villes d'Hesdin, d'Abbeville, de Thionville, de Saint-Quentin et les distributions publiques avoisinantes (175.000 installations) ont été convertis au gaz de Groningue avec lequel est d'ores et déjà assurée la desserte de toutes les exploitations du centre de Valenciennes.

A Rouen et à Caen, 39.000 autres installations ont été adaptées en vue de leur fonctionnement au méthane algérien et sont désormais alimentées avec ce gaz.

A Paris, le renforcement de la pression des réseaux de distribution a nécessité la pose de 120.000 écrêteurs au cours de l'année 1969.

Le renforcement des stations de propane existantes a exigé l'installation en province de 27 nouveaux réservoirs tandis que 10 réservoirs étaient mis en place dans des stations nouvellement créées.

En matière de stockages souterrains, les travaux réalisés portent sur les installations suivantes :

A Beynes, le volume maximum de gaz stocké a été de 340 millions de mètres cubes.

A Saint-Illiers, le remplissage du réservoir a été poursuivi au cours de l'année 1969, et le volume maximum de gaz emmagasiné a atteint 650 millions de mètres cubes. Le forage de trois nouveaux puits de contrôle périphérique permet d'envisager de porter à 1.000 ou 1.100 millions de mètres cubes le volume maximal stockable dans ce réservoir.

A Chémery, le volume en stock a été porté à 370 millions de mètres cubes en cours d'année. Pendant l'hiver, des prélèvements importants ont été effectués, faisant passer le volume en stock à 270 millions de mètres cubes ; on a noté, à plusieurs reprises, des débits de soutirage de l'ordre de 2 millions de mètres cubes par jour. Deux nouveaux compresseurs de 2.000 CV chacun, portant à 7.000 CV la puissance totale de compression, ont été mis en service au cours de l'année.

A Velaine-sous-Amance, ont été étudiés d'une part la prévision des performances de la structure, d'autre part les équipements de surface nécessaires à l'exploitation du stockage.

En ce qui concerne les stockages en gisements de sel, le lessivage des deux cavités de Tersanne commencé fin 1968 a été poursuivi. Au total, plus de 150.000 mètres cubes de sel ont été extraits.

Enfin, Gaz de France a poursuivi la mise au point de techniques nouvelles, notamment les études en vue de résoudre les difficultés techniques posées par les utilisations classiques ou nouvelles de nouveaux types de gaz, principalement de gaz hollandais.

Ont été également poursuivis les travaux concernant :

— la normalisation, l'estampillage, le perfectionnement des appareils d'utilisation en vue d'en améliorer la qualité ;

— les problèmes de conversion ;

— les études relatives à un nouveau prototype d'échangeur pour accumulateur d'eau chaude, à des systèmes d'évacuation mixte gaz-ventilation, aux flammes, aux piles à combustible.

D'autre part, des études technico-économiques relatives aux divers procédés possibles pour l'ajustement du gaz qui sera émis à Fos-sur-Mer ont été effectuées. Le procédé retenu a été celui de l'ajustement à l'azote.

Ajoutons qu'un premier méthanier de 71.600 mètres cubes à citernes intégrées de type Gaz transport-Gaz de France, construit sous licence en Suède, est entré en service au mois de novembre.

*
* * *

La décomposition des dépenses d'investissement réalisées par Gaz de France en 1969 et des dépenses prévues en 1970 et 1971 est donnée dans le tableau ci-après :

	EXERCICE 1969 (Résultats.)	EXERCICE 1970 (Probable.)	EXERCICE 1971 (Prévisions.)
	(En milliers de francs.)		
<i>I. — Equipement.</i>			
1. Production	30.004	31.100	29.000
2. Transport :			
Province	17.344	10.800	12.000
Paris	46.559	65.600	48.000
Lacq	95.156	29.700	21.000
Groningue	117.994	53.500	51.000
Skikda	>	>	11.500
Total	277.053	159.600	143.500
3. Distribution	511.266	520.800	570.000
4. Autres opérations :			
Stockages souterrains.....	31.500	30.000	30.500
Opérations diverses.....	61.884	60.000	60.000
Usine de dénitrégénéation.....	7.205	14.100	4.000
Total	100.589	104.100	94.500
Total dépenses d'équipement.	918.912	815.600	837.000
Charges annexes.....	47.396	42.200	39.000
Total I.....	966.308	857.800	876.000
II. — <i>Participations</i> ..	13.588	10.500	27.000
III. — <i>Logements sociaux</i>	2.682	2.500	3.000
Total II.....	982.578	870.800	906.000
Travaux financés à 100 % par les tiers	38.570	26.000	29.000
Total III.....	1.021.148	896.800	935.000
<i>IV. — Gaz algérien.</i>			
Terminal + réseau (charges annexes incluses	3.948	44.200	180.000
Total général.....	1.025.096	941.000	1.115.000

Quant au financement de ces investissements, il est assuré dans les conditions ci-après :

	EXERCICE 1969 (Résultats.)	EXERCICE 1970 (Probable.)	EXERCICE 1971 (Prévisions.)
	(En milliers de francs.)		
Ressources propres.....	153.742	49.000	185.000
Dotations en capital.....	276.000	230.000	210.000
Emprunts à long terme :			
F. D. E. S.	»	»	130.000
Emis dans le public.....	341.853	500.000	
En Deutsche mark.....	38.569	»	
En euro-dollars.....	»	107.000	
Après de la Banque européenne d'investissements	39.932	15.000	590.000
Autres	»	40.000	
Crédits à moyen terme.....	100.000	»	
Crédits à court terme.....	75.000	»	
Total	1.025.096	941.000	1.115.000

Les valeurs figurant dans les tableaux précédents doivent être interprétées en tenant compte des remarques suivantes :

Programme de travaux pour 1970.

L'autorisation globale de dépenses accordée par le Conseil de direction du F. D. E. S. le 9 septembre 1969 s'élevait à 965 millions de francs, toutes taxes comprises.

Par suite d'une modification intervenue à la fin de l'année 1969 sur le taux de la T. V. A. applicable aux ouvrages concédés par l'Etat ou par les collectivités locales, le montant des dépenses a été ramené de 965 millions de francs à 941 millions de francs, toutes taxes comprises sur le programme définitif. Les opérations relatives à l'arrivée du gaz naturel algérien, liquéfié à Skikda, et regazéifié à Fos-sur-Mer, sont comprises dans ce total pour 44 millions de francs.

Programme de travaux pour 1971.

Le programme initialement établi par le Gaz de France et présenté le 7 avril 1970 au Comité spécialisé n° IV du F. D. E. S. se montait à 1.220 millions de francs, toutes taxes comprises, dont 230 millions de francs pour les opérations relatives à l'arrivée du gaz algérien. Il tenait compte :

— d'une croissance espérée du nombre d'abonnés nouveaux, ainsi que du rythme de renouvellement des parties anciennes des réseaux, pour les investissements de distribution ;

— du démarrage des investissements les plus importants nécessaires à la réception et au transport du gaz algérien arrivant à Fos-sur-Mer.

L'autorisation globale finalement accordée par le Conseil de direction du F. D. E. S. le 15 septembre 1970 s'élève à 1.115 millions de francs, toutes taxes comprises, dont 180 millions de francs pour les investissements liés à la réception du gaz algérien à Fos.

Financement.

a) 1970.

Le plan de financement exposé ci-dessus tient compte de la hausse des tarifs intervenue le 20 juillet 1970, qui a amélioré le compte d'exploitation d'environ 40 millions de francs. Il fait en outre ressortir l'importance de l'appel à des capitaux étrangers auxquels l'Etablissement a dû recourir pour financer ses dépenses d'investissements.

b) 1971.

L'importance du financement externe auquel l'Etablissement devra recourir en 1971 ne permet pas d'établir un plan de financement satisfaisant sur la base des tarifs de vente actuels. Compte tenu d'une dotation en capital de 210 millions de francs et d'un prêt de 130 millions de francs accordé le 15 septembre 1970 par le Conseil de direction du F. D. E. S., les ressources restant à dégager s'élèvent à 730 millions de francs.

Il apparaît très souhaitable qu'une hausse complémentaire des tarifs intervienne dès le début de l'année 1971. Le complément de financement à trouver serait alors d'environ 620 millions de francs.

D. — LA SITUATION FINANCIÈRE

Exercice 1969.

La situation financière de Gaz de France en 1969 a été caractérisée par une insuffisance des recettes due au maintien des tarifs de vente du gaz au-dessous du niveau justifié par l'état de la concurrence. L'accroissement quantitatif des ventes qui a été, par rapport à 1968, de 17,27 % pour l'ensemble des livraisons et de 12,44 % pour les usages domestiques et commerciaux, peut cependant être considéré comme satisfaisant. L'augmentation de tarifs autorisée par l'arrêté du 30 juillet 1969 (soit + 4 % en moyenne à partir du 1^{er} août) a été insuffisante pour permettre à l'Etablissement de retrouver son équilibre financier. Cependant, le compte d'exploitation fait ressortir au niveau de — 160 millions de francs une amélioration de 38 millions de francs par rapport au résultat exprimé pour l'année précédente. Le compte de profits et pertes, avec un solde de — 190 millions de francs, présente lui-même un résultat amélioré de 32,7 millions de francs par rapport au solde dégagé à fin 1968, soit — 222,7 millions de francs.

En ce qui concerne le financement des investissements, la situation déficitaire du compte d'exploitation a fait sentir ses effets en 1969 avec d'autant plus d'acuité que le concours financier de l'Etat, sous forme de dotation en capital, a été réduit de 300 millions de francs à 276 millions de francs et que la décision de prêt de 100 millions de francs prise en 1968 au profit de Gaz de France par le F. D. E. S. n'a pas été reconduite en 1969 malgré une augmentation de 78 millions de francs des dépenses d'investissement entre les deux exercices. Cette situation a contraint l'Etablissement à faire, une fois encore, appel à des sources de financement particulièrement onéreuses, génératrices de charges importantes pour les exercices futurs : appel au marché financier français et recours au marché européen des capitaux, solution qui a ajouté à la certitude d'argent cher le risque de variations défavorables du change.

Exercice 1970.

Les premières prévisions de recettes et de dépenses pour l'année 1970 ont évalué le déficit du compte d'exploitation à — 132,7 millions de francs. Compte tenu du déroulement des opérations d'exploitation au cours du premier semestre, des perspectives actuellement prévisibles pour la seconde partie de l'année

et sauf mévente due aux conditions climatiques et circonstances exceptionnelles, le résultat probable devrait être en légère amélioration sous l'influence des recettes supplémentaires à attendre de la hausse moyenne de tarifs de 5 % autorisée par l'arrêté du 16 juillet 1970.

Par rapport aux résultats obtenus en 1969, le développement attendu des ventes est de 17,75 %, soit 10,57 % pour les ventes domestiques et commerciales et 56,32 % pour les ventes à la grande industrie.

Le compte d'exploitation continue à supporter les conséquences de l'insuffisance prolongée des tarifs. Aux conditions économiques de février 1970, l'Etablissement estimait nécessaire une hausse moyenne de 7 % équivalant à un surcroît de recettes annuel de l'ordre de 150 millions de francs.

En fait, la hausse moyenne autorisée a été limitée à 5 % et n'est intervenue que le 20 juillet dernier, de sorte qu'elle ne représente qu'une quarantaine de millions de francs pour l'exercice en cours.

Parallèlement, les charges financières vont continuer à progresser du fait que l'Etablissement doit toujours emprunter davantage pour assurer, malgré l'insuffisance des recettes, le financement des investissements.

Cette surcharge, qui résulte de l'inadaptation des tarifs, est actuellement estimée à 60 millions de francs par an ; il s'y ajoute, pour 20 millions de francs au moins, celle qui découle du régime du droit fixe de la patente, établi paradoxalement pour le Gaz de France sur une base proportionnelle au nombre de thermies vendues.

Le financement des investissements de 1970 pose pour ces différentes raisons des problèmes difficiles à l'Etablissement qui, par suite :

- de l'insuffisance de son autofinancement ;
- de la limitation des dotations en capital à un niveau inférieur de 46 millions de francs au montant de l'attribution pour 1969 ;
- de la limitation des facultés d'emprunt sur le marché financier français,

se voit dans l'obligation :

- d'emprunter sur le marché étranger avec tous les risques que comporte ce genre d'opération ;
- de réduire ses investissements, compromettant ainsi son développement futur.

Perspectives pour l'exercice 1971.

Les hausses de tarifs intervenues en 1970 ne permettent pas à elles seules d'envisager l'équilibre du compte d'exploitation prévisionnel de l'exercice 1971. Sans compensations spécifiques pour les surcharges que le Gaz de France supporte, ainsi qu'il a été dit à l'occasion de l'examen de la situation financière de l'exercice 1970, seule, une augmentation complémentaire des tarifs, justifiée d'ailleurs par la situation concurrentielle, peut permettre de réaliser d'une façon durable cet équilibre et de relever convenablement le taux des ressources propres à consacrer aux investissements.

Dans les conditions présentes, il faut craindre, pour 1971, que si des dispositions complémentaires d'ajustement de tarifs ne sont pas prises dès le début de l'année, le financement du programme d'investissements pose des problèmes particulièrement difficiles.

Régie nationale des usines Renault.

A. — SITUATION DU MARCHÉ AUTOMOBILE FRANÇAIS EN 1969 ET 1970

1° Année 1969.

Alors que le marché français n'avait pu se développer en 1968 du fait des événements de mai, l'année 1969 a été marquée par une nouvelle augmentation des immatriculations de voitures particulières et commerciales : 1.365.000 en 1969 contre 1.240.000 en 1968 (soit une augmentation de 10 %).

La part des voitures importées, qui avait progressé considérablement en 1968 du fait de la pénurie de voitures françaises, s'est maintenue à un niveau élevé (22,9 %) ; mais comparable à celui observé sur les marchés allemand et italien.

Il faut néanmoins, en 1969, distinguer deux périodes :

— au cours des huit premiers mois de l'année, sous l'influence d'une certaine anticipation des achats, le marché a continué de progresser (+ 25 %), les délais de livraison sont longs et les importations représentent le quart du marché des voitures particulières ;

— au cours des quatre derniers mois, au contraire, du fait de l'incidence des restrictions de crédit s'ajoutant à une fiscalité particulièrement alourdie depuis le début de l'année (l'automobile supporte la T. V. A. au taux des produits de luxe, incidence 33,3 %), les ventes diminuent de 10 % par rapport à la même période de 1968, les délais de livraison se raccourcissent, la part des voitures importées tombe à 20 % des immatriculations de voitures particulières.

La Régie Renault, dont les ventes ont représenté 389.000 voitures particulières, a continué de renforcer sa position de premier constructeur sur le marché français. Sa part dans les immatriculations totales (y compris les importations) a représenté 28,5 % contre 27,7 % en 1968, et 37,5 % si l'on considère seulement les voitures construites en France.

Premier exportateur français, la Régie Renault a rapporté à la France, en 1969, 2,5 milliards de francs de devises étrangères. Elle a livré dans le monde 526.000 véhicules, soit un accroissement de 21,8 % par rapport à 1968. Ses exportations ont représenté 52,1 % de sa production et 44,8 % des exportations françaises. Elle a renforcé ses positions commerciales dans la zone franc où ses exportations ont porté sur 40.146 véhicules, soit 31,8 % de plus qu'en 1968.

Dans les pays du Marché commun, ses ventes se sont accrues de 29,3 %, atteignant 206.000 véhicules. La Régie a consolidé sa position de deuxième constructeur pour les ventes dans la C. E. E. y compris la France. Les livraisons vers les pays de la Zone de Libre échange ont augmenté de 23,6 %, celles vers les pays de l'Est de 78 %. La « Renault 12 » a été lancée en Roumanie en même temps qu'en France. Le montant total des contrats d'équipement avec l'Union Soviétique a été porté à 750 millions de francs par un protocole complémentaire signé au début de 1970, les trois quarts de ces fournitures étant sous-traitées par la Régie des entreprises françaises. En Espagne, où un important programme d'investissements est en cours de réalisation, Fasa Renault a produit 85.000 véhicules (+ 19 %). Des accords ont été conclus pour la construction de nouvelles usines de montage de véhicules Renault en Colombie, en Turquie, et en Yougoslavie, portant à 28 le nombre total d'usines de fabrication et de montage à l'étranger.

2° Année 1970.

Sur le marché français, la tendance, amorcée au cours de la deuxième partie de 1969, à un ralentissement des ventes, s'est accentuée au cours de la première partie de l'année 1970, au point de faire place à une véritable récession qui pourrait devenir inquiétante si le Gouvernement n'adoptait pas une politique plus libérale en matière de crédit. Les immatriculations de voitures particulières des six premiers mois ont diminué de 10,6 % par rapport à la même période de 1969 et sont au même niveau qu'en 1967. La part des voitures étrangères (19,8 %) est la même qu'au cours des derniers mois de 1969.

La Régie Renault a encore accru sa part du marché (31,1 % des immatriculations de voitures particulières contre 28,5 % pour le premier semestre de 1969).

La part des principaux constructeurs est la suivante : (toutes marques, y compris les importations).

Renault	31,1 %
Peugeot	21,7 %
Citroën	18,2 %
Simca	9,2 %
Importations	19,8 %

Les marchés étrangers ont continué de bénéficier d'une conjoncture favorable, en particulier en Europe. Le marché allemand, par exemple, a été au cours du premier semestre de 1970 supérieur de 60 % au marché français, ce qui représente pour les constructeurs allemands un incontestable avantage.

Profitant de cette conjoncture, les constructeurs français ont réussi jusqu'ici à compenser la diminution de leurs ventes sur le marché national par l'accroissement des ventes à l'étranger. Il faut souligner toutefois le caractère fragile d'une telle situation.

Au cours du premier semestre de 1970, la Régie a vendu à l'étranger 338.586 voitures particulières, soit 30 % de plus qu'au cours du premier semestre de 1969. Ses exportations ont représenté 60,2 % de sa production et 46,2 % des exportations françaises.

Vers les pays du Marché commun, les exportations se sont accrues de 40,6 %, le développement des ventes ayant été particulièrement important en Allemagne (84.000 voitures particulières, + 42 %) où la Renault 4 est la voiture étrangère la plus vendue, en Italie (+ 47,9 %) et aux Pays-Bas (+ 51,5 %). Vers les pays de la zone de libre échange, les exportations ont augmenté de 40,4 % (Autriche + 80,8 %, Grande-Bretagne + 58,1 %, Suède + 10,9 %, Suisse + 34,3 %, Finlande + 58,7 %). Les exportations se sont également accrues vers la zone franc (+ 16,8 %), le continent américain (+ 18,9 %) et l'Afrique (+ 69,3 %).

Le lancement commercial de la Renault 12, intervenu au printemps de 1970 sur la plupart des marchés européens et le développement des ventes des autres modèles de la gamme doivent permettre à la Régie de réaliser, en 1970, de nouveaux progrès en matière d'exportation. Par ailleurs, de nouveaux accords ont été conclus en mai avec le Gouvernement roumain, et en juillet, avec le Gouvernement algérien, en vue d'accroître la participation de Renault au développement de l'industrie automobile de ces deux pays.

Le tableau ci-après donne la comparaison détaillée des exportations de la Régie Renault au cours du 1^{er} semestre 1970.

Exportation de la Régie Renault.

	1969 (1 ^{er} SEMESTRE)		1970 (1 ^{er} SEMESTRE)		VARIATION
		Part.		Part.	
Total	259.924	100	338.586	100	+ 30
Pourcentage sur production.	53,4				
1. <i>Marché commun</i>	104.888	40,3	147.505	43,5	+ 40,6
Allemagne	59.184		84.092		+ 42
Italie	16.264		24.070		+ 47,9
Pays-Bas	13.033		19.750		+ 51,5
U. E. B. L.....	16.407		19.593		+ 19,4
2. <i>Zone de libre échange</i>	36.857	14,1	51.755	15,2	+ 40,4
Autriche	3.355		6.066		+ 80,8
Danemark	2.845		3.857		+ 35,5
Finlande	1.871		2.970		+ 58,7
Grande-Bretagne	10.528		16.649		+ 58,1
Norvège	1.980		2.428		+ 22,6
Portugal	2.300		2.701		+ 17,4
Suède	7.267		8.066		+ 10,9
Suisse	6.711		9.018		+ 34,3
3. <i>Autres pays</i>	118.179	45,4	139.326	41,1	+ 17,8
Dont :					
Espagne	42.959		47.496		+ 10,5
U. S. A.....	9.957		13.009		+ 30,6
Zone franc.....	16.183	6,2	18.914	5,5	+ 16,8
Europe	198.317	76,2	264.127	78	+ 33,1
Amérique	34.784	13,3	41.384	12,2	+ 18,9
Afrique	4.147	1,5	7.035	2	+ 69,6
Asie	2.460	0,9	2.433	0,7	— 1
Océanie	2.676	1	3.108	0,9	+ 16,1
Ventes directes.....	1.357	0,5	1.585	0,4	+ 16,8

B. — PRODUCTION DE LA RÉGIE RENAULT EN 1969 ET 1970

1^o Année 1969.

Pour la première fois en 1969, plus d'un million de véhicules Renault ont été produits dans le monde. La production a atteint en effet 1.009.372 véhicules, soit un accroissement de 25 % par rapport à 1968.

Il faut y ajouter 34.617 véhicules industriels de plus de 2,5 tonnes produits par la SAVIEM et 18.788 tracteurs agricoles.

L'exercice 1969 a été caractérisé par l'accroissement de la capacité de production de l'entreprise au cours de l'année, nécessité par la montée en cadence de la Renault-6, le lancement de la Renault-12, et l'accroissement des livraisons des différents modèles.

La Régie a continué en 1969 l'extension et la diversification de la gamme de ses véhicules. La Renault-10 a été dotée du nouveau moteur de 1.289 centimètres cubes. La Renault-12 lancée un an après la Renault-6 est une voiture moyenne, robuste, qui a rencontré un bon accueil de la clientèle. Enfin, la gamme Renault-16 a été dotée d'une version à transmission automatique, la Renault-16 T A.

Le tableau ci-après donne la répartition de la production entre les différents modèles en 1969 :

Répartition de la production entre les différents modèles en 1969.

MODELES	NOMBRE de véhicules.
<i>Voitures particulières :</i>	
Renault-4	310.273
Renault-6	166.833
Renault-8/10	227.027
Renault-12	13.758
Renault-16	186.632
Dauphine Gordini.....	6.741
Total	911.264
<i>Véhicules industriels :</i>	
Renault-4 fourgonnette.....	64.873
Estafette	33.235
Total	98.108
Total Renault.....	1.009.372
Véhicules SAVIEM.....	34.617
Total groupe Renault-Saviem.....	1.043.989
Tracteurs agricoles.....	18.788

2° Année 1970.

Au cours de la première partie de l'année 1970, la production mondiale de la Régie a atteint pour la première fois la cadence quotidienne de 5.000 unités.

La production s'est en effet accrue de 14,2 % au cours des six premiers mois de 1970 par rapport à la même période de 1969 et a atteint 614.889 véhicules. Elle a représenté avec celle de la SAVIEM 43,4 % de la production française (contre 42,5 % en 1969).

C. — QUESTIONS DE PERSONNEL

1° *Les effectifs.*

Depuis le 1^{er} janvier 1969 les effectifs de la Régie Renault ont évolué de la manière suivante :

	31 DECEMBRE 1968.	31 DECEMBRE 1969.	30 JUIN 1970
Cadres (y compris stagiaires cadres).	2.584	2.824	3.074
Collaborateurs	15.489	17.688	18.666
Ouvriers	57.987	65.837	69.516
Total	76.060	86.349	91.256

Cet accroissement sensible est la conséquence de l'expansion de la production de la Régie.

On constate que les effectifs se sont accrus de 13,5 % à fin 1969 par rapport à fin 1968. La progression s'est poursuivie au même rythme au cours du 1^{er} semestre 1970.

On constate, par ailleurs, que la part de l'usine de Billancourt, par rapport à l'ensemble du personnel employé directement par la Régie en France, a continué de diminuer (42,8 % en 1969 contre 45,6 % en 1970), l'essentiel de l'expansion de l'entreprise ayant été réalisé dans les usines décentralisées. Cette évolution s'accroîtra au cours des prochaines années avec le doublement, en cours de réalisation, de l'usine de Sandouville-Le Havre et le démarrage au cours des prochaines années des usines de Dreux (matières plastiques) et de Douai (carrosserie montage).

2° *Evolution des rémunérations.*

Depuis le 1^{er} janvier 1969, les augmentations de salaires suivantes ont été accordées à l'ensemble du personnel de la Régie :

En 1969, sont intervenues 6 augmentations de 1 % chacune, en février, avril, juin, septembre, octobre, novembre.

Au cours du premier semestre de 1970, 4 augmentations, également de 1 %, ont été accordées à l'ensemble du personnel, en février, mars, avril et mai.

D. — LES INVESTISSEMENTS

Les investissements de la Régie Renault ont connu en 1969 un important développement, tant pour accroître la capacité de production de l'entreprise que pour assurer la diversification et la modernisation de la gamme de véhicules.

Les usines de la Régie ont continué de se développer : à Billancourt, a été achevée la modernisation de l'usine de carrosserie-montage de l'Île Seguin dont la production quotidienne atteint 1.100 véhicules. A Flins, le passage en deux équipes réalisé en 1969, qui a nécessité un important développement des surfaces de production et de stockage, la mise en place d'une troisième ligne d'assemblage et de nouvelles lignes d'emboutissage, a permis d'atteindre une production de 1.600 véhicules par jour. A Cléon, où la production a doublé en 5 ans, celle des moteurs a été portée à 2.900 par jour et celle des boîtes de vitesses à 4.400, les installations automatisées de l'usine ont été considérablement agrandies. Au Havre, l'usine construite en 1964 est en cours de doublement et les nouvelles installations seront inaugurées en octobre 1970, tandis qu'un hall de presses est en cours d'implantation.

D'autre part, une usine de matières plastiques est en construction à Dreux. Dans le Nord, la première pierre de l'usine de carrosserie-montage de Douai a été posée en juin 1970. L'usine de mécanique de Douvrin, en association avec Peugeot, est en cours de construction depuis fin 1969, 75.000 mètres carrés seront couverts en 1970.

Une nouvelle filiale commune avec Peugeot implantera à Ruitz, près de Bruay, une usine de boîtes de vitesses automatiques. Une usine de montage sera implantée à Maubeuge, en association avec Chausson et Peugeot.

Ces différentes implantations aideront à résoudre le problème de reconversion et d'emploi de la région du Nord, notamment celui des houillères.

En 1969, le montant total des investissements effectués par la Régie s'est élevé à 898,9 millions de francs. La répartition de ces investissements est donnée dans le tableau ci-après :

Terrains	15.370.000 F
Constructions	123.550.000
Matériel et outillage	279.400.000
Matériel de transport	36.630.000
Autres immobilisations corporelles	166.010.000
Immobilisations en cours	143.570.000
Immobilisations incorporelles	230.000
	<hr/>
Total	764.760.000 F
Participations	134.150.000
	<hr/>
Total des investissements	898.910.000 F

Le financement de ces dépenses a été assuré dans les conditions suivantes :

Augmentation de capital.....	150.000.000 F.
Autofinancement (amortissements, provisions et résultats nets).....	507.000.000
Accroissement des dettes à long terme (dont émission d'un emprunt obligataire de 150 millions de francs).....	241.910.000
	<hr/>
Total	898.910.000 F.

Pour 1970, les prévisions de dépenses d'investissement sont les suivantes :

Plan industriel.....	835.000.000 F.
Siège social.....	40.000.000
Réseau commercial en France et à l'étranger.....	95.000.000
Filiales financières.....	25.000.000
Filiales industrielles et commerciales.....	70.000.000
Logements	15.000.000
	<hr/>
Total	1.080.000.000 F.

Le financement de ces dépenses sera assuré dans les conditions ci-après :

Augmentation de capital.....	125.000.000 F.
Emprunt obligataire.....	250.000.000 F.

Le solde sera couvert par des emprunts bancaires à long terme et l'autofinancement (amortissements, provisions, bénéfices) qui couvrira aussi partiellement l'augmentation du fonds de roulement.

E. — LA SITUATION FINANCIÈRE

1° Exercice 1969.

L'année 1969 a été marquée par trois caractéristiques essentielles :

- un important accroissement de la production (+ 25 % par rapport à 1968) et des ventes ;
- un nouvel et important essor des investissements ;
- un résultat d'exploitation nettement positif.

Avec le développement des ventes, le chiffre d'affaires a progressé de 2.070 millions de francs (soit + 32 % par rapport à 1968) et a atteint 8.538 millions de francs (T. T. C.), l'incidence dans cette progression de la majoration de la T. V. A. au 1^{er} janvier 1969 étant estimée à 3,8 %.

La croissance des coûts de production a suivi le développement de l'activité, la hausse des prix des approvisionnements ayant eu, d'autre part, une certaine influence au cours du deuxième semestre.

Les achats extérieurs ont été supérieurs de 34,7 % à ceux de l'exercice précédent, la sous-traitance ayant dû être accrue malgré le plein emploi du potentiel de production.

Les frais de personnel ont augmenté de 24,4 % compte tenu de la suppression de l'impôt sur les salaires.

Le bénéfice net a atteint 151,2 millions de francs, chiffre en fort accroissement (de l'ordre de 25 millions de francs en moyenne) sur ceux des exercices antérieurs et ceci après 301,1 millions de francs d'amortissements (+ 29,5 % par rapport à 1968).

L'accroissement de l'autofinancement a contribué au développement de l'important programme d'investissements en cours de réalisation.

Du fait de ce développement, la part des immobilisations industrielles dans l'actif du bilan s'est fortement accrue (de 443 millions de francs).

Il en est de même des stocks : d'une part, ceux des fabrications en cours ont suivi l'augmentation de la production, d'autre part, ceux des produits finis (375,4 millions de francs) qui avaient baissé en 1968 du fait de la pénurie consécutive aux grèves, ont été reconstitués à un niveau permettant un approvisionnement plus normal du réseau commercial.

Malgré une diminution relative du poste « valeurs réalisables à court terme et disponibles », les créances sur les clients se sont accrues, du fait notamment du développement des ventes d'équipement aux pays de l'Est.

Une augmentation de capital de 150 millions de francs a été réalisée sous la forme d'une avance de l'Etat, consolidable en fonds de dotation.

L'endettement à long et moyen terme s'est accru et un emprunt obligataire de 150 millions de francs a été émis, ceci en vue du financement des investissements. La part relative de l'endettement à court terme a diminué.

Sur le bénéfice de 151.211.016 F, le Conseil d'administration, après versement d'un dividende de 25 millions de francs à l'Etat, a décidé de servir, à concurrence de 114.430.041 F la réserve pour plus-values à long terme et reporter à nouveau une somme de 11.780.974 F.

On trouvera ci-après une structure simplifiée du bilan de l'exercice 1969.

Structure simplifiée du bilan.

ACTIF	1968	1969	PASSIF	1968	1969
	(En pourcentage.)			(En pourcentage.)	
Frais d'établissement et immobilisations	20,4	23,0	Capital propre et réserves..	30,4	26,3
Autres valeurs immobilisées.	22,6	19,6	Dettes à long et moyen terme	15,2	19,9
Valeurs d'exploitation	19,9	21,6	Dettes à court terme et provisions pour pertes et charges	53,9	51,1
Valeurs réalisables à court terme et disponibles....	37,1	35,8	Bénéfices	0,5	2,7
	100,0	100,0		100,0	100,0

Les principaux ratios sont les suivants :

Ratio d'immobilisations :

$$\frac{\text{Valeurs immobilisées}}{\text{Capital, réserves, dettes à long et moyen terme}} = 0,92 \text{ (0,94 en 1968).}$$

Ratio du fonds de roulement :

$$\frac{\text{Valeur d'exploitation + réalisable et disponible}}{\text{Dettes à court terme}} = 1,15 \text{ (1,09 en 1968).}$$

Couverture des immobilisations par les fonds propres :

$$\frac{\text{Capital + réserves}}{\text{Immobilisations nettes}} = 0,62 \text{ (0,71 en 1968).}$$

2° Exercice 1970.

Au cours de l'exercice 1970, l'activité de l'entreprise se maintient à un niveau élevé grâce au développement des exportations et malgré l'évolution défavorable du marché intérieur.

Le chiffre d'affaires T. T. C. de la Régie pourrait être de l'ordre de 10 milliards de francs, soit une augmentation d'environ 17 % par rapport à 1969.

Le montant total du bilan progressera sensiblement au même rythme que l'activité, de même que l'endettement à long terme destiné à contribuer au financement des investissements.

L'augmentation des charges, et en particulier du prix des fournitures et services, pèse sur l'exploitation et n'est que partiellement compensée par l'accroissement de la productivité et du volume des ventes ; le blocage relatif des prix s'ajoutant à la récession du marché intérieur limite l'autofinancement de l'entreprise.

*
* *

Enfin, pour l'année 1971, les perspectives de la Régie paraissent être les suivantes :

Les investissements seront du même ordre de grandeur qu'en 1970.

La politique de développement continuera à être fondée sur :

— la diversification et la modernisation de sa gamme de véhicules ;

— l'extension de son potentiel industriel,

ce qui entraînera notamment :

— en France, l'achèvement des travaux de doublement de l'usine du Havre-Sandouville, la mise en route des nouvelles usines de Dreux et de Douai et de la filiale Renault/Peugeot à Douvrin-la-Bassée, près de Lille ;

— à l'étranger (en particulier la mise en route de l'usine de montage de Turquie, le développement de la capacité de production de la Fasa Renault en Espagne) ;

— le renforcement des réseaux commerciaux (11.000 points de vente et de service).

Société nationale des chemins de fer français.

A. — ACTIVITÉ DE LA S.N.C.F.

1° La structure du réseau.

Au 31 décembre 1969, la consistance du réseau s'établissait à 36.742 kilomètres dont 27.036 kilomètres ouverts au service complet et 9.706 kilomètres ouverts seulement au service marchandises.

La longueur des lignes électrifiées a augmenté de 218 kilomètres en cours d'année et atteignait 9.029 kilomètres à fin 1969.

	AU 31 décembre 1968.	AU 31 décembre 1969.	AU 31 décembre 1970.
		(En kilomètres.)	
Longueur des lignes ouvertes au tra- fic voyageurs	28.785	27.036	24.300
Dont électrifiées	8.510	8.605	8.910
Longueur des lignes ouvertes au tra- fic marchandises	37.397	36.742	36.100
Dont électrifiées	8.804	9.029	9.370

2° Le trafic.

Après le fléchissement circonstanciel de 1968, le trafic voyageurs a retrouvé sensiblement son niveau de 1967 en ce qui concerne la banlieue de Paris (380.467.000 voyageurs en 1969, contre 380.491.000 en 1967 et 358.160.000 en 1968). Par contre, pour l'ensemble des lignes autres que celles de la banlieue parisienne, le redressement opéré par rapport à 1968 (226.563.000 voyageurs transportés contre 220.348.000) ne suffit pas à remonter le nombre de ces voyageurs à ce qu'il était en 1967 (243.453.000).

Toutefois, le parcours moyen du voyageur s'étant à nouveau accru pour la banlieue de Paris (+ 2,5 % au total de 1967 à 1969) et plus encore pour les autres lignes (+ 9,8 % pour la même période), le trafic exprimé en voyageurs-km a augmenté pour ces deux catégories, non seulement par rapport à 1968, mais également par rapport à 1967.

Quant au trafic marchandises, on constate une expansion certaine. Les tonnes transportées ont marqué une hausse voisine de 6,1 % par rapport à 1968, année pour laquelle les résultats étaient demeurés sensiblement les mêmes qu'en 1967, malgré les incidences des événements de mai-juin. Le parcours moyen de la tonne s'étant légèrement accru par rapport à 1968, les constatations sont les mêmes pour le tonnage kilométrique réalisé que pour le nombre de tonnes transportées : la progression de ce tonnage kilométrique a été, d'une année à l'autre, de 6,9 %.

Les tableaux ci-après permettent la comparaison des éléments caractéristiques du trafic, tant voyageurs que marchandises, pour les années 1967, 1968 et 1969 ainsi que les prévisions pour 1970.

Trafic voyageurs.

	1967	1968	1969	1970
Nombre de voyageurs-kilomètres (en milliards).	38,4	35,9	39,1	39
Nombre de voyageurs transportés (en millions)	624,0	579	607	»
Parcours moyen d'un voyageur (en kilomètres).	61,5	62	64,5	»
Nombre moyen de voyageurs par train.....	208	199	210	»

Trafic marchandises.

	1967	1968	1969	1970
Tonnage kilométrique total (en milliards de tonnes-kilomètres nettes).....	65,4	65,3	69,4	»
Dont :				
Trafic commercial	62,9	63	67,2	69,7
Trafic de service.....	2,5	2,3	2,2	»
Tonnage transporté (trafic commercial en millions de tonnes).....	229	229	243	»
Parcours moyen de la tonne (en kilomètres)..	275	275	277	»

3° Les tarifs.

Les tarifs voyageurs et marchandises qui, rappelons-le, avaient subi, respectivement, une majoration moyenne de 5,4 % le 1^{er} octobre 1968 et de 6,2 % le 1^{er} décembre 1968, n'ont été l'objet

d'aucune modification de portée générale au cours de l'exercice 1969, mais ont reçu, sur un certain nombre de points particuliers, des aménagements justifiés par des considérations de politique commerciale.

En 1970, les majorations de tarifs suivantes sont intervenues :

1° Le 5 janvier, les tarifs *voyageurs de grandes lignes* sont passés de 0,110 F à 0,115 F en 2° classe, soit une augmentation de 4,55 % du prix de base kilométrique (même incidence pour la 1^{re} classe).

La taxe complémentaire subissait une majoration de 30,43 %.

L'ensemble de ces mesures se traduisait par une augmentation moyenne des tarifs voyageurs de l'ordre de 5 %.

2° Le 5 janvier également, les tarifs *marchandises* étaient majorés, conjointement avec un remaniement de la tarification de détail, d'environ 6 %.

3° Le 1^{er} février, les tarifs *voyageurs de la proche banlieue* de Paris, en liaison avec la tarification R. E. R.-R. A. T. P., dont le module V passait de 0,60 F à 0,70 F, subissaient une majoration de l'ordre de 17 %.

B. — LES QUESTIONS DE PERSONNEL

1° *Les effectifs.*

Les effectifs du personnel en activité ont, au cours des deux derniers exercices, évolué de la manière suivante :

Effectif réel du cadre permanent.

	31 DECEMBRE 1968	31 MARS 1969	31 MARS 1970
Cadres	8.549	8.564	8.751
Maîtrise	30.582	30.717	30.618
Exécution	258.294	253.468	245.963
	297.425	292.749	285.332

A ces effectifs, il convient d'ajouter les auxiliaires et les apprentis, représentant au total environ 20.000 unités.

L'effort important accompli depuis 1965 pour réduire les effectifs se poursuit donc avec régularité.

En revanche, le nombre des pensionnés continue de croître d'une manière très sensible et dépasse de plus de 50 % le nombre des actifs.

Evolution du nombre des pensionnés de la S. N. C. F. depuis le 1^{er} janvier 1968.

	1 ^{er} JANVIER 1968	1 ^{er} AVRIL 1968	1 ^{er} JANVIER 1969	1 ^{er} AVRIL 1969	1 ^{er} JANVIER 1970
Pensions directes	264.300	266.100	267.400	269.600	270.400
Pensions de réversion ou d'ayants droit	158.800	158.900	159.800	160.100	160.900
	423.100	425.000	427.200	429.700	431.300

2° *Les rémunérations.*

En 1969, les augmentations de rémunération dont ont bénéficié les cheminots ont été les suivantes :

Le salaire de base a été augmenté de 2 % au 1^{er} avril, cette augmentation étant portée à 5 % le 1^{er} octobre.

La rémunération moyenne de l'ensemble du personnel a été, en outre, augmentée de 0,30 % le 1^{er} juillet 1969 par des mesures propres à certaines catégories de personnel, et, en particulier, aux basses échelles.

En 1970, une augmentation complémentaire de 1 % des salaires a été appliquée le 1^{er} janvier au titre de l'exercice 1969. Cette augmentation a été portée à 4,4 % le 1^{er} avril 1970.

Conformément à l'accord intervenu le 23 février entre la S. N. C. F. et six organisations syndicales, le niveau des rémunérations sera relevé de 6 % au cours de l'exercice 1970, indépendamment du 1 % accordé le 1^{er} janvier. D'autre part, un crédit de 0,25 % de la masse salariale sera réservé à d'autres mesures.

C. — LES INVESTISSEMENTS

L'année 1969 a été marquée par l'achèvement de l'électrification de l'artère la plus longue du réseau français : Paris—Vintimille, avec la mise sous tension en courant monophasé 25 kV, le 28 janvier, des 64 kilomètres de la section de Cannes à Vintimille.

Par ailleurs, la traction électrique est entrée en service le 20 mai de Bourg à Mervans, sur la ligne de la Bresse, dont l'équipement doit s'achever en 1970, le 26 septembre de Bréauté à Gravenchon, en vue de la desserte d'établissements industriels et, dans la banlieue Nord de Paris, le 15 avril, de Creil à Pontoise et le 21 mai de Saint-Denis à Pontoise, tandis que les travaux se poursuivaient sur la section Epinay—Persan-Beaumont et démarraient sur celle d'Ermont—Valmondois.

Au cours de l'année, 47 locomotives électriques et 13 éléments automoteurs électriques de banlieue sont venus renforcer le parc de la S. N. C. F.

Sur les lignes non électrifiées, la modernisation de la traction s'est poursuivie par la mise en service de 16 éléments automoteurs de 330 kW, de 123 locomotives diesel et de 70 locotracteurs diesel.

Par ailleurs, les premières unités de dix éléments automoteurs à turbine à gaz destinés à la desserte de la ligne Paris—Caen—Cherbourg ont été livrées à la fin de 1969.

Quant au matériel remorqué, le parc de voitures pour trains rapides et express s'est accru de 91 unités.

D'autre part, près de 600 passages à niveau ont été munis d'une signalisation automatique.

En outre, l'année 1969 a vu l'ouverture au public de nouveaux bâtiments voyageurs : Nantes-Orléans, Paris-Montparnasse et gare souterraine de Paris-Austerlitz.

Par ailleurs un gros effort a été fait dans le domaine du développement de l'informatique, et en matière de matériel à marchandises, la modernisation du parc commercial s'est traduite par la disparition de 21.500 wagons de construction ancienne et par l'apport de 10.400 unités neuves ou modernisées.

Dans le domaine des travaux d'installations fixes, signalons la modernisation des voies, notamment par l'équipement en long rails soudés ainsi que la pose de rails d'un poids de 60 kilogrammes au mètre.

Indiquons également que divers travaux ont permis de relever sur diverses sections la vitesse limite.

A titre indicatif, au 31 décembre 1969, les longueurs de voie simple pouvant être parcourues à des vitesses au moins égales à 150 kilomètres-heure étaient :

VITESSE LIMITE	LONGUEUR de voie simple. (En kilomètres.)
150 kilomètres-heure	1.669
155 kilomètres-heure	225
160 kilomètres-heure	2.413
170 kilomètres-heure	96
200 kilomètres-heure	140

En matière d'ouvrages d'art, les travaux de l'année ont intéressé en particulier 155 ouvrages neufs ; de grosses réparations ou travaux complémentaires ont été menés à bien sur 205 autres ouvrages.

*
* *

Les dépenses d'investissement de la S. N. C. F. se sont, pour l'exercice 1969, élevées à :

Hors T. V. A.
En millions de francs.

Matériel roulant, mobilier et outillage :

Renouvellement du matériel.....	676,22
Premier établissement	115,73
Electrification	168,67
Autres installations fixes.....	400,40
Participations financières	10,69
Total en principal.....	1.371,71
Frais généraux et charges de première année	93,45

**Total, y compris frais généraux et
charges de première année..... (1) 1.465,16**

(1) Soit 1.750 millions de francs si l'on ajoute le montant de la T. V. A.

Le financement de ces dépenses a été assuré dans les conditions suivantes :

	En millions de francs.
Participation du compte d'exploitation :	
Annuité de renouvellement du matériel.....	676,22
Contribution à la couverture des dépenses d'installations fixes	129,92
Emprunts et autres ressources.....	659,02
	<hr/>
	(1) 1.465,16

Pour 1970, les dépenses d'investissement prévues sont résumées dans le tableau ci-après :

	Hors T.V.A. En millions de francs.
Matériel roulant et mobilier outillage.....	781
Electrification	122
Autres installations fixes	442
Participations financières	28
	<hr/>
Total	(2) 1.373

Le financement de ces dépenses doit être assuré dans les conditions suivantes :

	En millions de francs.
Amortissements :	
Matériel roulant	744
Installations fixes	560
Emprunts et divers.....	69
	<hr/>
	(2) 1.373

(1) Soit 1.750 millions de francs si l'on ajoute le montant de la T. V. A.

(2) Soit 1.650 millions de francs si l'on ajoute le montant de la T. V. A.

D. — LA SITUATION FINANCIÈRE

Le compte d'exploitation de la S. N. C. F. pour les exercices 1969 et 1970 est résumé dans le tableau ci-après :

	1969 Résultats.	1970 Prévisions (1).
(En millions de francs.)		
<i>Recettes :</i>		
Produits du trafic.....	11.704,50	12.699,50
Contributions de l'Etat.....	2.233,00	2.502,00
Recettes diverses.....	1.140,50	1.307,00
	15.078,00	16.508,50
<i>Versements de l'Etat ou des collectivités locales destinés à couvrir l'insuffisance d'exploitation du trafic des voyageurs dans la zone d'action du syndicat des transports parisiens.....</i>	»	»
<i>Dépenses :</i>		
Personnel et charges sociales.....	9.728,60	10.393,20
Energie de traction.....	383,60	368,80
Matières et entreprises de travaux....	1.616,60	1.749,40
Impôts	2.029,50	2.163,30
Charges de renouvellement.....	832,90	893,00
Charges financières.....	1.269,00	1.343,00
Autres dépenses.....	1.189,30	1.458,80
	17.049,50	18.369,50
<i>Insuffisance d'exploitation des catégories de transport autres que celles comprises dans la zone du syndicat des transports parisiens</i>	1.971,50	1.861,00

(1) Revision budgétaire de juillet selon les dispositions conventionnelles actuellement encore en vigueur.

Il n'est pas possible de terminer cette brève analyse de la situation financière de la S. N. C. F. sans évoquer le problème de la réforme des structures administratives de la Société nationale et les nouveaux rapports à intervenir entre elle et l'Etat.

Aussi, votre Rapporteur général a-t-il estimé utile de vous présenter de très larges extraits de la lettre adressée le 16 juillet 1959 par le Ministère des Transports au Président de la S. N. C. F., lettre qui définit les différents aspects de la réforme de la S. N. C. F. que le Gouvernement se propose de mettre en œuvre.

LE MINISTRE DES TRANSPORTS

A

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIETE NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Le Gouvernement a jugé qu'il était nécessaire de procéder à une réforme profonde des rapports existant entre l'Etat et la S. N. C. F., des conditions d'exercice de l'activité de la Société et du contenu de sa mission. Les mesures qu'il entend prendre s'inspirent de l'orientation générale de la politique des transports qu'il poursuit, en application de la loi du 5 juillet 1949, et qui doit assurer l'avenir du chemin de fer en le mettant à même d'exécuter tous les trafics qu'il pourra effectuer au moindre coût pour la collectivité.

Dans ce but, le Gouvernement se propose de définir sur de nouvelles bases ses rapports avec la S. N. C. F., de la libérer des contraintes particulières qui ont pu jusqu'ici peser sur son action commerciale et sa gestion et d'égaliser les charges qu'elle supporte avec celles des modes de transport concurrents, en vue de lui permettre de réaliser son équilibre budgétaire.

.....

La mise en œuvre de ces mesures implique une révision des rapports juridiques et financiers existant entre l'Etat et la S. N. C. F. qui se traduira par des modifications substantielles de la convention du 31 août 1937 et du cahier des charges. Mais indépendamment de ces textes, le Gouvernement estime indispensable que soient précisées, pour la période d'adaptation de cinq années qui a été jugée nécessaire, les dispositions concernant les activités et la structure de la S. N. C. F. que lui-même d'une part, la Société nationale d'autre part, auront à prendre dans le cadre de la politique générale qu'il entend suivre au cours de cette période en matière de transport.

I. — Réformes concernant les activités et les structures de la S.N.C.F.

A. — SERVICES OMNIBUS DES VOYAGEURS

Le déficit des services ferroviaires de transports omnibus et assimilés de voyageurs s'accroît d'année en année et touche plus de 80 % des lignes ouvertes à ces services. La réorganisation de cette activité doit conduire, suivant un examen précis et cas par cas des problèmes de chaque ligne, soit à l'arrêt pur et simple de ces services, soit à leur transfert sur route sous le contrôle et la responsabilité de la S. N. C. F., soit au maintien de l'exploitation ferroviaire après les modifications qui pourraient apparaître nécessaires.

La fermeture ou le transfert sur route de 10.000 kilomètres de services omnibus de voyageurs seront autorisés par l'Etat pendant la période 1969-1972. Cet effort sera poursuivi en 1973 et au-delà, les décisions à prendre dépendant en partie de l'évolution du trafic qui sera alors constatée.

D'autre part, des conventions particulières, qui tiendront compte des nécessités de l'aménagement urbain pourront être conclues, sous l'égide de l'Etat, avec les collectivités locales intéressées, en vue d'organiser la desserte des banlieues des métropoles régionales. Elles comporteront la prise en charge par les collectivités contractantes du déficit qui pourrait résulter des obligations découlant de ces conventions et, le cas échéant, une tarification spéciale.

B. — RÉORGANISATION D'AUTRES SERVICES DE LA S.N.C.F.

Le Gouvernement ne s'opposera pas aux mesures de réorganisation que la S. N. C. F. décidera de prendre, en particulier dans les domaines ci-après énumérés, en vue, notamment, de limiter la consistance de ces services aux activités pouvant atteindre une rentabilité satisfaisante :

— transport des petits colis, des expéditions de détail, des colis et expéditions « express » : les tarifs, le nombre des localités ouvertes à la réception du trafic, le nombre des gares de concentration, le nombre et la consistance des circuits de ramassage et de distribution seront revus de façon que ces services contribuent à améliorer le compte d'exploitation de la S. N. C. F. ;

— fermeture de lignes à faible trafic de marchandises, dans la limite de 5.000 kilomètres, avec éventuellement transfert sur route des acheminements terminaux de wagons complets sous la responsabilité et la maîtrise commerciale de la S.N.C.F. ;

— suppression de services voyageurs express et directs assimilés mal utilisés : un programme portant sur 5 millions de kilomètres de parcours annuel sera réalisé avant 1973, dont 1 million avant la fin de 1969 et 3 millions avant la fin de 1970 ;

— réduction du nombre des établissements commerciaux ;

— regroupement des activités d'entretien et de réparation du matériel ;

— réorganisation et concentration des services administratifs, afin de réduire de façon sensible les effectifs de bureau ;

— développement des techniques d'automatisation dans le domaine du mouvement des trains, des triages et de la sécurité, afin d'aboutir notamment à d'importantes économies d'effectifs, en particulier sur les passages à niveau publics gardés ;

— promotion des méthodes de gestion centralisées du trafic de marchandises par des ensembles électroniques améliorant entre autres la régularité des acheminements ;

— développement rapide de l'utilisation des grands containers afin d'améliorer très sensiblement le prix de revient du transport ferroviaire ;

— étude et mise en œuvre d'un ensemble de réformes ayant pour but de passer à une structure de commandement plus décentralisée correspondant aux besoins d'une entreprise moderne.

C. — INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL A LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE MODERNISATION DE L'ENTREPRISE

Pendant la période de rétablissement de l'équilibre budgétaire de la S.N.C.F., un système d'intéressement particulier à son personnel sera organisé de façon à favoriser la réalisation du programme de modernisation et d'adaptation prévu pour ladite période et à tenir compte de l'effort spécial qu'elle implique de la part de ce personnel.

D. — ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE LA S.N.C.F.

Compte tenu, d'une part, de l'allègement qu'apportera l'État aux obligations de la S.N.C.F. en matière de transports de voyageurs et de marchandises, d'autre part, de la liberté dont elle disposera, dans les conditions fixées ci-dessous, sur le plan de ses structures, de sa gestion, de ses investissements et de ses tarifs et sur la base de la réglementation et de la durée hebdomadaire de travail actuelles, la S.N.C.F. aboutira à l'effectif de 270.000 agents à tous comptes au 31 décembre 1973. Ce résultat sera obtenu, sans modifications des dispositions statutaires dont bénéficie le personnel de la Société nationale, par une limitation du nombre annuel des embauches au niveau strictement nécessaire pour les trafics qu'il lui faudra

assurer dans l'avenir, tout en maintenant un certain courant de recrutement pour éviter un accroissement excessif de l'âge moyen du personnel en service et un blocage de l'avancement des agents.

II. — Modification des rapports juridiques et financiers entre l'Etat et la S.N.C.F.

A. — POLITIQUE TARIFAIRE

L'Etat ne fera pas opposition aux aménagements tarifaires qui seront effectués par la S.N.C.F. et qui doivent contribuer à rétablir, dans les meilleurs délais et au plus tard pour l'exercice 1974, l'équilibre financier de l'entreprise par grandes catégories d'activités. Ces aménagements s'effectueront dans le cadre de hausses moyennes modérées.

Dans la poursuite de sa politique tarifaire, la Société nationale modulera ses prix sur les coûts marginaux des prestations assurées, en ajoutant des péages tenant compte de la situation particulière du marché des transports pour ces prestations, sans qu'ils aboutissent toutefois à constituer des abus de positions dominantes.

Les réductions tarifaires décidées par l'Etat en faveur de certaines catégories de voyageurs continueront à faire l'objet d'indemnités compensatrices calculées selon les principes de l'article 20 bis de la Convention actuelle.

B. — LIBERTÉ DE GESTION

La S.N.C.F. jouira d'une liberté de gestion qui lui permettra de procéder à toutes les réformes et réorganisations qu'elle jugera nécessaires pour parvenir à l'équilibre financier et maintenir ultérieurement cet équilibre.

Elle aura la faculté de réorganiser certaines de ses activités par l'emploi d'autres techniques dont elle conservera la maîtrise commerciale (notamment transports mixtes, navettes d'automobiles pour la traversée des tunnels, services d'autocars en remplacement des trains et affrètements routiers dans les conditions fixées par le Ministre des Transports, aérotrain). En particulier, elle pourra assurer elle-même sur route ses services terminaux de marchandises, ou affréter à cet effet des entreprises routières de son choix. Lorsqu'il sera obtenu, le rétablissement de l'équilibre financier permettra, par ailleurs, de libéraliser les possibilités d'affrètement de véhicules routiers par la Société nationale.

C. — INVESTISSEMENTS

Les programmes d'investissement de la S. N. C. F. au cours de la période 1969-1973 seront déterminés, compte tenu des données financières, en fonction des objectifs que se sont fixés l'Etat et la Société nationale.

Ces programmes seront élaborés en conformité avec les directives du Commissariat général au Plan en ce qui concerne le taux de rentabilité minimum des investissements publics. Ils seront arrêtés annuellement selon la procédure en vigueur pour l'approbation des programmes d'investissement des entreprises nationales.

La S. N. C. F. sera ensuite autorisée à rechercher les capitaux extérieurs qui lui seront nécessaires compte tenu de dotations d'amortissement calculées conformément au principe énoncé au paragraphe F (premier alinéa) ci-après. L'Etat accordera sa garantie aux emprunts qui seront ainsi émis.

L'approbation par le Ministre des Transports de chaque opération particulière ne sera requise que pour les grands projets d'investissement concernant l'infrastructure.

Deux avances d'actionnaire de 500 millions de francs chacune seront consenties à la S.N.C.F. respectivement en 1970 et en 1972, par transformation des prêts antérieurs de l'Etat portant intérêt. Ces avances, qui seront bloquées en compte courant jusqu'au 31 décembre 1982, porteront intérêt au taux de 4,5 %.

D. — NORMALISATION DES COMPTES

Les comptes conventionnels entre l'Etat et la S.N.C.F. seront normalisés dans le but d'harmoniser les charges supportées par le compte d'exploitation de la Société nationale avec celles des autres entreprises de transport et d'égaliser ainsi les conditions de concurrence des divers modes de transports.

a) *Charges de retraites.*

L'Etat versera une contribution égale à la différence entre le montant net des charges de retraites et le montant des cotisations normalisées supportées par la S.N.C.F. (part salariale et part patronale).

Les cotisations normalisées supportées par la S.N.C.F. seront fixées par un pourcentage des salaires soumis à retenue pour la retraite. Ce taux, initialement fixé à 40,3 % variera en fonction de l'évolution du régime de référence (régime général de la Sécurité sociale et régimes complémentaires obligatoires) et de l'assiette des charges de la Caisse des retraites des cheminots, de telle façon que la S.N.C.F. se trouve dans la même position qu'une entreprise dont le personnel en activité serait affilié au régime de référence et bénéficierait en sus, aux frais de cette entreprise, d'avantages particuliers.

b) *Charges des risques maladie et maternité.*

Des études seront entreprises au sein de la S.N.C.F. en vue de déterminer une méthode qui permettra, sans subvention de l'Etat, d'aligner la situation de la Société nationale sur celle d'une entreprise bénéficiant de la péréquation nationale procurée par le régime général de la Sécurité sociale et dont le personnel reçoit des avantages complémentaires qui restent à la charge du régime particulier.

Dès l'aboutissement de ces études, les Ministères de tutelle faciliteront la mise en œuvre, aussi rapide que possible, de la solution retenue.

c) *Dépenses de passages à niveau.*

L'Etat versera une contribution égale à 50 % de l'ensemble des charges relatives aux passages à niveau, quels que soient la nature de ces charges et le classement administratif de la voie traversée.

E. — COMPENSATION DES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Par la liberté de gestion qui lui sera dorénavant consentie, la S.N.C.F. recevra les moyens de réaménager ses activités en fonction de leur rentabilité pour l'entreprise.

Pour les transports omnibus et assimilés de voyageurs autres que ceux de la région parisienne qui restent soumis au régime de l'ordonnance du 7 janvier 1959, la S.N.C.F. proposera un aménagement progressif de l'ensemble de ses services en vue de leur exécution au moindre coût pour la Société nationale par des suppressions, des transferts sur route ou le maintien de l'exploitation ferroviaire réorganisée le cas échéant. Ces propositions porteront sur la consistance de chacun de ses services ferroviaires ou routiers dont elle conservera la responsabilité et sur les tarifs à y appliquer. L'Etat statuera sur ces propositions et compensera, sur la base du coût marginal global, le déficit des services dont il décidera le maintien.

Ces compensations seront effectuées en six tranches annuelles cumulatives de 3.670 kilomètres, les propositions de la S.N.C.F., compte tenu de celles présentées en 1966, devant suivre au minimum ce rythme. Celles de ces compensations qui seront afférentes aux services routiers de remplacement pourront être versées pendant cinq ans. A l'expiration de ce délai, il sera statué sur la suppression ou le maintien de ces services ainsi que sur leur régime financier.

Les obligations qui pourront être faites par ailleurs à la S.N.C.F., en dehors de son intérêt commercial, soit d'entretenir des moyens excédentaires, soit d'assurer certains transports dans des conditions ou à des prix dérogatoires, seront exécutées et rémunérées dans le cadre de conventions particulières conclues entre la S.N.C.F. et les administrations, collectivités ou organismes intéressés.

F. — BUDGET D'EXPLOITATION. — ACHÈMEMENT VERS L'ÉQUILIBRE

La Société nationale des chemins de fer français devra appliquer, à partir de 1970, une comptabilité s'inspirant des normes industrielles usuelles, notamment en matière d'amortissements.

Les budgets des exercices 1970, 1971, 1972 et 1973 seront équilibrés à l'aide de subventions forfaitaires et non revisables. La subvention de 1970 sera fixée avant le 30 juin 1970.

Pour les exercices 1971, 1972 et 1973, la fixation définitive de ces subventions interviendra avant le début de l'exercice. En supposant une évolution suffisamment régulière des conditions économiques, la ligne de conduite sera de réduire par paliers annuels sensiblement égaux, la différence entre la subvention d'équilibre de 1969 et le montant auquel se seraient élevées, pour la même année, les mesures nouvelles de normalisation prévues.

Pour chacun des exercices équilibrés à l'aide d'une subvention forfaitaire non revisable, le budget d'exploitation de la S.N.C.F. comportera en dépenses une provision pour imprévus. Pour l'exercice 1970 cette provision s'élèvera à 100 millions de francs. A la clôture de cet exercice, la partie non utilisée sera complétée pour reconstituer la somme de 100 millions de francs et reportée sur l'exercice 1971. Il en sera de même pour chacun des exercices suivants comportant une subvention forfaitaire, étant entendu que le total des sommes inscrites à ce titre ne pourra excéder 300 millions de francs jusqu'à la fin de 1973.

III. — Programme du Gouvernement en matière de politique générale des transports.

Les objectifs ainsi poursuivis impliquent la mise en œuvre par l'Etat, pendant la période d'adaptation jugée nécessaire, d'un ensemble cohérent de mesures dans le domaine de sa politique vis-à-vis des autres modes de transport.

A. — TRANSPORT ROUTIER A LONGUE DISTANCE

Pendant la période d'assainissement et de mutation du chemin de fer, la concurrence des transports routiers de zone longue sera maintenue sensiblement au niveau actuel, sous réserve de l'établissement d'indicateurs qui permettront de mesurer les tensions éventuelles sur le marché des transports.

Pour la période ultérieure, il sera veillé à ce que la capacité du transport routier à longue distance soit adaptée en permanence aux besoins de transport et à ce que l'octroi des licences soit mieux lié à la manière dont seront gérées les entreprises routières.

D'autre part, la réglementation en vigueur sera amendée de manière à mieux garantir l'application du principe selon lequel la liberté dont jouissent les transports effectués au moyens de locations exclusives de longue durée est liée à leur caractère de substitut du transport pour compte propre.

**B. — MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME HOMOGENÈ DE TARIFICATION
DE L'USAGE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT**

Dans le cadre des dispositions d'ensemble destinées à assurer l'égalité de traitement de tous les modes de transport, la S. N. C. F. recevra une contribution à ses charges d'infrastructure calculée par application à chacune de ses grandes catégories d'activités de règles forfaitaires économiquement équivalentes, pour la tarification de l'usage des infrastructures, à celles qui sont appliquées aux transports en concurrence.

En conséquence :

a) *Pour les transports de voyageurs.*

Compte tenu de la taxation appliquée actuellement aux voitures automobiles, la S. N. C. F. ne bénéficiera d'aucune contribution à ses charges d'infrastructure pour ses transports de voyageurs interurbains. Toutefois, dans la mesure où l'aviation intérieure n'assumerait pas encore en 1971 la prise en charge de ses dépenses d'infrastructure, la S. N. C. F. recevrait une contribution destinée à égaliser sa situation vis-à-vis de ce mode de transport concurrent pour les trafics concernés.

Par ailleurs, la S. N. C. F. recevra des subventions d'équipement afférentes à ses investissements de capacité pour les infrastructures de banlieues urbaines dans la mesure où ces investissements répondraient à des considérations étrangères à son intérêt propre d'exploitant.

b) *Pour les transports de marchandises.*

La Société nationale des chemins de fer français recevra une contribution à la couverture de ses charges d'infrastructure afférentes au trafic des marchandises en vue de lui assurer un traitement équivalent à celui qui est appliqué aux autres modes de transport dans ce domaine, sous la forme d'un forfait indexé et révisable par périodes quinquennales. L'indexation tiendra compte des progrès de productivité à obtenir par la S. N. C. F. au cours de ces périodes.

Au cas où les régimes de tarification d'usage des infrastructures appliqués aux transports routiers et à la voie d'eau resteraient différents, le trafic ferroviaire en concurrence avec les transports routiers sera pris, par convention, égal aux envois en wagons isolés, et celui en concurrence avec la voie d'eau égal aux envois par plus de 480 tonnes.

La contribution de base forfaitaire qui sera versée à la S. N. C. F. en 1970 s'élèvera à 1.122 millions de francs.

.....

C. — EGALISATION DES OBLIGATIONS TARIFAIRES

Les contraintes imposées aux différents modes de transport pour la formation des prix seront égalisées. La S. N. C. F. ne sera tenue au respect de tarifs homologués que pour les marchandises et dans les secteurs pour lesquels les autres modes de transport seront soumis également à une tarification obligatoire et elle disposera de la même souplesse que ses concurrents, à l'intérieur des fourchettes tarifaires homologuées, sans être soumise à des sujétions particulières, notamment en matière de publicité.

Pour les autres transports, elle appliquera une tarification de référence.

De plus, pour les transports qui seront en concurrence directe avec un autre mode de transport, non soumis à une obligation tarifaire, elle pourra conclure avec sa clientèle des contrats non publiés qui seront communiqués au Ministre des Transports.

.....

Régie autonome des transports parisiens.

A. — ACTIVITÉ DE LA RÉGIE

1° *Activité de la Régie en 1969.*

Indiquons tout d'abord que la longueur du réseau ferré a été augmentée d'un peu plus de 19 kilomètres à la suite de l'ouverture, en date du 14 décembre 1969, de la ligne de Boissy-Saint-Léger à Nation.

Au cours de l'année 1969, la contexture du réseau routier a subi des modifications relativement importantes, en raison de l'ouverture au mois de mars du marché d'intérêt national de Rungis ainsi que de l'application de mesures restrictives concernant l'exploitation de certaines lignes.

*
* *

Les résultats du trafic pour 1969 font apparaître un total de 1.729 millions de voyageurs pour l'ensemble métro urbain, réseau express régional et réseau routier, soit 49 millions de plus qu'en 1968.

La comparaison des résultats bruts des deux exercices se trouve faussée par les causes suivantes :

- principalement, l'incidence des journées de grève, notamment celles des mois de mai et juin 1968 ;
- le fait que 1968 était une année bissextile ;
- l'apport du trafic nouveau de la ligne Boissy-Saint-Léger, mise en service le 14 décembre 1969 ; toutefois, l'importance de ce trafic s'est trouvée limitée par le peu de jours d'exploitation, par l'horaire réduit appliqué les premières semaines et par le maintien jusqu'en janvier 1970 de la contexture des lignes du réseau routier de la banlieue Est.

Correction faite de ces incidences, les trafics des réseaux ont diminué par rapport à l'année précédente de 1 % sur le métro urbain et de 4 % sur le réseau routier, seul celui de la ligne de Sceaux marque une progression d'environ 2 %.

D'une année à l'autre, le service offert sur les réseaux accuse une augmentation sensible due à un nombre moins élevé de jours de grève.

Le tableau suivant indique le nombre de voyageurs transportés et de kilomètres-voitures parcourus au cours de l'exercice sur le réseau ferré (métro urbain et réseau express régional) et sur le réseau routier :

	RESEAU FERRE			RESEAU routier (lignes régulières).
	Métro urbain.	Réseau express régional.		
		Ligne de Sceaux.	Ligne de Boissy- Saint-Léger.	
Voyageurs (en millions)	1.122,4	53,5	0,77	552,3
Kilomètres-voitures (en millions).	171,2	10,5	0,23	121,6

2° *Activité prévue en 1970.*

Les prévisions de trafic et de service pour cette année ont été évaluées comme suit :

	RESEAU FERRE				RESEAU routier (lignes régulières). (3)
	Métro urbain. (1)	Réseau express régional.			
		Ligne de Sceaux.	Ligne de Boissy- Saint-Léger.	Navette Etoile- La Défense. (2)	
Voyageurs (en millions)	1.147	55,5	35	12	535
Kilomètres-voitures (en millions)	177	10,6	8,9	1,9	120

(1) Dans l'hypothèse de la mise en service des prolongements de la ligne n° 8 de Charenton-Ecoles à Maisons-Alfort-Stade, en septembre 1970, et de la ligne n° 3 de Gambetta à Gallieni, en décembre 1970, avec exploitation sous l'indice 3 bis du tronçon « Gambetta-Porte des Lilas ».

(2) Mise en service le 21 février 1970.

(3) Compte tenu des modifications de contenance des lignes de banlieue entraînées par la mise en exploitation de la ligne de Boissy-Saint-Léger et de la navette Etoile-La Défense.

B. — QUESTIONS DE PERSONNEL

1° *Les effectifs.*

Au cours des dernières années l'évolution des effectifs de la R. A. T. P. a été la suivante :

	EFFECTIF MOYEN		
	Année 1968.	Année 1969.	Premier semestre 1970.
Effectif à disposition :			
Cadres	1.780	1.873	1.934
Maîtrise	4.789	5.027	5.171
Exécution	31.319	31.630	31.585
Total	37.888	38.530	38.690
Agents indisponibles (payés et non payés)	975	964	891
Effectif administré.....	38.863	39.494	39.581

Comme les années précédentes, les effectifs marquent une croissance légère mais constante.

Quant à l'effectif des retraités et des pensionnés, il marque, en revanche, depuis plusieurs années une certaine stabilité comme en témoigne le tableau ci-après :

	PENSIONS directes.	PENSIONS de réversion.	PENSIONS d'orphelins.
1 ^{er} février 1969	26.601	11.822	1.096
1 ^{er} mai 1969	26.576	11.895	1.093
1 ^{er} août 1969	26.633	12.006	1.103
1 ^{er} novembre 1969	26.567	12.076	1.051
1 ^{er} février 1970	26.398	12.132	1.048
1 ^{er} mai 1970	26.307	12.244	1.043

2° *Les rémunérations.*

Les rémunérations du personnel de la Régie autonome des transports parisiens ont, depuis le 1^{er} janvier 1969, évolué comme suit :

Le Gouvernement a, le 26 février 1969, décidé de fixer à 2,40 % le taux d'accroissement de la masse salariale en 1969 par rapport à 1968, non compris le report des mesures prises au cours de l'année 1968.

Ce crédit a été utilisé :

— à une augmentation du salaire de base égale à 2 %, par rapport au niveau atteint en décembre 1968, le 1^{er} avril 1969 et à 2 % supplémentaires, soit au total 4 % le 1^{er} octobre 1969 ;

— à la réalisation de mesures catégorielles représentant 0,40 % de la masse salariale avec effet du 1^{er} janvier 1969.

Pour tenir compte de l'évolution des prix au cours du premier semestre 1969, le Gouvernement a ultérieurement décidé d'accorder à compter du 1^{er} octobre 1969 1 % supplémentaire, portant ainsi l'augmentation totale à cette date de 4 à 5 %.

Enfin, vu l'évolution des prix au cours du deuxième semestre 1969, le Gouvernement a décidé d'accorder au titre de 1969 une régularisation des salaires sous la forme d'une augmentation de 1 % prenant effet du 1^{er} janvier 1970, étant précisé que cette mesure de régularisation ne serait pas considérée comme à valoir sur les augmentations propres à l'année 1970.

Le crédit de 6,27 % afférent à l'année 1970 doit être utilisé :

— à une augmentation du salaire de base égale à 3 % le 1^{er} avril 1970 et à 3 % supplémentaires, soit au total 6 % le 1^{er} octobre 1970 ;

— à la réalisation de mesures diverses prenant effet du 1^{er} juillet 1970 et représentant 0,50 % de la masse salariale en 1970, soit 1 % en niveau.

C. — LES INVESTISSEMENTS

Comme les années précédentes, les investissements de la Régie en 1969 ont correspondu à trois catégories d'objectifs :

- extension des réseaux ;
- augmentation de la capacité de transport ;
- modernisation de l'exploitation.

En ce qui concerne l'*extension des réseaux*, la principale opération réalisée en 1969 a été la mise en service de la ligne Nation—Boissy-Saint-Léger. Cette ligne a été inaugurée le 12 décembre 1969. La longueur totale est de 20 kilomètres dont 2,5 kilomètres en souterrain ; elle comporte 11 stations.

A signaler également l'ouverture d'une station supplémentaire sur la ligne de Sceaux.

Les autres opérations en cours concernent :

- le prolongement de la ligne n° 3 de Gambetta à Gallieni ;
- le prolongement de la ligne n° 8 de Charenton-Ecoles vers Créteil (carrefour de l'Echat) ;
- le prolongement de la ligne n° 13 de Saint-Lazare à Miromesnil.

En matière d'augmentation de la *capacité de transport* des réseaux, différentes opérations ont été réalisées, notamment le report du terminus de la ligne n° 6 de la station « Etoile » à la station « Kléber », et la limitation des temps de stationnement sur la ligne n° 7 « Porte de la Villette—Mairie d'Ivry ». Ce nouveau mode d'exploitation a permis de réduire aux heures d'affluence l'intervalle des trains de 115 à 95 secondes, soit une augmentation de la capacité horaire de la ligne de 21 %.

Dans le domaine de la *modernisation*, différents travaux ont été entrepris en vue d'améliorer les accès et l'exploitation d'un certain nombre de stations ; le programme de rénovation de la distribution de l'énergie électrique a été poursuivi. Par ailleurs, le matériel roulant est progressivement renouvelé tant en ce qui concerne le réseau ferré que le réseau routier.

*
* * *

La principale opération d'investissement poursuivie par la R. A. T. P. est évidemment la construction de la ligne Est—Ouest du métro express régional.

A l'heure actuelle la situation des travaux et des commandes de matériel est la suivante :

— *Ligne de Boissy-Saint-Léger* mise en service le 14 décembre 1969. Au cours de l'année 1970, il a été procédé à la mise au point de certains équipements fonctionnels (télévision, contrôle et distribution automatique des titres de transport) et à l'installation de la commande centralisée de la ligne, qui doit être opérationnelle à la fin de l'année ;

— *Ligne de Saint-Germain-en-Laye.*

La navette Etoile—La Défense a été mise en service le 22 février 1970.

Entre Etoile et Auber, l'ensemble de la salle et des accès Friedland à Etoile est en cours d'aménagement. Il sera ouvert au public au cours du premier trimestre 1971. Le gros œuvre de la station Auber est terminé ; les aménagements débutent. Les accès et intercommunications avec les lignes 3 et 9, l'accès principal rue des Mathurins, les intercommunications provisoires avec les lignes 7 et 9, côté Opéra, sont activement poussés afin de permettre la mise en service de la section Auber—La Défense, fin 1971. En vue de cette mise en service, les travaux d'équipement du tunnel entre Etoile et Auber ont débuté au cours du deuxième trimestre 1970.

Entre La Défense et Saint-Germain, le raccordement provisoire de La Folie permet d'assurer la liaison entre le tronçon Etoile—Défense en exploitation et les ateliers de Rueil.

Les travaux en cours portent sur la transformation de la ligne S. N. C. F. entre Nanterre et Saint-Germain (8,9 kilomètres) :

— travaux de voie, réfection d'ouvrages d'art, reconstruction des quais, assurés par la S. N. C. F. ;

— reconstruction des bâtiments voyageurs et création de la nouvelle gare de Saint-Germain par la R. A. T. P.

La mise en service de la ligne de Saint-Germain à Auber est prévue pour la fin de 1972.

— *Partie centrale Auber—Nation.*

Le projet du tronçon central du R. E. R. a été étudié en vue d'une réalisation dans le cadre du VI^e Plan.

Les seuls travaux déjà réalisés ont porté sur des sondages et des galeries de reconnaissance du terrain.

L'avancement des études permet d'envisager la possibilité d'engager la plupart des travaux de gros œuvre au cours du deuxième semestre 1971.

— *Matériel roulant.*

Les livraisons de matériel roulant (60 éléments à 2 motrices et 1 remorque + 4 motrices de réserve) nécessaires pour l'exploitation des lignes de Saint-Germain-en-Laye et de Boissy-Saint-Léger

ont été achevées en janvier 1970. Une partie de ce matériel ayant été affectée au renforcement du service sur la ligne de Sceaux, une commande complémentaire de 12 éléments automoteurs avait été passée en juillet 1968 ; les dernières livraisons ont été effectuées en avril 1970.

Pour la mise en service complète de la ligne de Saint-Germain, 34 éléments supplémentaires seront encore nécessaires. La commande de 29 de ces éléments sera effectuée en 1970.

Financement des investissements.

a) Exercice 1969.

En 1969, les opérations de renouvellement du matériel et des installations ont donné lieu à un montant d'engagements de 154,12 millions de francs. Une annuité s'élevant à 155 millions de francs a été inscrite dans les comptes de l'exercice 1969.

En ce qui concerne le premier établissement, les dépenses engagées ont atteint 918,19 millions de francs et les paiements comptabilisés 831,17 millions de francs. Le montant des autorisations d'emprunts accordées à la Régie a été de 375 millions de francs et celui des subventions d'équipement versées par l'Etat et le District de la Région parisienne pour les travaux du métro — réseau express régional — s'est élevé à 498,98 millions de francs dont 218 pour la réalisation de la ligne de Boissy-Saint-Léger.

Renouvellement.

Le tableau, ci-après, donne la décomposition des opérations de renouvellement.

	ENGAGEMENTS		PAIEMENTS	
	Autorisations disponibles pour l'exercice.	Engagements effectués.	Prévisions de paiements pour l'exercice.	Paiements comptabilisés.
	(En millions de francs.)			
Programme 1967 et antérieurs	8,57	8,05	86,10	62,81
Programme 1968	52,16	47,19	65,00	67,18
Programme 1969	120,80	98,88	35,90	22,00
Total	181,53	154,12	187,00	151,99

Pour le programme 1967, qui a été clos au 31 décembre 1969, l'ensemble des engagements effectués à cette date atteint le montant total des autorisations. Pour les programmes 1968 et 1969, les engagements réalisés représentent 96,6 % et 81,8 % des autorisations.

Les paiements comptabilisés au cours de l'exercice ont atteint le montant de 151,99 millions de francs.

Le montant total des annuités de renouvellement pour les exercices 1949 à 1968 est de 1.078,70 millions de francs. Compte tenu de l'annuité de 155 millions de francs, inscrite dans les comptes de l'exercice 1969, des taxes récupérées au cours de l'exercice (33,86 millions de francs), le fond de renouvellement présentait un reliquat disponible de 36,87 millions de francs au 31 décembre 1969.

Premier établissement.

Le détail des dépenses de premier établissement est donné dans le tableau ci-après :

	EXERCICE 1970		
	Autorisations de programme disponibles.	Prévisions de paiements	
		sur fonds d'emprunts.	sur subventions d'équipement.
	(En millions de francs, taxes et frais généraux compris.)		
<i>Programmes 1968 et antérieurs.....</i>	»	349,40	605,00
<i>Programme 1969 :</i>			
A. — Achèvement des opérations autorisées des programmes 1968 et antérieurs :			
1. Extensions :			
— Métro (réseau express régional)	426,80	10,60	52,00
— Métro (réseau urbain).....	124,00	21,00	»
2. Accroissement de la capacité de transport et automatisation :			
— Métro (réseau urbain).....	22,20	3,60	»
— Réseau routier	11,20	»	»

	EXERCICE 1970		
	Autorisations de programme disponibles.	Prévisions de paiements	
		sur fonds d'emprunts.	sur subventions d'équipement.
	(En millions de francs, taxes et frais généraux compris.)		
B. — Opérations nouvelles :			
1. Extensions :			
— Métro (réseau express régional)			
— ligne régionale Est-Ouest, outillage et mobilier pour les services techniques et les services d'exploitation.	5,00	2,40	»
— opérations d'accompagne- ment de la rénovation des Halles	10,00	»	2,00
— études et reconnaissances.	2,20	»	1,00
— Métro (réseau urbain).....			
— études et reconnaissances.	2,00	0,40	»
— acquisitions foncières ...	5,00	5,00	»
2. Accroissement de la capacité de transport et automatisation :			
— Métro (réseau urbain) :			
— ligne n° 7 :			
— équipement avec du matériel ferroviaire moderne, acquisition de 338 voitures	79,80	»	»
— modification des ate- liers de Choisy.....	2,00	1,50	»
— terminus Porte Dauphine, mesures conservatoires ..	1,00	0,10	»
— transformation, agrandis- sment et construction d'ateliers	12,00	»	»
— automatisation de l'explo- itation	30,00	7,00	»
— Réseau routier :			
— commande d'autobus	17,80	2,00	»
— acquisitions foncières ...	11,00	7,00	»
3. Opérations d'équipement complé- mentaire et de modernisation...	90,00	15,00	»
	852,00	425,00	660,00
		(1) 1.085	

(1) Y compris 25 millions de francs de billets à ordre comptabilisés en 1968 et réglés en 1969.

Le financement des opérations de premier établissement a été assuré dans les conditions suivantes :

Opérations financées sur subventions d'équipement.

Le montant des paiements comptabilisés en 1969 s'élève à 538,38 millions de francs, dont :

— opérations d'équipement complémentaires du réseau ferré (part District)	0,05
— Métro (réseau express régional) :	
— ligne de Saint-Germain-en-Laye	281,82
— ligne de Boissy-Saint-Léger	254,40
— études et reconnaissances pour Nation-Auber	2,11
	538,33
Total	538,38

Pour les opérations d'équipement financées partiellement par le District, les subventions versées pour couvrir les paiements effectués de 1964 à 1969 se montent à 2,95 millions de francs.

Pour les dépenses relatives au Métro (réseau express régional), les subventions versées en 1969 s'élèvent à la somme de 498,98 millions de francs dont 248,98 par l'Etat et 250 par le District.

Les taxes récupérées au titre des opérations financées sur subventions d'équipement ont été en 1969 de 73,73 millions de francs.

Opérations financées sur fonds d'emprunt.

Les paiements comptabilisés au cours de l'exercice 1969 s'élèvent à 292,79 millions de francs ; leur financement a été assuré comme suit (en millions de francs) :

Ressources :

Reliquat disponible sur fonds d'emprunt au 1 ^{er} janvier 1969	34,26
Emprunts réalisés en 1969 :	
— reliquat emprunt 1968	25,00
— emprunt 1969	180,00
Récupération de taxes	58,30
Ressources disponibles pour l'exercice 1969	297,56
Paiements comptabilisés pour l'exercice 1969	292,79
Reliquat disponible pour l'exercice 1970	4,77

b) Exercice 1970.

Opérations de renouvellement.

Le programme de renouvellement 1970 a été établi le 31 octobre 1969 par le conseil d'administration de la Régie et examiné par le Syndicat des transports parisiens le 20 novembre 1969.

Le tableau suivant indique :

— pour les engagements, les autorisations de programme disponibles pour 1970 sur les programmes 1970 et antérieurs ;

— pour les paiements, les prévisions faites, tant au titre des opérations des programmes 1969 et antérieurs que du programme 1970.

	EXERCICE 1970	
	Autorisations de programme disponibles.	Prévisions de paiements.
	(En millions de francs, taxes comprises.)	
Programmes 1967 et antérieurs.....	4,13	29,50
Programmes 1968 et 1969.....	26,89	118,50
Programme 1970.....	268,00	61,00
	299,02	209,00

Les paiements de l'exercice seront financés par l'annuité de renouvellement de 165 millions de francs inscrite au budget d'exploitation de l'exercice, par les récupérations de taxes (34 millions de francs) et par prélèvement sur le disponible existant au fonds de renouvellement à fin 1969.

Opérations de premier établissement.

Le tableau ci-après indique :

— pour les engagements, les autorisations de programmes disponibles pour 1970 sur les programmes 1970 et antérieurs ;

— pour les paiements, les prévisions faites, tant au titre des opérations des programmes 1969 et antérieurs que du programme 1970. Les prévisions établies en avril 1970 conduisent, pour 1970, à un montant de paiements de 845 millions de francs.

	EXERCICE 1970		
	Autorisations de programme disponibles.	Prévisions de paiement	
		sur fonds d'emprunts.	sur subventions d'équipement.
	(En millions de francs, taxes comprises.)		
<i>Programmes 1967 et antérieurs.....</i>	3,64	107,50	»
<i>Programmes en cours :</i>			
— lignes de Saint-Germain-en-Laye et de Boissy-Saint-Léger (programmes 1961, 1962, 1964 à 1969).....	14,39	»	366,00
— études et reconnaissances sur Nation-Auber et branche Nord (programmes 1967 à 1969).....	1,61	»	5,50
— opération de rénovation des Halles.	10,00	»	8,00
— autres opérations des programmes 1968 et 1969.....	190,37	240,00	»
<i>Programme 1970.</i>			
— lignes de Saint-Germain-en-Laye et de Boissy-Saint-Léger :			
— infrastructure et équipement..	325,00	»	45,00
— études et reconnaissances sur Nation-Auber et branche Nord...	2,50	»	0,50
— opération de rénovation des Halles.	64,50	»	»
— autres opérations	455,00	72,50	»
	1.067,01	420,00	425,00
		845,00	

En ce qui concerne les paiements sur fonds d'emprunts, les emprunts à émettre au cours de l'exercice 1970, compte tenu du disponible sur emprunts 1969 (4,55 millions de francs) et des récupérations de taxes (65 millions de francs), peuvent être limités à 350 millions de francs.

Les dépenses relatives aux travaux de la ligne régionale Est-Ouest seront financées, d'une part, par la récupération des taxes et, d'autre part, par des subventions d'équipement de l'Etat et du District réparties entre eux par moitié.

D. — SITUATION FINANCIÈRE

a) *Exercice 1969.*

Rappelons que le budget 1969 de la Régie prenait en considération l'effet en année pleine des mesures intervenues en 1968 — notamment celles qui avaient été décidées par le protocole du 7 juin 1968 concernant les salaires — et l'incidence à prévoir en 1969 de facteurs tels que les aménagements des salaires et des pensions, les mouvements des prix, l'accroissement de l'annuité de renouvellement et des charges financières.

Pour réaliser l'équilibre financier prescrit par les textes en vigueur, la Régie avait été conduite à assortir ses prévisions budgétaires d'une proposition de relèvement du module tarifaire (V) à 98 centimes.

Les Pouvoirs publics n'ayant pas donné leur accord à l'application de tarifs fondés sur ce module, une indemnité compensatrice de 722 millions de francs, égale à l'insuffisance de recettes résultant du maintien du module tarifaire en vigueur ($V = 60$ c), a été inscrite au budget.

Ce budget a été révisé par le conseil d'administration de la Régie dans sa séance du 30 mai 1969, compte tenu de l'incidence financière des mesures nouvelles, notamment des dispositions fiscales de la loi du 29 novembre 1968 (relèvement du taux de la T. V. A. et suppression de la taxe sur les salaires). En outre, le report à nouveau débiteur au 1^{er} janvier 1969 a été pris en compte pour son montant de 32,4 millions de francs.

Dans sa séance du 30 juin 1969, le conseil d'administration du Syndicat des transports parisiens a retenu les prévisions qui lui étaient soumises et a fixé le module tarifaire nécessaire à l'équilibre financier de l'exercice à 104 centimes à partir du 1^{er} juillet 1969.

Les Pouvoirs publics ayant maintenu leur opposition au relèvement des tarifs, le montant de l'indemnité compensatrice a été évalué, pour l'ensemble de l'exercice 1969, à 773 millions de francs, soit 37,6 % de l'ensemble des produits du trafic correspondants.

Les résultats financiers de l'exercice 1969, qui sont détaillés dans le tableau ci-après, font ressortir une certaine diminution des produits du trafic par rapport aux prévisions du budget révisé.

Cette diminution, qui atteint 39,8 millions de francs, provient d'une certaine réduction du trafic qui s'est produite à la fin de l'année et de l'incidence des arrêts de travail intervenus au mois de septembre à la Régie et au mois de novembre à l'E. D. F., ainsi que de la situation sanitaire pendant le quatrième trimestre.

Elle a été, en partie, compensée :

— par la réduction des dépenses liées à l'évolution des produits du trafic (notamment impôts sur recettes) ;

— par la diminution des dépenses d'énergie résultant du fait que les services ont été un peu inférieurs aux niveaux prévus ;

— par un certain accroissement des produits commerciaux accessoires du trafic et par quelques variations telles que celle qui a affecté les charges financières, en raison du décalage, par rapport aux prévisions, des dates de réalisation des emprunts de premier établissement.

En définitive, le compte d'exploitation de l'exercice 1969 présente un solde créditeur de 2 millions de francs et le compte de pertes et profits un excédent de 8 millions de francs, insuffisant pour annuler le report à nouveau de 32,4 millions de francs existant au 1^{er} janvier 1969. Le compte « Report à nouveau » reste donc débiteur, au 1^{er} janvier 1970, pour un montant de 24,4 millions de francs.

COMPTE D'EXPLOITATION

DEBIT

		MONTANTS portés. dans les comptes. (En francs.)
a) Frais de personnel :		
Salaires et charges annexes de personnel :		
— salaires et avantages en nature.....	767.651.375,69	
— charges sociales	240.197.026,23	
— charges parafiscales de personnel.....	31.901.438,79	
	<u>1.039.749.840,71</u>	
Prime de gestion.....	7.985.856,00	
Insuffisance du compte « Retraites ».....	247.607.809,69	
		<u>1.295.343.506,40</u>
b) Autres frais d'exploitation :		
Impôts et taxes :		
— impôts sur recettes.....	323.144.282,71	
— impôts sur pensions.....	10.448.229,34	
— autres impôts et taxes.....	15.266.724,79	
	<u>348.859.236,84</u>	
Dépenses d'énergie :		
— énergie électrique	43.526.395,42	
— carburants	29.251.539,74	
	<u>72.777.935,16</u>	
Dépenses d'entretien et divers :		
— travaux, fournitures et services extérieurs (sauf énergie électrique)	95.193.852,63	
— matières	58.925.623,69	
— transports et déplacements.....	4.185.552,48	
— frais divers de gestion.....	5.558.421,07	
	<u>163.863.449,87</u>	
		585.500.621,87
c) Charges des emprunts et frais financiers divers.....		128.594.767,68
d) Annuité de renouvellement du matériel et des installations.....		155.000.000,00
e) Autres dotations de l'exercice.....		4.619.990,12
		<u>2.169.058.886,07</u>
Solde créditeur		2.040.510,40
		<u>2.171.099.396,47</u>
Total		2.171.099.396,47

DE L'EXERCICE 1969

C R E D I T

		MONTANTS portés. dans les comptes.
		(En francs.)
a) Produits du trafic :		
Recettes directes du trafic.....	1.031.838.803,63	
Recettes indirectes du trafic :		
— remboursements de pertes de recettes pour réductions tarifaires	223.218.291,00	
— subventions pour maintien ou création de dessertes déficitaires	»	
— indemnités compensatrices pour non-augmentation des tarifs.....	760.188.993,00	
	<hr/>	2.015.246.087,63
b) Produits commerciaux accessoires du trafic.....		42.928.772,71
c) Autres recettes		112.924.536,13
		<hr/>
Total		2.171.099.396,47

Ajoutons que l'ensemble des remboursements de pertes de recettes pour tarifs réduits et de l'indemnité compensatrice pour non-augmentation des tarifs atteint 983,41 millions de francs se répartissant comme suit entre les diverses collectivités :

COLLECTIVITES	REMBOURSEMENTS de pertes de recettes.	INDEMNITE compensatrice pour non augmentation des tarifs.	ENSEMBLE
	(En millions de francs.)		
Etat	158,21	532,13	690,34
Ville de Paris.....	48,40	169,76	218,16
Hauts-de-Seine	6,89	24,18	31,07
Seine-Saint-Denis	3,99	14,00	17,99
Val-de-Marne	3,26	11,42	14,68
Essonne	0,65	2,28	2,93
Yvelines	1,08	3,79	4,87
Val-d'Oise	0,71	2,51	3,22
Seine-et-Marne	0,03	0,12	0,15
	223,22	760,19	983,41

b) *Prévisions pour l'exercice 1970.*

Le budget de l'exploitation de l'exercice 1970, établi par le conseil d'administration de la Régie le 31 octobre 1969, a été examiné les 20 novembre et 8 décembre 1969 par le Syndicat des transports parisiens, qui a pris une délibération fixant le module tarifaire d'équilibre de l'exercice (V) à 106,8 centimes.

Par décision du 19 janvier 1970, M. le Ministre des Transports a autorisé, à partir du 1^{er} février 1970, la mise en vigueur de nouveaux tarifs fondés sur un module d'application de 70 centimes.

Au mois de mai dernier, le conseil d'administration de la Régie a procédé à la revision du budget, en fonction des résultats constatés et des perspectives d'évolution au cours des mois à venir. Ces nouvelles prévisions tenaient compte du report à nouveau débiteur au 1^{er} janvier 1970 et des mesures nouvelles intervenues depuis l'arrêté du budget initial de l'exercice. Elles avaient pour effet de porter le module d'équilibre moyen annuel à 109,2 centimes.

Dans sa séance du 25 juin 1970, le conseil d'administration du Syndicat des transports parisiens a approuvé cette revision et fixé le module tarifaire d'équilibre à 112 centimes à partir du 1^{er} juillet 1970.

M. le Ministre des Transports ayant fait opposition au relèvement des tarifs actuels, l'indemnité compensatrice due à la Régie, en conformité des dispositions de l'article 7 du décret du 7 janvier 1959, a été évaluée à 759 millions de francs pour l'ensemble de l'exercice 1970.

Les remboursements de pertes de recettes et l'indemnité compensatrice à la charge des collectivités publiques s'élèveraient ainsi, au total, à 1.020 millions de francs se répartissant de la façon suivante :

COLLECTIVITES	REMBOURSEMENTS de pertes de recettes.	INDEMNITE compensatrice pour non- augmentation des tarifs.	ENSEMBLE
(En millions de francs.)			
Etat	185,10	531,30	716,40
Ville de Paris.....	55,58	166,72	222,30
Hauts-de-Seine	7,38	22,13	29,51
Seine-Saint-Denis	5,13	15,42	20,55
Val-de-Marne	4,83	14,48	19,31
Essonne	0,99	2,96	3,95
Yvelines	1,07	3,24	4,31
Val-d'Oise	0,88	2,64	3,52
Seine-et-Marne	0,04	0,11	0,15
	261,00	759,00	1.020,00

c) Perspectives pour l'exercice 1971.

Le budget de l'exercice 1971 ne devant être établi qu'au mois d'octobre prochain, les perspectives qui peuvent être tracées à l'heure actuelle ne sauraient avoir que le caractère d'une première approximation.

Compte tenu des facteurs de variation qui sont actuellement connus, le module d'équilibre de l'exercice 1971 a été évalué à 119 centimes.

En fonction de la valeur qui sera retenue en 1971 pour le module d'application, l'ensemble des remboursements de pertes de recettes et de l'indemnité compensatrice à la charge des collectivités publiques varierait de 442 millions de francs (dans le cas où les tarifs appliqués correspondraient aux tarifs d'équilibre) à 1.220 millions de francs (dans le cas où la tarification actuelle, fondée sur un module $V = 70$ centimes, serait maintenue).

Dans les deux hypothèses extrêmes, les parts respectives de chacune des collectivités peuvent être évaluées comme suit :

MODULE TARIFAIRE appliqué.	V = 119 c.			V = 70 c.		
	Remboursements de pertes de recettes.	Indemnité compensatrice pour non augmentation des tarifs.	Ensemble.	Remboursements de pertes de recettes.	Indemnité compensatrice pour non augmentation des tarifs.	Ensemble.
	(En millions de francs.)					
Etat	313,90	»	313,90	189,60	667,10	856,70
Ville de Paris.....	93,79	»	93,79	56,67	209,34	266,01
Hauts-de-Seine	12,45	»	12,45	7,52	27,79	35,31
Seine-Saint-Denis ...	8,67	»	8,67	5,24	19,35	24,59
Val-de-Marne	8,15	»	8,15	4,92	18,18	23,10
Essonne	1,67	»	1,67	1,01	3,72	4,73
Yvelines	1,82	»	1,82	1,10	4,06	5,16
Val-d'Oise	1,49	»	1,49	0,90	3,32	4,22
Seine-et-Marne	0,06	»	0,06	0,04	0,14	0,18
	442,00	»	442,00	267,00	953,00	1.220,00

Bien entendu, ces estimations n'ont qu'une valeur indicative en raison des incertitudes qu'elles comportent, au nombre desquelles ils convient de citer les aléas d'exploitation, notamment l'évolution du trafic et les mesures nouvelles intéressant tant l'exercice 1970 que l'exercice 1971.

Compagnie nationale Air France.

A. — ACTIVITÉ DE LA COMPAGNIE AIR FRANCE

En 1969, aidée du reste en partie par les conséquences de l'alignement monétaire, la Compagnie nationale Air France a pu réaliser un bénéfice net de 22,2 millions de francs. L'expansion de son trafic, que les événements de l'année 1968 avaient sévèrement touché, a pu reprendre de façon satisfaisante ainsi qu'en témoigne le tableau ci-après :

Passagers bruts.....	5.662.443	(+ 23,3 %)
Passagers kilomètres.....	9.487.616.000	(+ 23 %)
Tonnes kilomètres totales.....	1.241.305.000	(+ 27 %)

Evolution des résultats par réseau.

	TRAFIC PKT	TRAFIC TKT totales.	COEFFICIENT de chargement.	COEFFICIENT d'occupation.
	(En pourcentage.)			
Amérique du Nord.....	+ 22,3	+ 32	56,3	53,0
Amérique du Sud.....	+ 30,9	+ 33	54,2	55,6
Asie.....	+ 22,6	+ 25	53,0	47,5
Afrique.....	+ 4,4	+ 10	62,7	63,7
Europe.....	+ 29,4	+ 28	51,1	52,4
Province Europe.....	+ 16,9	+ 17	42,9	44,1
Afrique du Nord.....	+ 27,9	+ 25	64,8	65,8
Proche-Orient.....	+ 1,2	+ 3	38,9	39,8
Métropole.....	+ 3,9	+ 7	60,8	62,6
Total.....	+ 23	+ 27	54,8	53,5

En ce qui concerne l'année 1970, celle-ci a été marquée par la mise en service des Boeing 747. Le succès commercial de ces appareils a d'emblée été très grand, mais les compagnies utilisatrices, et notamment Air France, ont été confrontées à certaines difficultés d'exploitation liées à la nouveauté de ce type de machine et à des retards de livraison de pièces de rechange qui ont posé des problèmes parfois difficiles à résoudre en pleine période de pointe.

Le trafic moyen-courrier a, d'autre part, été perturbé à plusieurs reprises par les grèves des contrôleurs de la navigation aérienne.

Il est résulté de ces divers incidents une progression de l'offre et du trafic un peu moins forte que prévu. Pour les neuf premiers mois de l'année 1970, l'offre évaluée en sièges-kilomètres a progressé de 9,3 % alors que le trafic, évalué en passagers-kilomètres transportés, augmentait de 12,4 %. D'autre part, les recettes à fin septembre ont augmenté de 19,4 % par rapport à la période correspondante de 1969, soit un écart en moins de 2,8 % par rapport aux prévisions.

B. — QUESTIONS DE PERSONNEL

1° *Les effectifs.*

Le tableau ci-dessous indique l'évolution des effectifs de la Compagnie Air France depuis le 1^{er} janvier 1969 et fait ressortir l'importance de l'embauche saisonnière destinée à faire face à la pointe de trafic des mois d'été.

	1 ^{er} JANVIER 1969.	1 ^{er} JUILLET 1969.	1 ^{er} JANVIER 1970.	1 ^{er} JUILLET 1970.
Cadres et assimilés.....	1.825	1.909	1.895	2.030
Maîtrise et techniciens.....	2.406	2.492	2.606	2.470
Exécution	12.969	12.629	12.883	13.113
Stagiaires et saisonniers.....	867	1.492	761	1.421
Personnel local (1).....	4.632	4.869	4.702	4.907
Sous-total personnel au sol..	22.699	23.391	22.847	23.941
Commandants de bord plus pilotes.	924	1.067	1.049	1.061
Autres spécialités (navigateurs, mécaniciens, radios)	643	671	664	675
Sous-total P. N. T.....	1.567	1.738	1.713	1.736
Chefs P. N. C.....	61	69	71	74
Chefs de cabine.....	296	298	310	334
Autres spécialités (hôtesses, stewards)	1.193	1.816	1.422	2.041
Sous-total P. N. C.....	1.550	2.183	1.803	2.449
Total général	25.816	27.312	26.363	28.126

(1) Personnel local : personnel recruté dans les pays étrangers.

Pour leur part, les effectifs permanents croissent légèrement, le trafic annuel augmentant lui-même dans des proportions très importantes.

Le tableau ci-après donne les pourcentages d'accroissement des effectifs et du trafic.

EFFECTIFS (TOTAL GENERAL)	EVOLUTION DU TRAFIC EVALUE EN PKT
Du 1 ^{er} janvier 1969..... } + 2,1 %	7 mois 1970..... } + 12 %
Au 1 ^{er} janvier 1970..... }	
Du 1 ^{er} juillet 1969..... } + 2,9 %	7 mois 1969..... }
Au 1 ^{er} juillet 1970..... }	

2° Les rémunérations.

Les rémunérations du personnel d'Air France ont depuis le 1^{er} janvier 1969 évolué dans les conditions ci-après :

— au cours de l'année 1969 :

- le 1^{er} avril : augmentation de 2 % des niveaux de rémunération par rapport à ceux atteints en décembre 1968 ;
- le 31 mai : versement d'une prime uniforme de 100 F au personnel d'exécution de métropole ;
- le 1^{er} octobre : augmentation de 3 % des niveaux de rémunération par rapport à ceux atteints en décembre 1968.

— au cours de l'année 1970 :

- le 1^{er} janvier : augmentation de 1 % des niveaux de rémunération par rapport à ceux atteints en décembre 1968.

Cette augmentation est accordée au titre du « rattrapage » pour l'année 1969 ;

- le 1^{er} avril : augmentation de 3 % des niveaux de rémunération par rapport à ceux atteints au 1^{er} janvier 1970 ;
- le 1^{er} juillet : augmentations variables de 1 % à 1,9 % des niveaux de rémunération pour certaines catégories de personnel d'exécution, ouvriers et employés (opération basses rémunérations) par rapport aux niveaux atteints au 1^{er} janvier 1970 ;
- le 1^{er} octobre : augmentation de 2,5 % des niveaux de rémunération par rapport à ceux atteints au 1^{er} janvier 1970.

Par ailleurs, les différentes mesures ci-dessus ont été complétées par une opération de « mensualisation » des ouvriers prenant effet au 1^{er} mars 1970. Compte tenu du statut du personnel de la

Compagnie nationale, qui donnait déjà pratiquement les mêmes avantages aux différentes catégories de personnel (traitements mensuels et salaires horaires), cette opération a consisté essentiellement à positionner sur une grille de salaires unique, celle des traitements mensuels — au lieu de deux précédemment — les employés et les ouvriers, ceci entraînant certains ajustements pour ces derniers.

C. — LES INVESTISSEMENTS

1° Exercice 1969.

Le montant des investissements réalisés en 1969 par la Compagnie nationale Air France s'élève au total à 563,8 millions de francs, se décomposant ainsi :

	En millions de francs.
Immobilisations aéronautiques.....	432,0
— avions	358,7
— rechange	42,0
— modifications et travaux divers.....	16,5
— intérêts intercalaires.....	14,8
Immobilisations au sol.....	115,9
Prises de participations.....	2,6
Prêts consentis.....	13,3
	<hr/>
	563,8

Leur financement a été assuré dans les conditions suivantes :

	En millions de francs.
Dotations aux comptes d'amortissement.....	274,3
Dotations aux comptes « provisions ».....	17,6
Emprunts	289,8
Cessions de valeurs immobilisées.....	28,3
Résultat d'exploitation.....	21,1
Prélèvement sur fonds de roulement.....	112,8

A déduire :

Remboursement d'emprunts	— 164,5
Augmentation des stocks.....	— 15,2
Distribution de dividende.....	— 0,4
	<hr/>
	563,8

2° Exercice 1970.

Pour 1970, le montant des investissements prévus s'élève à 785 millions de francs, se décomposant comme suit :

	En francs. (Hors taxes.)
Matériel volant.....	594.691.000
Investissements au sol exceptionnels.....	117.910.000
Investissements au sol courants.....	42.757.000
Participations	18.000.000
Intérêts intercalaires sur matériel volant.....	12.128.000
	<hr/>
	785.486.000

Leur financement doit être réalisé dans les conditions ci-après

	En francs.
Dotations d'amortissements.....	291.300.000
Dotations de provisions.....	45.000.000
Dépenses sur provisions.....	— 45.000.000
Investissements hors plan.....	— 15.000.000
Cessions de matériel.....	3.000.000
	<hr/>
	279.300.000
Trésorerie, stocks et fonds de roulement.....	10.786.000
Remboursement d'emprunts à long terme.....	— 124.600.000
	<hr/>
Ressources propres disponibles.....	165.486.000
Emprunt aux U. S. A. contracté en 1969 (2° tr.).....	218.000.000
Financement à réaliser :	
— augmentation de capital..	80.000.000
— accroissement de l'en- cours moyen terme.....	100.000.000
— emprunt au F. D. E. S...	80.000.000
— autres emprunts long terme en France et à l'étranger	142.000.000
	<hr/>
	402.000.000
	<hr/>
	785.486.000

D. — LA SITUATION FINANCIÈRE

De 1968 à 1969, les dépenses de la Compagnie sont passées de 2.438.307.000 F à 2.786.227.000 F, soit une augmentation de 14,26 % alors que les recettes ont augmenté de 25,98 % en s'élevant de 2.215.049.000 F (abstraction faite de l'aide exceptionnelle de l'Etat) à 2.790.532.000 F.

Cette évolution doit être appréciée en tenant compte :

- pour 1968 des événements français de mai et juin qui, outre les conséquences découlant d'un arrêt quasi total de l'activité de la Compagnie pendant près d'un mois ont eu également des répercussions sur le plan des dépenses et des recettes par suite des restrictions apportées aux voyageurs français par le contrôle des changes et les difficultés économiques ;
- pour 1969 :
 - d'une part, de la dévaluation du franc français, intervenue le 10 août, dont les répercussions directes se sont traduites par une augmentation des dépenses estimée à 40 millions de francs et une plus-value des recettes évaluée à 93 millions ;
 - d'autre part, de la persistance des restrictions d'allocations de devises dans certains Etats (France, Grande-Bretagne) et d'une conjoncture internationale troublée, au Moyen-Orient en particulier.

On trouvera ci-après le compte d'exploitation de la Compagnie pour l'exercice 1969.

DEBIT		CREDIT	
Stock au début de l'exercice :		Stocks en fin d'exercice :	
Matières premières, marchandises,		Matières premières, marchandises	
pièces de rechange, etc.....	175.376.288,82	pièces de rechange, etc.....	191.304.019,87
Provision pour dépréciation....	— 22.136.235,38	Provision pour dépréciation....	— 22.829.736,35
	<u>153.240.053,44</u>		<u>168.474.283,52</u>
Achats :		Recettes commerciales :	
Matières premières, marchandises,		Passages et bagages.....	1.907.480.187,22
pièces de rechange, etc.....	179.053.080,02	Frêt, colis postaux, poste.....	376.691.670,91
Carburants et lubrifiants avions.	226.354.673,84	Vols spéciaux	5.931.269,12
	<u>405.407.753,66</u>		<u>2.290.123.127,25</u>
Frais de personnel.....	1.126.771.540,02	Autres recettes commerciales.....	456.608.718,10
Impôts, redevances et taxes.....	129.658.618,26	Recettes diverses	43.799.726,16
Travaux fournitures et services			
extérieurs :			
Loyers, entretien à l'extérieur,			
fournitures assurances et			
divers	402.060.320,41		
Commissions	182.698.342,70		
	<u>584.758.663,11</u>		
Transports et déplacements :			
Personnel, matériel, passagers et fret.....	43.190.147,01		
Frais divers de gestion.....	133.947.502,56		
Frais financiers	67.241.473,84		
Dotations aux comptes d'amortissements.....	274.212.654,04		
Dotations aux comptes de provisions.....	21.038.681,15		
Bénéfice de l'exercice.....	19.538.569,96		
	<u>2.959.005.857,05</u>		<u>2.959.005.857,05</u>

Les principaux postes du compte d'exploitation comparés aux résultats de l'année 1968 appellent les observations suivantes :

En dépenses :

Achats :

a) Matières premières, marchandises, pièces de rechange :

L'augmentation constatée pour les achats (+ 13,11 %) étant plus importante que celle de la consommation et des réformes (+ 0,1 %), le stock en fin d'année se trouve, en valeur brute, augmenté de 9,08 % ;

b) Carburants et lubrifiants :

L'augmentation de ces frais (+ 15,44 %) légèrement supérieure à celle des heures de vol (+ 14,33 %) provient du fait que les heures de vol en 1969 ont été réalisées dans une proportion plus importante qu'en 1968 par des appareils B 727 à consommation horaire plus élevée que celle des appareils Caravelle.

Frais de personnel :

La part des frais de personnel dans les dépenses totales de la Compagnie est tombée de 42,9 % à 40,44 %. Ces frais, qui étaient de 1.046.876.000 F en 1968 sont passés à 1.126.771.000 F en 1969, soit une augmentation de 7,63 % qui résulte principalement de l'augmentation des rémunérations et charges sociales, corrigée par la suppression, à compter du 1^{er} décembre 1968, de l'impôt sur les salaires, et, pour une moindre part, de l'accroissement des effectifs (1,25 %).

Impôts, taxes et redevances :

La progression de ce poste (+ 26,57 %) est la résultante :

— de l'augmentation de la taxe sur le chiffre d'affaires (+ 32,9 %) pour les transports intérieurs liée à la progression des recettes et à l'incidence en année pleine du taux de 15 % appliqué fin 1968 seulement ;

— de l'augmentation des redevances d'aéroport (+ 28,1 %) découlant de l'augmentation du trafic, du taux de ces redevances et de l'incidence de la dévaluation ;

— de l'augmentation des indemnités de douane, police et santé.

Travaux, fournitures et services extérieurs :

Parmi les dépenses qui ont provoqué une hausse de 20,57 % de cette rubrique, il faut noter en particulier :

— *les loyers et locations*, dont l'augmentation résulte essentiellement des locations de terrains et bâtiments, conséquences pour une partie importante de l'incidence de la dévaluation ;

— *les prestations intercompagnies*, dont le montant s'est accru de 27,14 % en raison de la progression des frais d'assistance en escale et des prestations et fournitures en vol pour les passagers ;

— *les commissions aux intermédiaires :*

Les commissions versées aux intermédiaires sont passées de 137.603.000 F en 1968 à 182.698.000 F en 1969. Cette augmentation de 32,77 % est supérieure à celle des recettes passages (+ 27,03 %) et fret (+ 13,95 %), en raison :

— de l'augmentation de la part des ventes effectuées par intermédiaires ;

— de l'incidence de la dévaluation sur les ventes effectuées à l'étranger.

Transports et déplacements :

L'augmentation de ce poste (17,98 %) est due essentiellement à l'effet en année pleine des mesures prises en juin 1968 concernant la revalorisation et l'extension à de nouvelles catégories de personnel de l'indemnité de voiture, ainsi qu'à l'incidence de la dévaluation sur les frais de déplacement à l'étranger du personnel.

Frais divers de gestion :

L'augmentation globale (+ 13,53 %) qui apparaît à ce poste de frais est inférieure à l'évolution de l'activité de la Compagnie (+ 18,38 % en tonnes kilométriques offertes).

Frais financiers :

Ces frais sont passés de 43.104.000 F en 1968 à 67.241.000 F en 1969, soit une hausse de 56 % qui reflète l'augmentation de l'encours moyen de la dette, ainsi que celle des taux.

Dotations aux comptes d'amortissements :

Ces dotations ont augmenté de 13,06 % en passant de 242.545.000 F à 274.213.000 F.

Elles se répartissent ainsi :

- 2.259.000 F pour l'amortissement des frais de premier établissement constitués essentiellement par les frais de qualification du personnel navigant sur appareils de type nouveau ;
- 223.948.000 F (+ 8,06 %) pour l'amortissement du matériel volant et des rechanges. Outre l'amortissement linéaire normal, cette dotation comprend le rattrapage de la partie de l'amortissement dégressif de quatre B 727 qui avait été différé en 1968, période déficitaire, et l'amortissement exceptionnel de la Caravelle rachetée à Air Vietnam de façon à remener sa valeur à un montant plus réaliste ;
- 48.006.000 F (+ 6,82 %) pour l'amortissement des biens au sol.

En recettes :

Recettes commerciales proprement dites :

Ces recettes ont, de 1968 à 1969, augmenté de 24,60 %, passant de 1.837.965.000 F à 2.290.123.000 F. Cette augmentation a été supérieure à celle du trafic payant, du fait de l'amélioration de la recette unitaire au passager-kilomètre transporté, comme on l'a vu plus haut.

Les recettes passages et bagages (qui représentent 83 % des recettes commerciales) ont augmenté de 27,03 % alors que le trafic correspondant a augmenté de 22,49 %.

On constate par contre une relative identité entre la progression des recettes fret, poste et colis postaux : + 31,7 %, et l'accroissement du trafic correspondant : + 31,2 %. Ceci a pour origine la très faible variation de la recette unitaire à la tonne-kilomètre transportée notée ci-dessus.

Les recettes de vols spéciaux s'élèvent à 5.951.000 F contre 5.779.000 F en 1968.

Autres recettes commerciales :

Ces recettes s'élèvent à 456.609.000 F et accusent une augmentation de 33,82 %.

— *les locations et frètements d'appareils* ont augmenté de 42,83 %.

— *les prestations de services.* Les recettes de prestations de services, qui représentent 72 % des « autres recettes commerciales », ont augmenté de 38,98 %.

Parmi elles, citons notamment les recettes de transports automobiles (+ 34 %) et les recettes de touchées : assistance commerciale et d'exploitation en escale.

— *les prestations et cessions industrielles* (+ 17,49 %).

*
* *

Quant au compte de pertes et profits, il se solde, comme il est indiqué précédemment, pour l'exercice 1969, par un bénéfice net de 22,2 millions de francs, ce qui a permis de distribuer aux actionnaires (essentiellement l'Etat) un dividende net de l'ordre de 3 %, lequel, avec l'avoir fiscal, représente pour les actionnaires privés environ 4,5 %.

D E B I T		C R E D I T	
Perte sur exercices antérieurs	59.486,16	Bénéfice d'exploitation de l'exercice	19.538.569,98
Différences de change ...	5.142.117,64	Profits sur exercices antérieurs	6.942.831,67
Pertes exceptionnelles diverses	9.912,39	Profits sur réalisations d'immobilisations	977.714,12
Bénéfice net	22.253.987,42	Profits exceptionnels divers	6.387,86
	27.465.503,61		27.465.503,61

En ce qui concerne l'année 1970, les résultats prévisionnels d'exploitation étaient fondés sur un bénéfice de 60 millions de francs. Les résultats connus des neuf premiers mois de 1970 permettent de penser que l'exercice 1970 sera équilibré, sans plus.

L'écart constaté entre les prévisions et les résultats représente environ 2 % du chiffre d'affaires de la compagnie. On peut estimer que cet écart est imputable :

— pour moitié, aux grèves survenues à Orly, en particulier dans les services de la navigation aérienne et des douanes qui échappent, bien entendu, au contrôle des compagnies aériennes ;

— pour un quart, aux difficultés techniques rencontrées lors de la mise en service du Boeing 747.

Le reste du retard peut s'expliquer par les conséquences indirectes des perturbations évoquées précédemment et par l'évolution défavorable de certains marchés (Cambodge, Proche-Orient) qui s'est accompagné d'un ralentissement sensible de la croissance du trafic fret lié à la récession américaine et touchant, de ce fait, la plupart des grandes entreprises.

Il faut souligner que l'évolution quelque peu décevante des résultats en 1970 n'est pas un phénomène propre à Air France mais qu'elle touche, au contraire, l'ensemble de l'industrie. Les compagnies aériennes sont de plus en plus préoccupées par l'augmentation des charges qui pèsent sur elles (les frais financiers et les redevances d'aéroports connaissent en particulier un accroissement très rapide) alors que les recettes unitaires ont, au contraire, tendance à diminuer. C'est ainsi qu'un indice représentatif de l'évolution des prix dans les huit premiers pays industriels fait apparaître en dix ans une hausse des prix de 34,8 % alors que, dans le même temps, le prix des transports aériens réguliers diminuerait de 8,7 %.

Il en résulte une détérioration de la situation financière des compagnies qui, dans certains cas, peut être spectaculaire.

A titre d'exemple, le déficit des deux grandes compagnies internationales américaines est passé de 20,7 millions de dollars pour les six premiers mois de 1969 à 65 millions de dollars pour les six premiers mois de 1970.

Pour l'année 1971, les prévisions de bénéfices de la compagnie Air France sont en cours de réestimation pour tenir compte de l'évolution récente du trafic et des décisions prises dernièrement à la conférence d'Honolulu.

III. — OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Dans le cadre de la présente étude, nous limiterons nos observations aux rapports financiers de l'Etat et des entreprises publiques. Ces rapports sont nombreux, car les concours que ces entreprises sont susceptibles d'obtenir de l'Etat sont fort divers. Ils peuvent, en effet, concerner soit l'exploitation de l'entreprise — il s'agit alors de versements de subventions — soit d'une aide en capital qui peut, suivant les cas, consister en subventions, en prêts ou en souscriptions à des augmentations de capital lorsqu'il s'agit d'entreprises publiques ayant juridiquement la forme de sociétés anonymes, ou bien encore de dotations en capital.

Le tableau ci-après indique les subventions d'exploitation versées par l'Etat aux principales entreprises du secteur public en 1970 et celles dont le versement est prévu pour 1971 :

Subventions d'exploitation aux entreprises nationales.

	1970	1971
	(En millions de francs.)	
R. A. T. P. (1).....	663	714
S. N. C. F. (1).....	5.270	5.523
Charbonnages de France.....	1.870	1.620
Compagnies de navigation maritime.....	121	94

(1) Y compris les remboursements pour pertes de recettes.

Remarquons que les subventions d'exploitation que l'Etat est amené à verser à certaines entreprises du secteur public sont de trois types : ce sont soit des subventions d'équilibre destinées à compenser les insuffisances du compte d'exploitation de ces entreprises, soit des subventions ayant pour but de rémunérer l'exécution

des services d'intérêt général, soit enfin des subventions constituant une aide temporaire pour permettre aux entreprises de faire face à certaines difficultés exceptionnelles.

Dans la première catégorie figurent par exemple des subventions versées à la S. N. C. F. en application des articles 18 et 25 de la convention du 31 août 1937 pour couvrir son déficit d'exploitation ou la prise en charge par l'Etat, en application de l'article 19 de la même convention, d'une fraction des dépenses d'entretien et d'infrastructure du chemin de fer qui constitue en fait une véritable subvention d'exploitation.

Doivent, par contre, notamment, être rangées parmi les subventions couvrant les charges d'exploitation de services d'intérêt général les contributions versées par l'Etat à la Compagnie générale transatlantique, à la Compagnie des Messageries maritimes et à la Compagnie Air France en contrepartie de l'exploitation de certaines lignes dont la desserte est jugée nécessaire par les pouvoirs publics. Il en est de même pour le remboursement des pertes de recettes résultant pour la Société nationale des chemins de fer français et pour la Régie autonome des transports parisiens de l'application, à la demande des pouvoirs publics, de tarifs réduits pour certains transports de voyageurs ou de marchandises. Enfin, doivent être considérées comme des subventions de la troisième catégorie celles que verse l'Etat à la S. N. C. F. pour compenser les charges résultant d'un déséquilibre de la caisse des retraites par suite de la réduction importante des effectifs du personnel actif.

La subvention attribuée aux Houillères nationales a eu, à l'origine, le même caractère, car elle tendait à leur permettre de faire face aux difficultés exceptionnelles résultant pour elles de l'exécution du plan de reconversion. Le temps passant, les subventions croissant sans cesse de même que le déficit d'exploitation des Houillères, la subvention risque de se transformer purement et simplement en subvention de fonctionnement.

Indépendamment de ces diverses subventions, l'Etat est amené à accorder aux entreprises du secteur public certains concours financiers en vue de leur équipement.

Ces concours revêtent des formes diverses. Les tableaux ci-après en donnent le montant pour 1970 et 1971.

Dotations en capital.

	1970	1971
	(En millions de francs.)	
Electricité de France.....	550	150
Gaz de France.....	230	210
Aéroport de Paris.....	»	120
Régie nationale des usines Renault.....	125	100
Air France.....	80	»

Prêts du Fonds de développement économique et social.

	1970	1971
	(En millions de francs.)	
Charbonnages de France	15	»
Electricité de France	600	500
Gaz de France	»	130
Compagnie nationale du Rhône	85	40
R. A. T. P.	290	195
Aéroport de Paris	230	225
Air France	80	»
Total	1.300	1.090
Report de l'année précédente	85	25
A reporter sur l'année suivante	— 25	»
Crédits consommés	1.360	1.115

Bonifications d'intérêt.

	1970	1971
	(En francs.)	
Charbonnages de France	10.741.000	10.334.000
Electricité de France	47.289.000	46.868.000
Gaz de France	4.376.000	4.151.000
Compagnie nationale du Rhône	3.674.000	3.640.000
S. N. C. F.	24.609.000	23.627.000

Le tableau ci-après totalise les aides apportées à des titres divers par l'Etat aux entreprises du secteur public.

	1970	1971
	(En millions de francs.)	
S. N. C. F.....	5.270	5.551
R. A. T. P.....	1.153	1.045
Charbonnages	2.651	2.494
E. D. F.....	1.150	950
G. D. F.....	230	200
Compagnie nationale du Rhône.....	145	160
Aéroport de Paris.....	251	399
Air France.....	160	>
Compagnie de navigation.....	157	130
E. R. A. P.....	250	200
E. M. C.....	50	50
Renault	125	100
Divers	>	134
	11.592	11.404

Comme les autres années, nous sommes appelés à souligner la lourde charge que le secteur nationalisé fait peser sur les finances publiques et l'inquiétude que l'on doit avoir devant l'accroissement du déficit de trois sociétés nationales : les Charbonnages de France, la Société nationale des chemins de fer français, la Régie autonome des transports parisiens.

Outre leur déficit, ces trois entreprises ont deux points en commun ; ce sont des entreprises de main-d'œuvre, elles sont soumises à une forte concurrence.

Entreprises de main-d'œuvre, elles subissent lourdement toutes les hausses de salaires, toutes les majorations de charge sociale. Très concurrencées, elles ne peuvent accroître leur activité au rythme du développement économique du pays. Pour leur part, les Charbonnages sont même obligés de réduire leur production. Le développement de la consommation des hydrocarbures, forme d'énergie plus facilement utilisable et moins coûteuse que la houille, a porté un coup fatal à nos mines. Il s'agit là d'une évolution technique contre laquelle il serait vain de vouloir se dresser, mais qui n'en pose pas moins un très sérieux problème financier.

Ce problème se pose sur trois plans.

En premier lieu, du fait de la concurrence, le prix de la houille ne peut être augmenté que d'une manière très insuffisante et ne suit pas l'évolution générale des prix, alors que les charges de l'entreprise sont soumises à cette évolution. Il y a donc là un facteur important de déséquilibre qui ne peut que s'accroître au cours des années.

Par ailleurs, la régression de la production entraîne une diminution progressive des effectifs, mais cette compression ne pouvant s'effectuer que par voie de départ à la retraite demande de longs délais, d'où l'existence d'importants surnombres. En outre, les charges de retraites n'étant plus équilibrées par les cotisations d'un nombre suffisant d'actifs retombent, en partie, à la charge du budget général.

Enfin, une production réduite doit supporter l'amortissement des investissements antérieurement effectués.

On en est ainsi arrivé au versement de subventions importantes ; celles-ci, si l'on se réfère à leur intitulé, auraient dû être consacrées à la mise en œuvre d'un plan de reconversion ; en fait elles constituent de simples subventions d'équilibre. La situation financière des houillères ne pouvant, en l'état actuel des choses, qu'aller en s'aggravant au cours des prochaines années, il est fatal que la charge qui en résultera pour les finances publiques aille, elle aussi, en croissant.

Pour la S. N. C. F., la situation est assez comparable à celle des houillères. Industrie de main-d'œuvre, elle ne peut songer à réduire ses effectifs que par voie de départ à la retraite. C'est-à-dire que l'effet réel ne pourra s'en faire sentir que dans des dizaines d'années, d'autant plus qu'il existe dans cette entreprise des limites d'âge pour l'ouverture du droit à la retraite tout à fait anormales compte tenu de la situation démographique actuelle : cinquante et cinquante-cinq ans.

Soumise à une très forte concurrence aussi bien de la part des transports routiers en ce qui concerne les transports de marchandises que des voitures particulières, et maintenant de l'avion, pour les transports de voyageurs, la S. N. C. F. voit son trafic stagner malgré le développement de l'activité économique et de la circulation des personnes.

Les gains de productivité que permet d'obtenir l'amélioration technique de l'exploitation se trouvent, de ce fait, sur le plan financier, singulièrement réduits, car ces gains jouent principalement sur le coût marginal du transport et ne trouveraient leur pleine efficacité que si le trafic croissait dans des proportions notables. Les tarifs, de leur côté, ne peuvent être sérieusement majorés, car dans certains cas ils apparaissent déjà supérieurs au coût du transport routier équivalent. Ainsi, placée entre des charges qui croissent sans cesse et des recettes qui stagnent, la S. N. C. F. voit son compte d'exploitation présenter un déficit croissant dont la couverture incombe au budget général.

Pour tenter de porter remède à cette situation, le Gouvernement a mis en œuvre en 1970 une profonde modification des rapports contractuels de l'Etat et de la Société nationale, modification que nous avons rappelée ci-dessus dans la partie du présent rapport consacré à la S. N. C. F. Mais il s'agit avant tout d'une réforme comptable. Les participations de l'Etat au titre de l'entretien de l'infrastructure et des passages à niveau ainsi que la contribution aux charges de retraites sont fortement majorées, ce qui permet de réduire à due concurrence le montant de la subvention d'équilibre. Dans le même esprit un allègement des charges de la S. N. C. F. est attendu pour 1971 à la suite de l'intégration dans le régime général de la sécurité sociale du régime particulier des cheminots pour ce qui concerne les prestations de droit commun. En effet, la situation démographique du régime particulier est assez désavantageuse : familles plus nombreuses que la moyenne, pourcentage particulièrement élevé des retraités, etc. Son intégration partielle dans le régime général entraînera donc une péréquation favorable à la S. N. C. F. Bien entendu sur le plan des finances publiques, au sens large du terme, l'opération est blanche car c'est un simple transfert de charges du secteur industriel de l'Etat vers le budget général et vers le secteur des activités sociales. Aucun problème ne sera donc résolu pour autant. Par ailleurs, la S. N. C. F. se lance dans une politique massive de fermetures de lignes au trafic voyageurs — plusieurs milliers de kilomètres — avec l'espoir d'y trouver une amélioration de son compte d'exploitation. On peut en douter. Outre les très grands inconvénients que présente un tel plan du point de vue de l'économie nationale et la gêne considérable qui va être ainsi apportée aux habitants de nos régions rurales, il est certain que la fermeture des petites

lignes va retirer un important trafic afférent aux lignes principales, c'est-à-dire que dans bien des cas l'opération risque de se solder par un déficit accru. En revanche, aucune mesure n'est prise pour simplifier et moderniser une exploitation et une gestion qui reposent encore trop souvent sur des errements vieux d'un siècle.

Enfin, une dernière entreprise impose une charge sans cesse croissante aux finances publiques : la Régie autonome des transports parisiens. Cas particulier, il ne s'agit pas d'une entreprise à caractère national, mais d'une entreprise dont l'activité s'exerce dans le cadre d'une région, bien que nos collègues s'étonnent à bon droit que le budget général soit ainsi appelé à participer très largement au déficit des transports parisiens, alors que les municipalités de nos villes de province doivent faire face, par elles-mêmes, aux difficultés financières que posent leurs transports en commun.

Quoi qu'il en soit, la situation de la Régie autonome s'apparente sur le plan technique à celle de la S. N. C. F. Il s'agit également d'une entreprise de main-d'œuvre ayant un trafic stagnant. Mais, plus encore qu'à la S. N. C. F., il y aurait la possibilité de faire de très importantes économies de personnel en simplifiant et en automatisant l'exploitation.

Des mesures sont déjà intervenues en ce sens (multiplication des autobus à un seul agent, conduite automatique des trains, mécanisation de la vente et du contrôle des billets). Sans doute, conviendrait-il de les multiplier, mais, néanmoins, on peut être surpris devant le peu d'incidences qu'elles ont eues jusqu'à présent sur les résultats d'exploitation.

CHAPITRE III

LE SECTEUR DES ACTIVITES SOCIALES DE L'ETAT

I. — La situation financière de la sécurité sociale.

A de nombreuses reprises nous avons eu l'occasion de souligner que l'ensemble des différents régimes de sécurité sociale, qui constitue un des trois secteurs de la dépense publique, les deux autres étant le secteur administratif et le secteur industriel, représentait un volume de dépenses très important qui avoisinait le montant du budget général. Lors d'une récente audition par votre Commission des Finances, M. Boulin, ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale a indiqué qu'il y avait tout lieu de penser que d'ici la fin du VI^e Plan le montant des dépenses de sécurité sociale atteindrait, et même dépasserait, le total du budget général.

*
* *

En ce qui concerne le régime général et le régime agricole ainsi que le Fonds de solidarité, des renseignements statistiques développés sont donnés dans le tableau ci-après.

**Prévisions pour 1970 et 1971 des recettes et des dépenses du régime général
et du régime agricole de la Sécurité sociale et rappel de la situation 1969.**

	1969 (1)			1970			1971		
	Recettes.	Dépenses.	Solde.	Recettes.	Dépenses.	Solde.	Recettes.	Dépenses.	Solde.
	(En millions de francs.)								
I — Régime général :									
Assurance maladie :									
— Salariés non agricoles	26.449	26.083	+ 366	30.059	29.902	+ 157	34.671	34.045	+ 626
— Salariés agricoles	744	1.343	— 599	785	1.417	— 632	826	1.534	— 708
Total maladie	27.193	27.426	— 233	30.844	31.319	— 475	35.497	35.579	— 82
Assurance vieillesse :									
— Salariés non agricoles	12.354	11.563	+ 791	14.195	13.428	+ 767	16.099	15.631	+ 468
— Salariés agricoles	658	1.060	— 402	658	1.237	— 579	715	1.443	— 728
Total vieillesse	13.192	12.623	+ 389	14.853	14.665	+ 188	16.814	17.074	— 260
Accidents du travail	5.818	5.593	+ 225	6.383	6.378	+ 5	7.009	7.147	— 138
Prestations familiales :									
— Salariés non agricoles	19.746	18.235	+ 1.511	21.608	19.747	+ 1.861	22.174	21.694	+ 480
— Salariés agricoles	578	1.029	— 451	589	1.020	— 431	595	1.054	— 459
— Indépendants	1.408	1.322	+ 86	1.412	1.429	— 17	1.567	1.567	»
Total des prestations familiales.	21.732	20.586	+ 1.146	23.609	22.196	+ 1.413	24.336	24.315	+ 21
Ensemble du régime général	67.755	66.228	+ 1.527	75.689	74.558	+ 1.131	83.656	84.115	— 459
II — Régime des exploitants agricoles (B. A. P. S. A.)	7.070	7.012	+ 58	7.852	7.852	»	8.855	8.855	»
III — Fonds national de solidarité	1.886	1.839	+ 47	2.244	2.188	+ 56	2.692	2.627	+ 65
Total général (I + II + III)	76.711	75.079	+ 1.632	85.785	84.598	+ 1.187	95.203	95.597	— 394
Dédution double emploi	— 1.886	— 1.839	— 47	— 2.244	— 2.188	— 56	— 2.692	— 2.627	— 65
Total général net	74.825	73.240	+ 1.585	83.541	82.410	+ 1.131	92.511	92.970	— 459

(1) Résultats rectifiés au 31 octobre 1970.

Le simple examen des chiffres énoncés ci-dessus permet de mesurer l'accroissement rapide des charges de la Sécurité sociale. De 1969 à 1970, les dépenses totales se sont accrues de 12,52 % et de 1970 à 1971 est prévue une nouvelle progression de 12,81 %.

Nous examinerons successivement, pour le régime des salariés non agricoles, la situation des différentes branches : maladie, vieillesse, accidents du travail et prestations familiales, puis celle du régime des salariés agricoles.

1° Assurance maladie.

Les dépenses de l'assurance maladie continuent à croître dans des proportions importantes. Les causes en sont diverses. En premier lieu, on doit signaler l'augmentation rapide du prix de journée dans les hôpitaux ; par ailleurs, persiste une tendance constante à l'augmentation de la consommation médicale, et surtout pharmaceutique. Cela tient à la fois au développement des techniques médicales et à une certaine propension des assurés à recourir de plus en plus aux services médicaux. Ce dernier phénomène, ainsi que nous l'avons déjà indiqué dans un précédent rapport, est assez difficile à expliquer. En effet, si au départ on comprend parfaitement que les assurés sociaux disposant d'un nouveau système dont ils ne connaissaient pas bien les avantages n'aient pas, dès le début, profité pleinement des possibilités qui leur étaient offertes, il est plus surprenant qu'au bout de plusieurs dizaines d'années de marche, et alors que l'institution, étant entrée complètement dans les mœurs aurait dû atteindre un régime de croisière, on constate une progression croissante de la consommation médicale moyenne par assuré. Il y a là une véritable attraction pour des soins médicaux sans cesse plus développés que subissent les intéressés et qui est certainement, une des causes des difficultés financières que connaît l'assurance maladie.

Il convient également de signaler, parmi les causes d'accroissement des charges de cette branche, le relèvement, maintenant annuel, des honoraires des praticiens. Ajoutons aussi le relèvement des indemnités journalières, qui est lié à la hausse des salaires.

Nous ajouterons enfin une augmentation du nombre des assujettis, augmentation qui se traduit, du reste, en contrepartie, par le versement de cotisations plus nombreuses, ce qui explique dans une certaine mesure un gonflement des dépenses.

D'après les projections à législation constante établies par la Commission des Prestations sociales du VI^e Plan, les dépenses de l'assurance maladie devraient progresser de 1970 à 1975 à un rythme rapide (10 % par an en francs constants).

Le Gouvernement a décidé au mois de juillet dernier de mettre en œuvre un certain nombre d'actions tendant à freiner l'accroissement de cette catégorie de prestations sociales, tout en évitant de porter atteinte aux droits des assurés et aux principes de la médecine libérale. Les principales « têtes de chapitres » de ces mesures sont : la réforme hospitalière, l'établissement d'une convention nationale avec les médecins et l'institution d'un « profil médical », la révision de la nomenclature des actes médicaux, un certain nombre d'actions concernant la production et la distribution des produits pharmaceutiques.

Ces mesures paraissent, *a priori*, séduisantes. Toutefois, il faut se garder de trop d'optimisme quant aux résultats. En effet, la plupart de ces réformes ne pourront faire sentir leurs conséquences dans l'immédiat, mais seulement d'une manière progressive. Par exemple, la généralisation des « profils » médicaux est dans une large mesure subordonnée à l'implantation d'ordinateurs dans les caisses. La rationalisation du secteur hospitalier impliquera des dépenses préalables au titre du recrutement et de la formation des gestionnaires des établissements, de l'équipement des hôpitaux en moyens modernes de gestion, de la création d'établissement dits de suite, etc.

Quoi qu'il en soit, en 1971, l'équilibre financier de l'assurance maladie ne sera assuré que grâce au transfert d'une fraction de la cotisation perçue au titre des allocations familiales.

2° L'assurance vieillesse.

Dans ce secteur, les trois chefs d'accroissement des dépenses sont, d'une part, la progression du nombre des bénéficiaires, d'autre part, la majoration des pensions de retraite puisque celles-ci sont revalorisées en fonction de l'évolution des salaires, enfin certaines améliorations des prestations services.

L'augmentation du nombre des retraités est à l'heure actuelle d'environ 6 % par an, ce qui démontre que l'Institution est encore loin d'avoir atteint son rythme de croisière. Quant aux revalorisations, elles sont importantes, compte tenu de l'évolution rapide des salaires. Par ailleurs, au mois de juillet dernier, le Gouver-

nement a décidé de prendre une série de mesures en faveur des personnes âgées : augmentation des avantages minimum vieillesse de 400 F en 1971, réforme de l'inaptitude pour permettre à un plus grand nombre de travailleurs de prendre leur retraite à partir de soixante ans quand ils exercent des activités particulièrement pénibles, assouplissement des conditions d'attribution des pensions de réversion.

3° *Les prestations familiales.*

La branche Prestations familiales présente d'une manière traditionnelle un équilibre financier satisfaisant. La raison en est simple : les recettes, qui sont fonction des salaires, croissent beaucoup plus rapidement que les dépenses. En effet, si les prestations sont relevées périodiquement, ces relèvements sont nettement inférieurs à l'évolution des salaires. Il s'ensuit évidemment une dégradation en valeur relative de la situation des familles, mais, en revanche, d'importants « boni » pour les caisses.

Les différentes mesures intervenues en 1970, ou à intervenir au début de 1971, concernant les prestations sociales et qui sont susceptibles d'augmenter les dépenses, sont les suivantes :

- l'ensemble des allocations a été majoré de 4,5 % à compter du 1^{er} août 1970 ;
- le taux des allocations familiales servies pour les troisième et quatrième enfants a été majoré de deux points à compter du 1^{er} août 1970 ;
- la dotation du Fonds d'action sociale de la Caisse nationale d'allocations familiales a été augmentée de 58 millions de francs pour permettre à cet organisme de développer ses actions en matière de crèches et de travailleuses familiales ;
- la création d'une allocation d'orphelin ;
- une réforme de l'allocation de salaire unique qui conduirait à supprimer cette prestation au-dessus d'un certain niveau de revenu et à en majorer, en revanche, le montant pour les familles les plus modestes.

4° *Les accidents du travail.*

La branche Accidents du travail connaît, de 1969 à 1971, une progression de 28 % de ses dépenses motivée principalement par l'augmentation des rentes qui sont revalorisées en fonction de l'augmentation de salaires.

Dans ce domaine, le développement des techniques de prévention aurait dû amener une amélioration de la situation. Malheureusement, il n'en a rien été jusqu'à présent, ou tout au moins les progrès n'ont pas été très sensibles. Il reste certainement beaucoup à faire en l'espèce, d'une part, pour assurer aux travailleurs toute la protection possible, d'autre part, pour obtenir des intéressés eux-mêmes une stricte obéissance aux consignes de sécurité.

Par ailleurs, on ne doit pas oublier que parmi les accidents du travail figurent les accidents dits de trajet qui, eux, sont les conséquences du développement de la circulation automobile et de l'insuffisance de la sécurité routière, problèmes qui dépassent largement celui des accidents du travail.

5° *Les salariés agricoles.*

Depuis 1963, et par application des dispositions de la loi de finances pour 1963, les salariés agricoles sont financièrement pris en charge par le régime général. La situation financière de cette branche a été toujours, et reste, franchement mauvaise. Deux causes sont à l'origine de ce déséquilibre. En premier lieu les cotisations sont établies sur des salaires forfaitaires ou des bases cadastrales qui ne suivent que de très loin l'évolution tant des salaires réels que du coût des prestations. Par ailleurs, la démographie de ce régime est également très défavorable, le nombre des actifs diminuant progressivement alors que celui des retraités s'accroît.

Quoi qu'il en soit, pour les trois secteurs : maladie, assurance vieillesse et prestations familiales, les dépenses de la branche salariés agricoles prévues pour 1971 s'élèvent à 4.031 millions de francs, en regard d'un solde débiteur de 1.895 millions de francs. Ainsi le déficit des salariés agricoles représente 47 % des dépenses.

*

* *

Si l'on se penche maintenant sur les recettes de la Sécurité sociale, on observe que celles-ci progressent, de 1969 à 1971, de 23,47 % pour l'ensemble du régime général, soit d'une manière moindre que les dépenses qui, elles, croissent de 27 %.

Par ailleurs, ainsi que nous venons de l'indiquer, les recettes de la branche des salariés agricoles sont très faibles et augmentent plus lentement que la moyenne générale, ne marquant qu'une augmentation de 7,88 % entre 1969 et 1971. Remarquons, du reste, que cette situation est due essentiellement aux difficultés beaucoup plus générales que connaît l'agriculture française. On ne saurait, en effet, réclamer à des agriculteurs dont le revenu augmente moins vite que le coût de la vie des cotisations sociales croissant chaque année dans de très importantes proportions.

Pour l'ensemble du régime général, la progression des recettes tient principalement à l'augmentation des salaires et au relèvement du plafond de cotisation.

Le tableau ci-après donne l'évolution de ce plafond depuis 1962 :

ANNEE	PLAFOND des cotisations.	ANNEE	PLAFOND des cotisations.
1962	9.600 F	1966	12.960 F
1963	10.440 F	1967	13.680 F
1964	11.400 F	1968	14.400 F
1965	12.240 F	1969	16.320 F
		1970	18.000 F

Quant aux taux des cotisations, si leur total ne doit pas être modifié, leur répartition sera différente en 1971.

En effet, une nouvelle ponction doit être opérée en 1971 sur les ressources des caisses d'allocations familiales au profit des autres branches de la sécurité sociale. La cotisation prestations familiales va être réduite d'un point tandis qu'en contrepartie la cotisation assurance vieillesse sera majorée d'un quart de point et la cotisation maladie de trois quarts de point.

On peut presque dire qu'il s'agit là d'une opération traditionnelle car les excédents existant dans la branche « prestations familiales » ont depuis longtemps servi à financer les déficits des autres caisses de sécurité sociale. Ce financement, d'abord réalisé par le biais d'une confusion des trésoreries, l'est maintenant d'une manière beaucoup plus juridique. Progressivement, les cotisations aux caisses d'allocations familiales sont réduites pour per-

mettre d'augmenter à due concurrence les cotisations des autres caisses de sécurité sociale, ainsi que permet de le constater le tableau ci-après :

ANNEES	TAUX DES COTISATIONS		
	Maladie et vieillesse.	Prestations familiales.	Total.
	(En pourcentage.)		
1958	16	16,75	32,75
1959	18,50	14,25	32,75
1960 (à partir du 1 ^{er} juillet).....	19,50	14,25	33,75
1962	20,25	13,50	33,75
1966 (à partir du 1 ^{er} août).....	21	13,50	34,50
1967 (à partir du 1 ^{er} octobre).....	(1) 23,50	11,50	(1) 35

(1) Dont 3 % déplafonnés.

Le nouveau transfert va donc ramener à 10, 5 % le montant de la cotisation perçue au profit des caisses de prestations familiales, ce qui aboutira à une réduction de près de 40 % depuis 1958 du montant de cette cotisation. C'est donc par une opération purement comptable que pourra être réalisé en 1971 l'équilibre, du reste approximatif, du régime général de la Sécurité sociale.

II. — Observations générales.

Il nous paraît nécessaire de compléter l'exposé descriptif que nous venons de présenter de la situation financière du régime général de la Sécurité sociale par quelques considérations critiques.

Trois points, à l'heure actuelle, nous paraissent devoir être soulevés : la situation du régime maladie, la question des retraites, la politique suivie en matière de prestations familiales.

Comme nous venons de le voir, les dépenses de l'assurance maladie croissent chaque année d'une manière très importante, qui dépassera sensiblement aussi bien l'augmentation du revenu national que celle de la masse salariale. Comme rien ne permet finalement de penser que cette progression s'arrêtera d'elle-même, on se trouve donc en présence d'un déficit permanent et progressif qui constitue pour notre économie une menace grandissante. Certaines statistiques ont même été jusqu'à avancer que dans trente ou quarante ans les dépenses de l'assurance maladie égaleraient le produit national. Sans même atteindre ce niveau, il est certain que la situation de la Sécurité sociale apparaît des plus préoccupante. Nous avons, du reste, à de nombreuses reprises, attiré l'attention du Gouvernement sur ce problème, mais, jusqu'à présent, ce sont plus des mesures de « replâtrage » qui ont été prises que des tentatives de réforme.

Toutefois, il semble que le Gouvernement ait, enfin, pris conscience de la nécessité de s'attaquer en profondeur aux causes du déficit de l'assurance maladie. En particulier, dans le cadre de la réforme de l'hospitalisation, on peut espérer que l'on s'orientera vers la distinction — que nous avons demandée depuis longtemps — entre les vrais malades, qui relèvent de l'hôpital, et les personnes impotentes qui devraient être placées dans des établissements de retraite à un prix de journée beaucoup moins élevé. Egalement certaines mesures sont envisagées pour freiner la consommation exagérée ou, plus exactement, le gaspillage des produits pharmaceutiques. En revanche rien, *a priori*, ne paraît être prévu pour le moment concernant un intéressement direct des assurés à une gestion économique du régime d'assurance maladie soit par une

forte augmentation du ticket modérateur pour les petits risques tout au moins lorsque l'assujéti dispose de ressources suffisantes, soit par un système de « boni » préconisé depuis longtemps par votre Rapporteur général, et qui serait assez voisin de celui pratiqué dans l'assurance automobile.

En matière d'assurance vieillesse, les critiques que l'on peut formuler sont, en quelque sorte, l'inverse de celles qu'appelle l'assurance maladie. Ce n'est plus le gaspillage que l'on doit stigmatiser, ce serait plutôt la parcimonie. Certaines pensions sont insuffisantes, et même très insuffisantes, on doit le reconnaître franchement. Le niveau actuel du coût de la vie ne permet pas à beaucoup de retraités d'avoir un niveau de vie décent. Evidemment, on se heurte immédiatement, dans ce domaine, au problème du financement, et certains pourraient même voir une contradiction entre le fait que nous déplorons la progression démesurée des dépenses de sécurité sociale et que, par ailleurs, nous dénonçons l'insuffisance de certaines prestations. En fait, la situation du régime maladie est très différente de celle du régime vieillesse, car on peut escompter que ce dernier atteindra dans un avenir prochain son régime de croisière ; on ne se trouve donc pas en face d'une perspective indéfinie de progression des dépenses, comme en matière de maladie. Par ailleurs, nous pensons qu'un effort tout particulier doit être fait dans le domaine de la vieillesse, au besoin au prix de sacrifices dans d'autres secteurs. Aussi, c'est avec regret que l'on constate que le point de cotisation retiré aux caisses de prestations familiales a été attribué à concurrence du quart seulement à l'assurance vieillesse, alors que les trois autres quarts étaient apportés au gouffre sans fond de l'assurance maladie. Il est certainement fâcheux que tant qu'à priver les organismes d'allocations familiales de près de 10 % de leurs ressources, on n'ait pas fait profiter intégralement de ce transfert la branche vieillesse, quitte à prendre des mesures de redressement plus strictes à l'encontre de la branche maladie.

Notre dernière observation portera sur la politique suivie en matière de prestations familiales. Comme nous venons de l'indiquer, cette branche de la Sécurité sociale vient de voir à nouveau ses ressources largement amputées. Or, au même moment, nous voyons la courbe démographique de notre pays s'infléchir d'une manière préoccupante. Notre taux de natalité est faible, un peu plus de 16 ‰, et encore ce résultat n'est-il atteint que grâce à l'apport des

familles étrangères installées en France. Les espoirs que l'on avait eus au lendemain de la dernière guerre ont finalement été déçus.

Placé devant cette situation, il semble que le Gouvernement hésite sur les mesures à prendre. Les actions entreprises nous paraissent bien minimes : un relèvement général de 4,5 % des prestations, c'est-à-dire d'un montant inférieur à l'augmentation réelle du coût de la vie, une aide accrue en faveur des crèches, un léger relèvement de l'allocation de maternité et des allocations versées pour les troisième et quatrième enfants.

Seule l'action en faveur des crèches semble être une mesure intéressante. Il y a certainement dans ce domaine de grands besoins et l'on peut penser que tout effort fait en ce sens sera rentable.

En revanche, on voit assez mal la signification des mesures prises en faveur des troisième et quatrième enfants. Du point de vue démographique, ce sont les familles les plus nombreuses qui sont les plus intéressantes ; pourquoi, par conséquent, favoriser les familles moyennes, et elles seules. On a plus l'impression de se trouver en présence de mesures de circonstance destinées à faire taire les revendications les plus criantes que d'une politique cohérente pour faire face à lointaine échéance à des objectifs précis.

En conclusion, dans son ensemble, la Sécurité sociale continue à poser du seul point de vue des finances publiques de très sérieux problèmes pour lesquels, jusqu'ici, aucune solution d'ensemble n'a été trouvée. Périodiquement, sont prises des mesures fragmentaires, sans plan d'ensemble, pour parer aux difficultés les plus pressantes, mais tant qu'une politique générale n'aura pas été définie, tant qu'une volonté ferme de la mettre en œuvre ne sera pas manifestée, on ne pourra espérer voir disparaître la menace que les déséquilibres de cette institution fait peser sur les finances de l'Etat.

CONCLUSION

Comment se comportent l'économie et les finances françaises un an après la grave crise qui a entraîné la dévaluation de notre monnaie ?

Nous avons tenté de répondre à cette question sur la base des statistiques les plus récentes. Nous avons ainsi été amenés à constater que le plan de redressement s'est développé dans de bonnes conditions, mais que le rétablissement économique et financier est encore fragile. Si, en effet, le Plan a atteint ses objectifs, il ne faut pas se cacher que des sujets de préoccupation sérieux demeurent et qu'ils sont susceptibles de compromettre le succès de la dévaluation si tant est qu'une dévaluation réussie est une dévaluation qui n'en appelle pas une autre.

Certains observateurs pointilleux, tout en enregistrant les résultats acquis, les ont comparés aux objectifs fixés, et les ont jugés « pleins de surprise » (1).

Sans contester leur analyse, nous ne les suivrons pas dans cette voie. Ce qui nous paraît certain, c'est que l'économie française ne donne pas, aujourd'hui, des signes de trop fortes tensions ; c'est d'ailleurs là, dans l'immédiat, le bénéfice normal de toute « cure d'amaigrissement » de la monnaie.

En se reportant quelque peu en arrière, on constate que notre pays a souffert depuis plus de quarante ans de nombreuses crises économiques qui, jointes à l'hémorragie brutale résultant de la guerre sur le sol métropolitain ou sur les théâtres d'opérations coloniaux, ont peu à peu ruiné son organisme. Le remède imposé à chacune de ces atteintes à la santé économique de la France n'a guère varié : la dévaluation qui a donné chaque fois un « coup de fouet » mais dont les effets se faisaient sentir pendant un temps plus ou moins limité lorsque d'autres mesures complémentaires n'étaient pas prises à temps. C'est qu'on négligeait d'agir également sur les causes premières de cette situation, qu'il s'agisse des dépenses abusives de l'Etat ou de l'inadaptation de ses structures — et notamment de ses structures administratives — à l'évolution de la vie moderne. Alors, le mal inflationniste reprenait avec le temps le dessus, l'économie un moment stimulée

(1) Le Nouvel Observateur, n° 303.

par la dévaluation ne tardait pas à donner des signes d'essoufflement, les prix recommençaient à monter, le Pays se trouvait relégué, à nouveau, dans le peloton des faibles et devait, une fois de plus, se soumettre au dopage de la dévaluation.

Allons-nous, cette fois, réussir à nous évader de la sinusoïde inflation-dévaluation ? Si nous posons cette question, c'est qu'il nous semble, au terme de cette étude, que le temps paraît venu de confirmer des choix permettant d'éviter que les effets stimulateurs de la dernière dévaluation ne s'amortissent rapidement.

On ne peut, certes, nier les succès partiels déjà obtenus ; mais constater ces derniers est une chose, prétendre que la partie est gagnée en est une autre. En réalité, il faut considérer que nous serons encore loin d'avoir accompli notre redressement, aussi longtemps que les résultats acquis à l'heure actuelle n'auront pas été consolidés. Or, il ne faut pas se dissimuler qu'on enregistre d'ores et déjà une pause de la production industrielle, la montée rapide du chômage, l'élévation abusive et jusqu'ici ininterrompue des prix à la consommation, la contraction progressive de la demande étrangère, d'où la décroissance relative de nos ventes sur les marchés extérieurs et la menace d'un nouveau déséquilibre de notre balance commerciale.

En bref, si l'on s'en tient aux chiffres, sans les analyser, il est certain que les mesures adoptées dans le cadre du plan de redressement économique et financier ont permis une amélioration sensible de la situation de notre balance commerciale, qui a été rééquilibrée et de nos réserves de change qui ont largement progressé. Cependant, un certain nombre de faits soulignent la fragilité de l'entreprise ainsi menée : c'est d'abord que la progression de nos ventes à l'étranger n'est pas une progression générale et diversifiée en ce qui concerne tant les produits que les pays. Elle est imputable, en effet, d'une façon beaucoup trop large, sinon exclusive, à deux éléments : le dynamisme à l'exportation du secteur de l'automobile et la situation de haute conjoncture observée chez notre principal client l'Allemagne fédérale. Elle est ainsi étroitement soumise aux aléas de toute crise qui pourrait atteindre ce dernier pays ou d'une régression de nos ventes dans un secteur d'activité qui, sur les marchés extérieurs, est l'objet d'une grande concurrence internationale.

Nous n'avons malheureusement aucunement profité de la dévaluation pour élargir la gamme des produits exportés et acquérir

des positions plus favorables sur l'ensemble des marchés, notamment ceux des nations très industrialisées comme les Etats-Unis et le Japon.

Par ailleurs, s'il était indispensable pour notre pays de consolider ses réserves de change, c'est à notre avis une erreur de pratiquer trop longtemps une politique essentiellement monétariste : la fixation d'un taux d'escompte encore relativement élevé destiné à attirer les capitaux flottants a fait perdre de vue, semble-t-il, les dangers que le maintien à un haut niveau du loyer de l'argent fait peser sur les coûts de la production et l'atteinte qui est ainsi portée à la compétitivité de nos produits.

Il faut remarquer, en outre, que la hausse des prix intérieurs, en dépit des efforts accomplis, n'a pu être maîtrisée et, par comparaison avec la situation observée chez nos partenaires européens, le dérapage des prix dans notre pays est l'un des plus importants : d'où le resserrement de la marge de manœuvre que nous avait procurée la dévaluation.

D'ailleurs, notre position relative à l'intérieur de la Communauté européenne semble ne s'être non plus guère améliorée. Si l'on en croit les statistiques les plus récentes dressées par l'Office des Communautés européennes (n° 8, août 1970), ces dernières montrent que, sur la base 100 en 1966, la France maintenait ces derniers mois un rang peu honorable, à savoir l'avant-dernier pour la progression de la production industrielle, le dernier pour celle des exportations, alors qu'elle restait malheureusement en tête des pays du Marché commun en ce qui concerne l'augmentation du chômage. Seule considération notable dans le domaine des prix à la consommation : nous avons sur la période considérée cédé la première place aux Pays-Bas pour occuper la seconde avec une avance peu glorieuse de 10 points sur le partenaire allemand.

Et pourtant, malgré la présence des éléments défavorables que nous avons déjà signalés, nous pensons que la situation de l'économie française peut, cette fois, être profondément améliorée car des facteurs non négligeables doivent être considérés : la conjoncture internationale offre encore l'avantage à nos entreprises de trouver des clients nombreux sur des marchés où, par suite de la montée quasi générale des prix, la compétitivité de nos produits, assez sensiblement accentuée après le réajustement du franc et la réévaluation du deutschmark, bénéficie encore d'une marge

importante. Nous avons donc la possibilité non seulement de défendre nos positions sur ces marchés, mais encore de lancer hardiment des têtes de pont sur d'autres places étrangères où notre représentation a été jusqu'ici nettement faible.

Par ailleurs, un fort courant d'épargne est susceptible d'alimenter des investissements productifs à condition que le fonctionnement du marché financier soit modifié, que celui-ci devienne attractif, en particulier par une cotation tenant compte de l'activité réelle des entreprises et par une régularisation et un ajustement des émissions. Cette action combinée avec la manipulation — si elle est judicieuse — du Fonds d'action conjoncturelle, est susceptible de relancer sans à-coup l'appareil productif au cas où le ralentissement observé persisterait.

Sans doute, dira-t-on, de tels changements présupposent un climat de confiance ; or, ce climat favorable à l'action gouvernementale existe présentement. Il faut, à cet égard, souligner que le ministère dirigé par M. Chaban-Delmas a fait des efforts louables pour assurer la concertation dans le domaine économique et social : celle-ci a procuré des résultats, encourageants en matière de revenus et de relations interindustrielles intéressants, mais encore assez faibles, sur le terrain des prix.

C'est dans la voie d'une politique à orientation sociale et non dans les sentiers sauvages empruntés jusqu'ici par la « technocratie » — généralement d'autant plus apte à l'emporter que la carence et l'incompétence des gouvernants sont plus notoires — que les pouvoirs publics peuvent trouver ces points de rupture de l'inflation, ces « turning points » à partir desquels peuvent naître et se diffuser les phénomènes déflationnistes.

Dans ce même esprit, il y aura lieu de reviser certains jugements erronés, tel celui qui consiste à croire ou à laisser s'accréditer l'opinion que le rattrapage jusqu'ici différé des prix agricoles constituerait actuellement une menace inflationniste supplémentaire pour notre économie. Ce qui est vrai, c'est que le report de ce complet ajustement, pour justifié qu'il ait paru il y a un an, ne s'explique plus maintenant. En effet, s'il n'était pas psychologiquement opportun d'intervenir dans ce domaine au lendemain de la dévaluation, tant que n'était pas maîtrisé l'inévitable mouvement de majoration des prix appelé communément la « valse des étiquettes », aujourd'hui, par contre, il convient de reconsi-

dérer le poids en valeur réelle des produits alimentaires dans l'indice du coût de la vie — qui, d'ailleurs, a besoin d'être sérieusement modifié — car il ne correspond plus à la réalité.

Quoi qu'il en soit, la conjoncture internationale est à l'heure présente fortement inflationniste, ce qui maintient encore une bonne partie de la compétitivité résultant de la dévaluation.

Vaincre l'inflation plus vite que les autres, tel est l'objectif que nous devons nous assigner.

La politique de concertation avec les syndicats en matière de rémunération, la politique contractuelle des prix, l'essor de l'épargne alimentant des investissements productifs et créateurs d'emplois sont les moyens efficaces auxquels il convient de continuer à recourir. Mais ce n'est pas tout : une diminution des taux de la T. V. A., la régularisation des tarifs publics, la levée du contrôle des changes, telles sont quelques-unes des actions que le Gouvernement devrait s'engager à mener à bien ou à favoriser dans les prochaines semaines.

Puisse notre pays, après tant d'efforts perdus et de sacrifices, retirer enfin un profit réel de cette dévaluation qui fut bien le constat malheureux de faillite d'une décennie de gestion financière dispendieuse et inconsidérée et qui du point de vue social fut aussi particulièrement injuste.